Pote à Pote

LE JOURNAL DES QUARTIERS

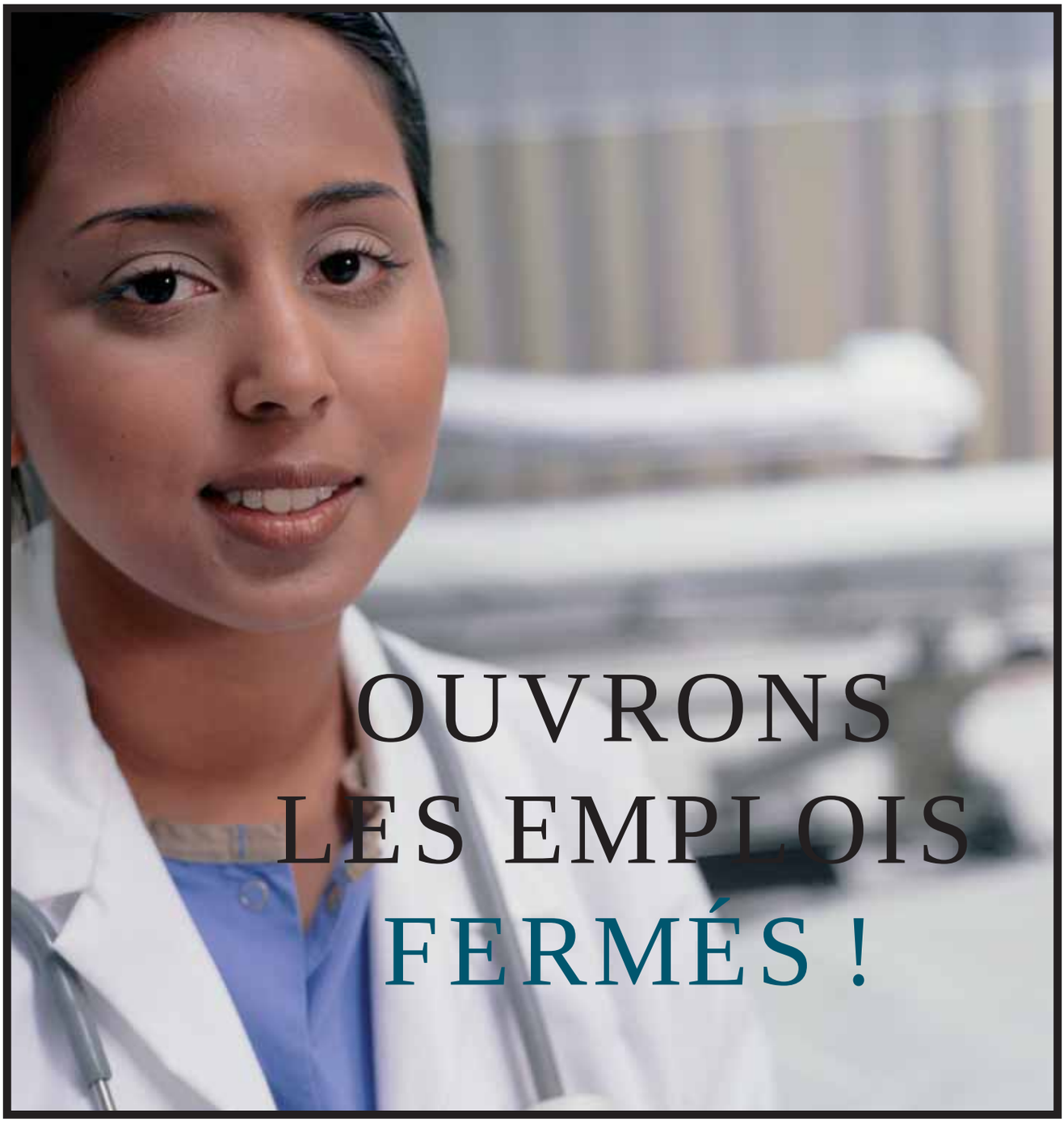

OUVRONS LES EMPLOIS FERMÉS !

Le point sur les ZEP

Education | 18

Portrait du Maire d'Asnières sur Seine

Ville et quartiers | 25

Harlem Désir, Député Européen

Europe | 44

N°123 - Trimestriel - Avril / Mai / Juin 2009 - 3 Euros - www.poteapote.info - Pote à Pote, le journal de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

pote à pote 123.indd 1 24/04/09 18:29:24

Edito

Avec ce nouveau numéro de Pote à Pote, nous avons décidé de nous attaquer aux discrimination d'État : les emplois fermés.

L'Europe avait fait admettre à la France en 1991 qu'il n'était pas nécessaire d'être français pour être infirmier, enseignant ou facteur et depuis ce jour l'impact sur le taux de chômage des européens qui vivent en France a été considérable. 18 ans après l'ouverture de près de 6 millions d'emplois aux européens, la France doit devenir adulte et les ouvrir aujourd'hui à tous sans aucune condition de nationalité. Il s'agit là d'une revendication de Justice, car rien ne justifie le maintient de cette discrimination pour les non européens.

L'ouverture des emplois fermés constitue une réponse concrète aux problèmes de chômage et de précarité qui frappe dangereusement les quartiers populaires. En effet c'est dans les cités que vivent la majorité des étrangers non européens.

Un ministre vient justement de déclarer que le chômage avait atteint 38 % dans les zones urbaines sensibles et que « Ce n'était pas acceptable au regard de notre pacte républicain. ». Ainsi le gouvernement semble avoir pris conscience de la gravité et de l'ampleur des discriminations mais au lieu de s'employer à les démanteler, le ministre en question se contente de jouer à décerner des labels aux entreprises soit disant vertueuses.

S'il veut être entendu par le monde des entreprises, l'État ferait mieux de commencer par balayer devant sa porte et de cesser de commettre ce qu'il interdit au privé.

Il faut avoir conscience que les discriminations à l'embauche commises « légalement » par l'État, les collectivités locales, et les entreprises publiques sont le principal vecteur des discriminations illégales commises par l'employeur « lambda » contre les étrangers et contre les personnes d'origine étrangère. En effet l'État légitime l'idée que la confiance à donner à une personne pour qu'elle défende les intérêts de son employeur dépend de sa nationalité.

Enfin, si l'égalité des droits au travail promise par la République devenait effective en France nous pourrions avoir un personnel dans les services publics qui soit davantage à l'image de la population et la cohésion nationale n'en serait que renforcée.

Avec l'ouverture des emplois fermés il ne s'agit ni plus ni moins que de restaurer la crédibilité de l'État et de la République Française. Cela aurait du être fait il y a bien longtemps, en 1991 notamment mais mieux vaut tard que jamais et aujourd'hui il revient à Nicolas Sarkozy de rendre l'État exemplaire dans la lutte contre les discriminations. Un espoir pour la banlieue?

Samuel Thomas

Sommaire

P 2
EDITO

P 3-9
DOSSIER : Les Emplois Fermés

P 10-12
ECONOMIE – EMPLOI

P 13-17
DISCRIMINATION

P 18-20
EDUCATION

P 21-25
VILLE ET QUARTIER

P 26-28
ECLAIRAGE : DOM TOM

P 29-30
MEMOIRE

P 32-37
POLICE ET JUSTICE

P 38-39
TRIBUNE

P 40-41
MONDE

P 42-44
MONDE-EUROPE

P 45
MONDE-IMMIGRATION

P 46-48
FEMME-MIXITE

P 49-52
CULTURE

Soutenu par :

Certains appellent ça une « discrimination d'État »... d'autres préfèrent parler pudiquement « d'emplois réservés ». En France, près de 7 millions de postes de travail sont accessibles uniquement aux citoyens français et, dans la majorité des cas, aux ressortissants de l'Union Européenne ! Au total, c'est donc près de 30% des jobs du pays qui restent fermés aux étrangers « non communautaires », qu'ils soient Africains, Asiatiques, Américains, Arabes...ou Suisses.

Analyse

Les mêmes droits pour tous !

Dans le secteur privé, la liste des métiers fermés est impressionnante : médecins, débitants de boissons et de tabac, architectes, pharmaciens, experts-comptables, huissiers, personnels navigants et commandants de bord dans l'aviation, vétérinaires... autant de professions qui représentent la bagatelle de 1, 2 million d'emplois. Des emplois qui sont réservés, soit aux seuls Français, soit aux titulaires d'un diplôme hexagonal, parfois les deux.

Quant au secteur public, c'est carrément la quasi-totalité des métiers qui sont fermés totalement ou partiellement aux étrangers ! En tout, 5,2 millions de postes de travail ! D'abord dans les administrations « régaliennes » : pour être policier, magistrat ou militaire, il faut être Français, ce qui est compréhensible. En revanche, ce qui l'est moins, c'est la situation qui prévaut dans les autres services de l'État : à l'hôpital, dans les mairies, les administrations, l'enseignement primaire et secondaire, les emplois titulaires ne peuvent être occupés par des étrangers « non communautaires ». Par exemple, des Algériens ou des Sénégalais.

Serait-ce qu'à diplôme égal, l'État accorderait sa confiance à une infirmière belge et pas à une ivoirienne, ou à un prof de math allemand et pas à un marocain ? Impossible dans la patrie des droits de l'homme ? C'est pourtant ce que renvoie à la figure des étrangers extracommunautaires cette réglementation archaïque (1)... en tout cas pour les postes de titulaires. Car pour les autres, les sous-contrats de la fonction publique, comme les « maîtres auxiliaires » de l'Éducation Nationale ou les médecins « contractuels » à l'hôpital, là pas de problèmes : les étrangers non ressortissants de l'UE sont opérationnels par dizaines de milliers chaque année ! Sans la garantie de l'emploi, bien sûr, souvent en CDD et sans les primes, sans les congés, et avec des salaires bien inférieurs à ceux des titulaires...

Alors, situation ubuesque ou cynique ? Probablement un peu des deux. Mais, après les brèches ouvertes par l'Union européenne, les dénonciations des associations de travailleurs immigrés, des confédérations syndicales et des associations, l'idée de supprimer ces restrictions fait son chemin. Ainsi, le 11 février 2009, le Sénat a adopté une proposition de loi qui supprime la condition de nationalité de huit professions libérales, dont les médecins et les sages-femmes (2). Pour la sénatrice qui a proposé la loi, Barisa Khiari, c'est déjà « une belle preuve d'ouverture ». Si la loi est adoptée par l'Assemblée, elle serait étendue à 50 autres professions du secteur privé. Quant aux emplois fermés dans le secteur public, la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations) vient d'adopter une délibération engageant les pouvoirs publics à y mettre un terme... Allez, encore un effort, et bientôt la République n'aura plus à rougir de sa devise, car la Liberté et l'Egalité c'est aussi valable pour accéder à l'emploi (3) !

Yves Junqua

1.L'interdiction formelle à un étranger d'occuper un poste dans la fonction publique d'État française remonte à 1899. En pleine affaire Dreyfus, en pleine fièvre nationaliste hexagonale, les députés votent une loi écartant de la fonction publique tous les descendants d'étrangers jusqu'à la quatrième génération. Pour le secteur privé, c'est dans les années 30, pendant la grande crise économique, que les professions libérales se ferment aux étrangers, sous la pression des médecins et des avocats. D'autres leur emboîtent le pas, comme les journalistes ou les ingénieurs. En 1932, des quotas d'étrangers sont fixés. Pendant la Collaboration avec les nazis, le régime de Vichy systématise le principe à toutes les professions et l'étend aux Juifs. A la Libération, les compteurs sont remis à zéro, les quotas supprimés, mais, reste la condition de nationalité française dans certaines professions libérales et dans la fonction publique d'Etat. Les grandes entreprises publiques adoptent alors cette règle conditionnelle.

2.La proposition de loi ne supprime pas la condition de diplôme national ou communautaire pour ces huit professions. Mais, si elle est adoptée, elle devrait permettre à un médecin algérien, par exemple, de travailler en France, s'il y a fait ses études et s'il y a obtenu son diplôme.

3.Le préambule de la constitution de 1946, repris en 1958, précise : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines... »

Les chiffres clés (1e)

Prés d'un million d'emplois privés sont fermés aux étrangers non européens.

Plus de 50 professions sont concernées :

169 000 débitants de boisson, 115 300 médecins libéraux, 70 000 pharmaciens, 45 000 avocats, 30 000 débitants de tabac, 30 000 architectes, 18 400 experts comptables, 17 000 sages femmes, 12 343 vétérinaires, 8 500 notaires, 3 270 huissiers de justice, 1898 géomètres experts, etc ...

Les entreprises publiques comptent 862 200 salariés :

dont 150 300 dans l'énergie (EDF, GDF,CEA,...), 237 800 dans le transport (SNCF, RATP, AIR FRANCE, ADP,...), 362 500 dans le Service aux entreprises (LA POSTE, CEA, ...), 25 800 dans le service aux particuliers (France Télévision, Opéra de Paris, ...) et 67 200 dans les secteurs restants.

Interview : Louis Schweitzer

Rien ne justifie que des étrangers ne puissent accéder aux emplois publics

Le 28 mars 2009, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité a adopté une délibération réclamant l'ouverture des emplois fermés. Cette délibération fait suite à la note du comité consultatif.
Louis Schweitzer, Président de la HALDE répond à Pote à Pote.

PàP : Pourquoi la HALDE souhaite t-elle que les étrangers hors UE aient le droit d'intégrer la fonction publique et les entreprises publiques par le biais du concours ?

Louis Schweitzer : Les différences de traitement fondées sur la nationalité ne peuvent être justifiées que si elles sont fondées sur un motif légitime. Il est ainsi normal que les emplois de l'État qui participent à l'exercice de la souveraineté nationale, par exemple la justice, la défense, la police, soit réservés à des citoyens français. En revanche, rien ne semble justifier que des étrangers résidant régulièrement en France et autorisés à y travailler, ne puissent pas accéder dans les mêmes conditions que les citoyens des pays de l'Union européenne, aux emplois publics ne participant pas à l'exercice de la souveraineté.

Quels sont les d'emplois que la HALDE souhaite ouvrir ?

Il s'agit de tous les emplois des entreprises publiques ainsi que des emplois privés qui sont en application de différents textes dont certains remontent à 2 siècles assortis à des conditions de nationalité ; par exemple les agents statutaires d'EDF, les personnel des collectivités locales, les agents du Ministère de l'Équipement.

Comment la HALDE va-t-elle s'y prendre pour convaincre les entreprises publiques (EDF, SNCF, Air France, etc.) de suivre ses recommandations ?

Des entreprises telles que la RATP et la Poste ont d'ores et déjà ouvert leurs emplois à toutes les personnes résidant en France et autorisées à y travailler, sans poser de conditions de nationalité spécifique. La HALDE a entendu ces entreprises qui ont indiqué que cette ouverture ne leur avait posé aucun problème. Dès lors les entreprises publiques qui n'ont pas encore suivi cette voie d'ouverture, devraient être incitées à suivre leur exemple. Bien sûr, les étrangers qui souhaitent les rejoindre doivent, comme les autres candidats, maîtriser notre langue.

Comment la HALDE va-t-elle s'y prendre pour convaincre le gouvernement de modifier la législation relative aux emplois fermés ?

Le Gouvernement a déjà ouvert aux étrangers citoyens de l'Union européenne les emplois publics jusque là réservés aux nationaux français. De même, le Sénat vient de voter une proposition de loi ouvrant l'accès de certaines professions privées réglementées aux citoyens de pays n'appartenant pas à l'Union européenne. La recommandation de la HALDE s'inscrit ainsi dans une dynamique d'ouverture déjà engagée. J'espère donc que comme dans 2 cas sur 3, le Gouvernement poursuivra cette ouverture et mettra en œuvre la recommandation que lui présente la HALDE. •

Propos recueillis par la rédaction

Syndicat

« Egalité des droits entre tous les travailleurs »

Des discriminations légales empêchent les étrangers non communautaires d'occuper des postes aussi bien dans le public que dans le privé. Et ce serait une question de souveraineté nationale...

En 1988, la communauté européenne a fait injonction à la France de rendre les emplois publics accessibles aux communautaires. La seule restriction concernait les emplois régaliens, c'est-à-dire ceux liés à la puissance publique : armée, police... En 1991, la France a commencé à appliquer des décrets ouvrant les emplois publics aux européens. Dès lors, l'argument de la « souveraineté nationale » ne tient plus.
Depuis peu la France s'est alignée sur le droit communautaire et de nombreux emplois fermés sont désormais accessibles aux ressortissants des pays de l'Union Européenne.
En réalité, ce ne sont pas les emplois, mais les statuts et acquis sociaux qui sont fermés aux étrangers extra communautaires. Ceux-ci peuvent devenir enseignants (maîtres auxiliaires, contractuels...) ou médecins dans les hôpitaux, mais surexploités avec des « sous-statuts » et dans la précarité. Dans la recherche et l'enseignement supérieur, la condition de nationalité a été levée en 1982. Des enseignants de faculté non européens sont titulaires.
Ces discriminations n'épargnent pas le privé. Dans les professions de santé, de la communication, juridique, etc., il arrive que l'on exige à la fois la nationalité française et un diplôme français. Si l'on ajoute aux 5,2 millions d'emplois publics fermés aux étrangers hors Union européenne, la longue liste des emplois privés soumis à la même restriction, on compte entre 6,5 et 7, millions d'emplois fermés aux extracommunautaires. soit 30 % des emplois au total ! Le discours moralisateur sur « l'intégration » ou « l'insertion par le travail » s'évanouit devant cette réalité.
Constatant que les arguments utilisés par les directions des entreprises publiques et de l'état employeur n'étaient pas fondés et qu'ils poussaient en réalité à davantage de mise en concurrence des droits des salariés, la CGT et l'ensemble de ses organisations territoriales et professionnelles ont adopté dans leurs repères revendicatifs que désormais : « La CGT est favorable à l'accès à tous les emplois, des fonctions publiques et des entreprises publiques, sans condition de nationalité.»
Par exception, la nationalité française demeure une condition pour les emplois de l'administration publique concernant les fonctions essentielles de l'État (Les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, ou qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État).
Si cette décision confirme la longue tradition de la CGT dans son combat contre toutes les formes de discrimination, c'est aussi la prise de conscience que c'est en restant sur notre champ d'intervention syndical, par l'égalité de traitement et des droits effectifs entre tous les travailleurs, que nous pouvons lutter efficacement contre tous les préjugés et contre le racisme.
Ce repère revendicatif fait pleinement partie de notre revendication pour un nouveau statut du travail salarié et pour une sécurité sociale professionnelle. •

Mohammed Oussedik, Membre de la Commission Exécutive de la CGT

Interview : André Santini

« Pour être fonctionnaire, il faut nécessairement bien maîtriser la langue française »

En février dernier, le Sénat votait la levée de la condition de nationalité pour l'accès à huit professions privées. De quoi se poser la question : pourquoi pas une telle mesure dans le secteur public ? André Santini, secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, répond aux questions de Pote à Pote.

Est-ce qu'une levée de la condition de nationalité dans la fonction publique vous semble envisageable, comme ce fut le cas récemment pour plusieurs professions privées ?

André Santini : Le statut général des fonctionnaires pose effectivement un principe de base : nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne possède la nationalité française. Cette règle a toutefois été assouplie ces dernières années pour permettre aux ressortissants communautaires d'accéder à tous les corps et cadres d'emplois de la fonction publique...

Sans restriction ?

La seule restriction porte sur les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté. Par ailleurs, la condition de nationalité est déjà assouplie pour être agent titulaire dans certains secteurs. La recherche et l'enseignement supérieur, par exemple. Je remarque que, dans beaucoup de pays, l'accès reste moins ouvert que dans le nôtre. Et puis, rien ne fait obstacle à ce que des personnes qui ne seraient pas ressortissants communautaires soient agents contractuels dans la fonction publique.

Mais quels sont les obstacles à la levée complète de cette condition de nationalité ?

Pour être fonctionnaire, dans le service du public, il faut nécessairement bien maîtriser la langue française. C'est le premier des obstacles. Ce n'est pas toujours lié à la nationalité... mais c'est souvent une des difficultés pratiques. Mais il y a aussi une question de principe, plus fondamentale : peut-on représenter, dans des fonctions régaliennes, un service public français (et donc l'intérêt général en France) sans être de nationalité française, ni même ressortissant communautaire ? La réponse à cette question ne va pas de soi.

L'an passé, lors de la présentation du plan Espoirs Banlieues, le Conseil Économique et Social estimait pourtant qu'une telle mesure pouvait être efficace, en particulier pour l'hôpital...

Distinguons bien les choses : certes, pour être fonctionnaire titulaire, il faut être français ou ressortissant communautaire. Mais, comme je l'ai dit, il n'y a aucun obstacle, pour des personnes n'appartenant pas à l'Union européenne, à devenir agents contractuels dans la fonction publique. Cela est notamment vrai en ce qui concerne les praticiens hospitaliers. Je vous renvoie à un avis déjà très ancien du Conseil d'État, daté du 17 mai 1973, concernant le recrutement d'agents contractuels ou auxiliaires. Si les établissements de santé proposent des contrats à des personnes de nationalité étrangère, cela prouve que c'est à la fois efficace et intéressant pour eux...

Et dans les autres domaines de la fonction publique ?

Comme je le disais, deux secteurs permettent d'être titulaire par dérogation au principe de nationalité : l'enseignement supérieur et la recherche. Ces secteurs forment un contingent important des effectifs de fonctionnaires. Le concours de personnes n'ayant pas la nationalité française à l'effort de recherche et de développement technologique est donc déjà une réalité. Et c'est pour la France un atout indéniable.

Dans ce débat, quelle doit être la ligne de conduite directrice : l'efficacité économique ou la lutte contre les discriminations ? Les deux positions sont-elles conciliables ?

Pour la fonction publique, dont j'ai la charge, j'ai signé le 2 décembre 2008 avec Eric Woerth, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique et Louis Schweitzer, Président de la HALDE, une Charte pour la Promotion de l'Égalité dans la Fonction publique. Cette Charte a pour objectif de promouvoir l'égalité dans toutes les fonctions publiques et de prévenir toutes formes de discriminations, en ce qui concerne l'accès ou le déroulement des carrières, l'exercice du droit à la formation ou les cessations définitives de fonctions ou d'activités. Et nous prenons par ailleurs des mesures concrètes pour favoriser la diversité dans la fonction publique. Nous ouvrirons par exemple en 2009 des classes préparatoires intégrées dans de nombreuses écoles de service public destinées aux jeunes de condition modeste. Ma conviction est claire : il n'y a pas à choisir entre efficacité économique et lutte contre les discriminations. L'une ne va pas sans l'autre. •

Propos recueillis par
Cyril Pocréaux

Les chiffres clés (2e)

La fonction publique compte 5,2 millions d'agents :
ils sont 2,524 millions (49% de l'emploi public) dans la fonction publique d'Etat dont 35% d'enseignants, 1,662 million d'agents (32%de l'emploi public) dans la fonction publique territoriale dont 81 % dans les communes et 1,014 million dans la fonction publique hospitalière (19% de l'emploi public) dont 94% dans les hôpitaux

Les Trois fonctions publiques :
30% sont de Cadres (niveau requis Bac+3), 23 % sont de professions intermédiaires (niveau requis Bac), 40% sont des employés et 7% sont des ouvriers (Catégorie C, niveau BEPC)

Départ en retraite et recrutement par concours :
En 2007, 64 900 fonctionnaires sont partis en retraite tandis que 39200 agents étaient intégrés par concours externe

Fonction publique

PACTE : un pas vers la fin des discriminations

Le 2 Août 2005, après la fin du dispositif « Emploi Jeune», le gouvernement Français a mis sur pied un dispositif de recrutement, hors concours de fonctionnaires de Catégorie C (niveau de qualification requis inférieur au Bac), ouvert à tous les jeunes étrangers désireux de devenir français et fonctionnaires. Le dispositif Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Térritoriale, Hopitalière et d'État (PACTE), ainsi mis en place, correspond à une filière d'entrée dans la fonction publique par le biais d'un apprentissage d'une durée de deux ans. Il est toujours en vigueur aujourd'hui.

Dominique De Villepin, Premier Ministre de l'époque, indiquait dans une circulaire : « En proposant un mode de recrutement alternatif au concours pour les jeunes de moins de 26 ans, non diplômés ou ayant une qualification inférieure au Baccalauréat, le but du PACTE est de rendre la fonction publique plus représentative de la société qu'elle sert. Il vise aussi à favoriser l'égalité des chances notamment par l'accès à l'emploi public et à faire jouer un rôle plus actif à la fonction publique en matière de lutte contre les discriminations et contre l'exclusion. »
Dans la circulaire de septembre 2005, comme dans la nouvelle circulaire de juillet 2008, le Ministre de la Fonction Publique indique que le dispositif PACTE est expressément mis en place pour bénéficier aux jeunes des quartiers prioritaires de la « politique de la Ville ».

Cette volonté du gouvernement d'ouvrir, l'accès à la catégorie C de la fonction publique aux jeunes sans aucune discrimination, est mentionnée depuis 2005 autant dans les circulaires que dans les dépliants officiels. On peut y lire : « une personne en cours de naturalisation ou d'obtention d'une nationalité européenne peut être recrutée par PACTE. » (...) En tout état de cause la titularisation ne pourra intervenir qu'une fois la condition de nationalité satisfaite. »

Ainsi, le dispositif PACTE a été ouvert à tous les étrangers non européens désireux de devenir français et de devenir fonctionnaires. L'enjeu pour eux étant d'obtenir leur nationalité française en 24 mois, ce qui est d'autant plus crédible que le code civil impose à l'autorité publique de répondre à une demande de naturalisation avant 18 mois, voire dans un délai maximum de 12 mois pour le jeune qui réside en France depuis au moins 10 ans.
En adoptant le programme PACTE la France a fait deux paris, d'une part le pari que des jeunes des cités français, ou étrangers aient envie de devenir fonctionnaires et d'autre part le pari que la fonction publique veuille les accueillir.

Pote à Pote a entrepris d'enquêter pour tenter de savoir si ces paris étaient ou non sur le point d'être gagné. En 2007, 700 agents ont été intégrés dans la Fonction Publique par le biais d'un PACTE. Nous ne savons pas combien de jeunes des cités en ont bénéficié. Nous ne savons pas non plus si la porte a effectivement été ouverte aux étrangers non européens désireux de devenir Français.
Pour l'heure, notre enquête nous a seulement permis de découvrir que de nombreuses ANPE avaient clairement ignoré la « générosité » du dispositif PACTE en fermant catégoriquement la porte aux étrangers non européens.
SOS Racisme a, dès lors, saisi les parquets concernés pour que la Justice dise clairement que les emplois PACTE ne peuvent pas être réservés aux seuls européens.
A suivre.... •

Samuel Thomas

Les chiffres clés

Le poids de la Catégorie C :

Fonction Publique d'État : 25%
Fonction Publique Territoriale : 77%
Fonction Publique Hospitalière : 48%

Et ailleurs ?

Belgique : l'exemple à suivre

La Belgique était confrontée à un problème : le chômage des étrangers non communautaires. Et vu qu'à chaque problème, existe une solution, la Belgique a entamé un processus d'intégration des étrangers extra communautaires dans la fonction publique.

Cette ouverture des emplois dits « fermés » aux extra communautaires ne s'est pas faite en un jour. Historiquement, l'article 48 du traité de Rome interdisait déjà toute discrimination entre travailleurs issus de la Communauté Économique Européenne de l'époque.

Au début des années 2000, la population de Bruxelles se compose à 30% d'étrangers hors UE, ville qui, riche des effets de la mondialisation, a su transformer ce qui apparaît pour beaucoup, comme un handicap, en un atout pour son économie. En effet, en 2002 la Région Bruxelles-Capitale prend une ordonnance qui permet aux extra communautaires de travailler dans la fonction publique et explique dans un arrêt du 17 décembre 2003 que : « ni la simple existence de dispositions supranationales ni un autre critère objectif ne justifierait l'exclusion de ces derniers (les extra communautaires) par rapport aux ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen de l'accès à la fonction publique régionale dès lors qu'il est acquis qu'ils n'exerceront pas, tout comme les ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, de fonctions impliquant une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique. »

Cette ordonnance inspire en 2005, une révision de la Constitution belge qui permet dorénavant aux étrangers de ne plus subir de discrimination à l'embauche dans la fonction publique du fait de leur nationalité. L'article 10 alinéa 2 de la constitution dispose depuis « Il n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres. Les Belges sont égaux devant la loi; seuls ils sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers. »

Entre temps la Belgique aura certes eu le temps de se faire condamner par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, mais cette révision est une réelle avancée pour lutter contre le chômage des étrangers, leur précarité, et favoriser leur intégration. Même si les emplois qui, comportent une participation directe ou indirecte à la puissance publique (la police, l'armée...), restent fermés aux étrangers, la Belgique aura une fonction publique un peu plus à l'image de sa population, et ce n'est pas tous les pays européens qui peuvent s'en vanter... A bon entendeur, salut ! •

Karim Omarjee

Analyse

L'étrange statut des médecins étrangers... !

Qui nous soignera bientôt à l'hôpital ? En France, la pénurie de médecins ne cesse de s'accélérer. En cause ? Le numerus clausus, une restriction imposée par l'État dans les années 80 et qui limite le nombre d'étudiants admis en seconde année de médecine.

La conséquence directe de cette mesure : moins d'étudiants sur les bancs des facs de médecine de l'hexagone et donc encore moins de médecins. La population quant à elle ne cesse d'augmenter mais surtout elle vieillit et a donc besoin de toujours plus de soins. Pour pallier cette pénurie les hôpitaux publics ont recours aux services de médecins étrangers. Ils sont aujourd'hui près de 12000 dont 7000 sont ce que l'on appelle des PADHUE (praticiens à diplôme hors de l'union européenne). L'essentiel de ces médecins étrangers vient du Maghreb, d'Afrique Subsaharienne ou du Moyen-Orient. Si dans les faits ces praticiens exercent dans les mêmes conditions que leurs confrères français, ils n'en ont pas pour autant la reconnaissance. Des heures de gardes à l'infini une vraie pression pour un salaire divisé par deux et un statut de travailleur précaire. Depuis 2004 ils peuvent valider une équivalence de leur diplôme par la voie d'un concours. Solution que l'intersyndicale des PADHUE dénonçait le 4 mars dernier devant le ministère de la santé car qualifiée d'impasse pour ces médecins. « En effet, à l'issue de ces concours il n'y a pratiquement pas de postes disponibles c'est donc un retour à la case départ » s'insurge Talal Annani président de l'INPADHUE. « Si cette situation a duré si longtemps c'est que ça arrangeait bien les finances des hôpitaux publics. Avec l'arrivée des 35 heures et des repos compensateurs il a fallu recruter plus. Les directeurs des établissements hospitaliers ont usé et abusé de ces médecins étrangers payés à moindre coût. ».

Nadjet Cherigui

Interview : Elisabeth Sow Dione

« La proposition de loi de Bariza Khiari serait une belle avancée ».

Elisabeth Sow Dione est Porte-Parole de l'Intersyndicale Nationale des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne, l'INPAHUE.

En quoi consiste l'INPAHUE ?

C'est une Intersyndicale regroupant trois syndicats de praticiens à diplôme hors Union Européenne. Notre revendication principale concerne la reconnaissance des diplômes hors Union Européenne pour des médecins qui exercent en France depuis longtemps, ayant obtenu une formation de troisième cycle sur le territoire français dans le cadre d'une spécialisation ou de convention pour poursuivre leurs études, entre université africaine et université française.

Certains d'entres eux ont donc fait le choix de pratiquer la médecine en France ?

Exactement. Certains se sont mariés et d'autres ont fait le choix pour des raisons X ou Y de rester vivre en France. Ils ont donc été embauchés par les hôpitaux publics sous des statuts très précaires, sans aucune perspective d'avenir et c'est pour ces raisons que l'Intersyndicale travaille à améliorer les conditions d'exercice de ces médecins.

Quelle est donc la situation de ces médecins étrangers ?

Tous ceux qui sont concernés par le problème ne sont pas forcément de nationalité étrangère et ils sont même assez nombreux à être de nationalité française soit par le biais du mariage ou par la naturalisation. Alors quand je parle de condition, je veux parler des médecins qui travaillent dans les hôpitaux publics, embauchés sous des contrats précaires, à moindre coût – devant cumuler les gardes pour essayer d'avoir un salaire correct- sans possibilité de passer le concours de praticien hospitalier et ce malgré plusieurs années d'expérience.

Propos recueillis par Loubna Méliane.

retrouvez l'intégralité de cette interview sur poteapote.info

Interview : Bariza Khiari

« Une discrimination indigne de la République »

Bariza Khiari est Sénatrice PS de Paris et Membre de la Commission des Affaires Économiques. Son projet de loi concernant la levée des conditions de nationalité a fait l'objet d'un vote au Sénat. Pote à Pote l'a interviewé la veille de celui-ci.

Avant tout, pouvez-vous nous expliquer ce que sont les emplois fermés et quels sont les secteurs concernés ?

Les emplois fermés, qu'on appelle communément ainsi, sont des emplois dans lesquels il existe une condition de nationalité. Cette condition restreint, malheureusement, l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions. Les médecins, les avocats, les sages-femmes, les experts-comptables, les géomètres, les architectes, sont par exemple, concernés par ces emplois fermés. Toutes ces professions sont interdites aux étrangers de nationalité extra-communautaire et cela même si la personne possède un diplôme français. Il y a encore quelques années, ces emplois fermés concernaient également les ressortissants de l'Union Européenne, depuis les communautaires ne sont plus touchés. Du coup les extras-communautaires le vivent comme une discrimination supplémentaire.

D'où la mobilisation des médecins étrangers en 2006 ?

Pour les médecins étrangers, c'est tout autre chose parce qu'il y a également des conditions de diplôme qui s'ajoute aux conditions de nationalité. Un médecin, s'il a un diplôme français et qu'il est étranger, ne peut pas exercer en France, et s'il a un diplôme étranger et qu'il est français, ne peut pas exercer dans les mêmes conditions qu'un médecin français possédant un diplôme français. Ce sont des restrictions qui pour moi s'apparentent à une forme de discrimination légale.

Pourquoi parlez de discrimination légale ?

Quand un jeune français issu de l'immigration vous dit, droit dans les yeux, que la fonction publique ce n'est pas pour lui, on se doit de lutter contre cette forme de discrimination car ça ouvre les champs du possible pour toute une génération. Le fait que cela justifie presque les discriminations illégales ne me semblait pas digne de la République. Ce qui me semble curieux c'est qu'au moment où l'Europe se construit, on a accordé des droits, et c'est normal, aux ressortissants de l'Union Européenne mais du coup on a marginalisé tous les autres.

Combien d'emplois sont concernés par ces restrictions ?

Beaucoup, il y a ceux qui dépendent de la fonction publique mais on n'y touche pas. Et, pour le reste, 500 000 emplois sont concernés.
On ne s'explique pas pourquoi une sage-femme qui a un diplôme français et qui est de nationalité étrangère ne peut pas exercer. Pourtant elles travaillent déjà dans les cliniques ou autre mais bien sûr dans des conditions de rémunération et de statut qui ne sont pas à la hauteur du diplôme obtenu.

> « Si ce texte est adopté, bien sûr que je ne manquerai pas de travailler sur toutes les autres professions concernées »

Pourriez-vous nous parler de votre proposition de loi ? Nous expliquer votre démarche ?

Je fais partie de la commission des affaires économiques et je m'intéresse aux questions de discrimination. Je traque tout ce qui s'apparente à la discrimination dans les textes, en travaillant avec des associations telles que SOS Racisme, France Terre d'Asile, et bien d'autres encore. Souvent elles me signalent des choses, des points de droit qui mériteraient d'être éclaircis. Là en l'occurrence mon attention a été portée sur les emplois fermés. J'ai donc pensé qu'il fallait qu'un parlementaire se penche là-dessus. J'ai ciblé une dizaine de professions, pour voir d'abord comment le Sénat allait réagir.
Parce que notre droit est très complexe, il a fallu étudier tous les codes, par exemple le code de la santé pour les médecins, et c'est un travail fastidieux, on s'est donc limité. Mais c'est une façon aussi pour nous de voir comment allait réagir le gouvernement et la commission des lois. Si ce texte est adopté, bien sûr que je ne manquerai pas de travailler sur toutes les autres professions concernées, ce n'est qu'un ballon d'essai.

Comment voyez-vous la suite ? Car aujourd'hui il ne s'agit que d'une proposition de loi.

En effet, il ne s'agit là que d'une proposition de loi. Charles Gauthier, Sénateur PS de Loire-Atlantique, a été nommé rapporteur et dans ce cadre-là, il a rencontré tous les corps de métier concernés : ordre des médecins, ordre des chirurgiens dentistes, ordre des architectes, ordre des vétérinaires...
Et la grande majorité est favorable à ce projet de loi, pour faire sauter ce verrou de nationalité. Bien sûr, certains professionnels sont un peu plus conservateurs que d'autres, mais ils n'ont pas d'argument valable, à part la conservation de leur privilège.
En plus cette proposition de loi s'inscrit dans la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), censée limiter le nombre de procédures administratives, puisque malgré tout, des dérogations étaient accordées. Une personne qui avait un diplôme mettait deux à trois ans pour obtenir cette dérogation. C'est humiliant et en plus ça jette l'opprobre sur le diplôme.
Mercredi, nous examinons en séance publique cette proposition de loi qui, je vous le rappelle, a obtenu un avis favorable de la Commission des lois du Sénat, j'ose espérer que le gouvernement y sera favorable ou qu'au moins il demandera la sagesse de notre Assemblée. Ensuite, si la proposition de loi est adoptée au Sénat, elle sera soumise à l'Assemblée, dans les mêmes conditions, et sera examinée par les Députés.

Vous avez l'air assez optimiste ?

Écoutez, je ne veux pas préjuger de l'avis du gouvernement, je n'en sais rien. Je m'appuie juste sur l'avis unanime de la Commission des Lois et sur les discours du Président de République. Donc en m'appuyant là-dessus et sur la nomination de Yazid Sabeg, comme Commissaire à l'Égalité, je pense que cette proposition de loi devrait normalement être accueillie de façon favorablement. Nous verrons bien. •

Propos recueillis par Loubna Méliane.

retrouvez l'intégralité de cette interview sur poteapote.info

Interview : Éric Montès

« Il faut desserrer l'étau pour les médecins étrangers dans nos hôpitaux »

Éric Montès est ancien directeur d'hôpital, il a longtemps exercé en milieu hospitalier, de 1984 à 2001. Son dernier poste fut à l'hôpital général de Clermont dans l'Oise (60). Il livre à Pote à Pote son sentiment sur les conditions de travail des médecins étrangers en milieu hospitalier.

PàP : En quoi la proposition de loi de la sénatrice PS, Bariza Khiara permet l'évolution du statut des médecins étrangers à l'hôpital ?

Éric Montès : La proposition de loi de la sénatrice PS, Bariza Khiari,* vise les discriminations liées aux ordres professionnels, donc aux professions libérales qui concernent 80% des professions de santé. La sénatrice évoque dans son exposé la question des ordres professionnels. Ce système fut mis en place sous le gouvernement de Vichy, en 1940, pour interdire aux juifs d'exercer un certain nombre de professions. Cette barrière idéologique représente désormais une barrière économique et financière. C'est également une façon pour les ordres professionnels de limiter leur accès puisqu'il faut l'aval du Conseil de l'Ordre avant de pouvoir exercer.

Que se passe-il aujourd'hui pour un médecin ou une infirmière étrangère ? Peuvent-ils travailler et sous quelle condition ?

Malgré tout, le droit français a évolué sous l'impulsion de l'Europe et, notamment, de l'ouverture des frontières aux ressortissants de l'Union Européenne. Aujourd'hui, ces mêmes ressortissants peuvent accéder à ces emplois fermés (médecin, sage-femme, infirmière). Pourtant, certains pays de l'Union ont des cursus d'étude différents du nôtre. Par exemple, un diplôme de médecine lituanien, dont le processus d'étude n'est pas similaire au nôtre, permet tout de même à ce même médecin d'exercer en France. A contrario, le diplôme de médecine algérien – bien que calqué sur le modèle français, les écoles de médecine ont ouvert durant la colonisation – ne permet pas à un médecin algérien d'exercer chez nous.

Dans les faits, ces médecins, infirmièrs ou chirurgiens qui ont des diplômes étrangers travaillent quand même dans nos hôpitaux. Comment est-ce possible ?

La majorité de ces spécialistes médicaux ont fait leurs études de médecine générale dans leur pays puis leur spécialisation en France. C'est très fréquent surtout dans les pays du Maghreb vu que leur système d'étude est identique au nôtre. l'exercice de la médecine, en France est libre, chaque praticien peut exercer où il le désire. Du coup, faire tourner les hôpitaux publics malgré le manque de personnel et de moyens devient de plus en plus compliqué. On demande donc au médecin étranger de rester travailler en France, embauché, en sous statut, et payé moitié moins cher que ses autres confrères français. Les différents gouvernements successifs n'ont pas modifié le système par peur de devoir augmenter de façon conséquente le budget des personnels médicaux.

PàP : Comment sortir de l'impasse ?

Il convient de desserrer l'étau afin d'autoriser les médecins étrangers à être au même niveau que les autres. Malheureusement, ce n'est pas dans l'intérêt du Conseil de l'Ordre des médecins, angoissé par l'idée de les voir tous quitter l'hôpital public en faveur du privé. Pourquoi leur faire subir toutes ces difficultés alors qu'on pourrait leur faire passer une équivalence à la fin de leur spécialisation et leur donner le décret d'exercice dans des conditions d'attente normale ? En échange, ils pourraient s'engager à servir l'hôpital public durant dix ans. Après quoi, ces hommes et ces femmes seraient libres d'aller travailler, là où ils le veulent. •

Propos recueillis par Loubna Meliane.

* Impulsée par la Sénatrice Bariza Khiari, le Sénat a adopté le 11 février 2009 , une proposition de loi qui supprime les conditions de nationalité restreignant l'accès des travailleurs étrangers à huit professions libérales. Ces métiers étaient déjà ouverts aux ressortissants des pays de l'Union européenne. Ils le seront désormais aux étrangers de pays tiers, si le vote est confirmé à l'Assemblée Nationale. Il s'agit des professions suivantes : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, vétérinaires, architectes, experts-comptables.

Les médecins étrangers en France

Les PADHUE exerçant en France : une situation préoccupante

Médecin, spécialiste en pathologie cardio-vasculaire au centre de réadaptation cardio-pulmonaire d'Héricourt (70400) et exerçant depuis 1982, le docteur M.Mekki établit un constat alarmant sur les Praticiens de santé Diplômés Hors Union Européenne (PADHUE)

Utilisés pleinement dans les hôpitaux publics, ces PADHUE ne bénéficient pas tout de même de tous les droits attachés à la fonction de praticien hospitalier car rattaché toujours à un « statut d'interne ».

Le cadre juridique

C'est la loi n°99-641 du 27 juillet 1999 (article 60 et 61) qui fixe le cadre juridique d'intégration des PADHUE dans le système de santé français. Cette réforme mit fin aux anciennes procédures d'autorisation (le certificat de synthèse clinique et thérapeutique –CSCT- et l'examen de praticien adjoint contractuel –PAC-) pour instaurer la Nouvelle Procédure d'Autorisation.
Ce nouveau système, en laissant de côté les critères d'ancienneté, les acquis et expériences professionnelles, exige désormais un diplôme de médecine générale, de pharmacie, de chirurgie ou de sage femme hors communautaire et une pièce d'identité. Seulement, pour les anciens PADHUE présents en France depuis près de 20 ans voire plus, leur précarité s'en trouve accrue : un nombre pléthorique au concours, pour très peu de postes à pourvoir. En 2005, 260 postes étaient ouverts pour 3800 candidats !

Avec ce statu précaire de « praticiens associés », les PADHUE ont une rémunération de 40 à 50% inférieur à un praticien hospitalier, officiellement reconnu, et pourtant les compétences et charges de travail sont égales ! Pour le ministère de la santé, c'est un moyen de combler le déficit de praticiens tout en faisant des économies substantielles sur les dépenses de santé. Cette discrimination négative a deux significations pour ces PADHUE (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes...) : humiliation et précarité.

Des oubliés de la réforme !

La loi du 17 janvier 2002 dite loi de modernisation sociale et qui instaure un système de validation des acquis, et repris dans les textes réglementant l'éducation nationale, serait inapplicable, selon le ministère de la santé, aux praticiens du secteur hospitalier !
L'extension de cette loi au domaine de la santé serait pour les PADHUE une voie de sortie de crise car enfin le système prendra en compte leur parcours, leurs acquis professionnels et les services qu'ils ont rendus à la France...ce serait un pas vers l'égalité républicaine. •

Issa Ndiaye

Crise

Banlieue : de la précarité au chômage

Depuis plusieurs mois, le chômage est en constante hausse dans notre pays. Les jeunes sont les plus touchés, et le phénomène semble concerner d'avantage ceux qui sont originaires de banlieue...

Ce sont des chiffres qui font mal. Entre janvier 2008 et janvier 2009, une augmentation de 57% du chômage chez les jeunes issus des quartiers sensibles sans diplôme et une hausse de 104% pour ces mêmes jeunes ayant un bac + 3, sont des tendances qui ne rassurent pas au vu du climat social tendu.

Tristan Klein, docteur en économie, nous livre ses premières analyses sur la situation. Tout d'abord, il souligne le caractère « global » de la dégradation du marché de l'emploi chez les moins de 25 ans. En effet, sur l'ensemble du territoire, le chômage des garçons a progressé de 32% alors que celui des filles a augmenté de 12%. Le chômage s'aggrave fortement partout et quelque soit le niveau de diplôme.

« 38 % de chômage en ZUS »

La crise ne fait que révéler le malaise préexistant. C'est du moins ce que l'économiste affirme, car structurellement, ces jeunes occupent des postes vulnérables et se retrouvent en « première ligne face à la crise ».

Eddy Beaubrun, responsable d'une Maison de l'Emploi, apporte une étude similaire. Il rappelle tout d'abord, que déjà avant la crise, le niveau de chômage dans certains quartiers flottait aux alentours de 40%, aujourd'hui, la moyenne nationale est de 38%, avant d'ajouter : « les jeunes des quartiers cumulent plusieurs handicaps liés à leur origine, à leur lieu de résidence, à l'enclavement de leur quartier, (...) ce à quoi s'ajoute la nature précaire de leurs emplois. »

Selon Tristan Klein, la crise nuit également aux « opérations de promotion de la diversité » au sein des entreprises, ces dernières n'étant pas dans des perspectives de recrutement. La logique des licenciements dans notre pays favorise, de son côté, le chômage des jeunes car l'ancienneté reste encore la meilleure garantie pour garder son poste.

L'économiste conclut en remarquant « ce qui est assez étonnant dans cette crise, c'est que les garçons sont plus touchés que les filles » avant d'avancer une hypothèse « pour le moment l'industrie et le bâtiment semble plus touchés que le commerce, on restait sur un boom du marché du bâtiment qui s'est effondré en quelque mois ».

Karim Omarjee

Interview : Gilles Vermot Desroches

« Notre ambition : être le plus efficace possible sur le recrutement des jeunes des quartiers »

Gilles Vermot Desroches est directeur du développement durable, chargé des questions sociales et environnementales, pour Schneider Electric. Sa mission : être l'interface entre le monde extérieur et celui de l'entreprise pour les appréhender différemment. Rencontre avec un homme qui milite pour une politique volontariste d'engagement social et environnemental.

Quels sont les outils mis en place, par Schneider Electric, pour contribuer à cette politique volontariste ?

Dès 2002, Schneider Electric s'est dotée d'un document de référence sur le Principe de Responsabilité qui commence ainsi : « Chaque salarié de l'entreprise peut exprimer ses diversités culturelles et manager sans discrimination. ». Cette obligation de respecter ces Principes de Responsabilité est faite mention dans le contrat de travail de chaque nouveau salarié de l'entreprise, c'est notre outil de politique globale.

Très vite nous avons missionné l'Observatoire de la Diversité pour évaluer nos pratiques, en terme de recrutement au sein de l'entreprise, par le biais d' « auto-testing ». Cette évaluation nous a aidé à comprendre comment volontairement mais surtout involontairement, à cause des stéréotypes, on limitait l'application de notre ambition d'être une entreprise très inclusive dans des démarches qui n'étaient pas les meilleures. Il ne s'agit pas là de dire seulement de belles phrases sur l'intérêt d'être une entreprise qui s'enrichit des différences et d'expliquer ô combien une entreprise a intérêt à ressembler à la société dans laquelle elle opère. Pour nous, il n'y a pas une diversité sur laquelle il faut mettre tous nos efforts. C'est vrai, autant sur la question des femmes dans l'entreprise et plus particulièrement dans le management, celle des handicapés et de notre capacité à leur permettre de travailler, que celle de l'emploi des jeunes de quartiers.

Justement sur la question des jeunes des quartiers, pouvez-vous nous en dire plus ?

L'un de nos engagements historiques, chez Schneider Electric, c'est la promotion de l'alternance. C'est un outil, souvent offert à des jeunes de quartier, qui utilisent un ensemble de contrats par alternance pour acquérir, progressivement, un niveau de compétences intéressant, à un moment de leur vie où ils ont besoin à la fois d'être rémunérés et d'acquérir des compétences.

Schneider Electric a également mis en place un réseau d'entreprises, d'associations « Cent chances, Cent emplois » qui travaillent ensemble, à l'insertion durable, des jeunes dans l'emploi. L'originalité de ce réseau, c'est le tutorat pris en charge par les associations et plus particulièrement par les missions locales qui tous les 15 jours proposent aux entreprises, membres du réseau, des profils de jeunes prêts à rentrer dans le monde du travail. Aujourd'hui ce réseau compte 100 entreprises qui, grâce aux tissus associatifs, participent à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Notre ambition, c'est d'être le plus efficace possible sur le recrutement des jeunes des quartiers. Le Plan Espoir Banlieue, que nous avons signé, nous permet d'avoir un outil de mesure, en opposition à un autre type de mesure, puisque pour nous, il s'agit de travailler sur la mesure géographique. En 2008, Schneider Electric a recruté 10% d'habitants issus des quartiers. Notre objectif : doubler ce pourcentage dans les deux ans qui viennent.

Propos recueillis par Loubna Meliane

Crise

Les jeunes peu qualifiés victimes de la crise

Le climat économique ne favorise pas l'insertion des jeunes dans le marché du travail, les temps sont durs pour ces derniers qui voient leurs rêves s'évanouir dans une conjoncture économique difficile.

Dans certains secteurs, comme l'automobile ou le bâtiment, les chiffres sont là : sans vouloir être assommant, ceux concernant le bâtiment sont parlant : 22% de mises en chantiers en moins entre décembre 2008 et février 2009 selon le ministère de l'écologie publié ce jour et depuis 2 ans entre 2007/2008, il y aurait une perte de 110.000 mises en chantier du jamais vu selon les économistes qui soulignent que lors de la précédente crise entre 1989 et 1993, la chute avait été de 83000 et ce, sur 4 ans... le bâtiment, comme la vente à des degrés divers, est l'un des secteurs qui emploient des personnes et notamment des jeunes dits, de bas niveau de qualification, avec ce que cela revêt de réalité sociale quand il ne les prend pas pour les former lui même.

Même lorsque la situation économique était plus porteuse d'emplois, ces jeunes avaient des difficultés à trouver un emploi et surtout un travail correspondant à leur aspiration... Les compétences de ces jeunes dits, en difficultés d'insertion, sont globalement inadaptées au marché du travail et cela ne date pas d'aujourd'hui ni d'avant Septembre 2008 : connaissances de base fragmentaires, formation professionnelle interrompue avant le diplôme ou après un diplôme insuffisant (un bep comptable alors que les employeurs recherchaient un bac pro minimum).

> « Les compétences de ces jeunes en difficultés d'insertion sont globalement inadaptées au marché du travail »

La crise économique ne modifie pas la nature de leurs difficultés, elle ne fait qu'allonger les délais d'accès dans le monde du travail par la diminution des offres d'emploi ou d'insertion (contrats aidés, contrats en alternance). Il est à noter que certaines Missions Locales ont constaté, depuis le début de cette crise, une forte augmentation des entrées en formation (formation professionnelle ou rescolarisation). Il est vraisemblable que certains se sont tournés vers la formation, faute de trouver un emploi, ou pour améliorer leurs qualification au vu d'un marché du travail de plus en plus sélectif.

Pour terminer, il ne faudrait pas que cette crise financière mondiale nous fasse oublier que cette crise n'est pas que financière et que même si elle a évidemment un impact sur l'emploi, la crise dite de l'emploi et de toutes les conséquences qui vont avec, dure depuis le milieu des années 1970.

François Masson,
Formateur au centre
AIFP. Fresnes(94)

Interview : Kenny Bertonazzi

« Nous supprimons tous les éléments liés à l'état civil »

Kenny Bertonazzi est directeur général de Step, entreprise de numérisation et de gestion électronique. Sa particularité, en qualité d'entreprise d'insertion professionnelle, est de travailler en direction des jeunes sans qualifications, issus de quartiers dits « difficiles ». Depuis octobre 2008, Step est en charge de l'anonymisation des CV pour le Conseil Régional d'Aquitaine.

Qui est à l'initiative de cette démarche ?

Le Conseil Régional d'Aquitaine a mis en place une commission « développement durable », traitant des questions relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. L'une des élues, membre de la commission, a proposé la mise en place, dans une collectivité française, l'anonymisation des CV. Il est pertinent que des organisations relativement importantes, comme le Conseil Régional, puissent mettre en place ce genre d'initiative.

Comment se concrétise la mise en œuvre du CV anonyme ?

Nous avons développé un outil de gestion de production en interne et une plateforme électronique pour la consultation des CV anonyme. À chaque fois que le Conseil Régional crée un poste, nous recevons tous les flux de candidatures (courriers et mails) lesquelles sont numérisées et déposées sur une plateforme électronique. Dans un premier temps, chaque postulant reçoit un courrier précisant que leur candidature a bien été prise en compte et que tous les éléments discriminants seront supprimés.

Quels sont les éléments supprimés du CV ?

D'une part, nous supprimons tous les éléments liés à l'état civil : photos, nom, prénom, situation familiale, date de naissance, adresse. D'autre part, toutes les références permettant de connaître l'âge de nos postulants : dates d'obtention des diplômes et dates des expériences professionnelles sont supprimées. Par ailleurs, toute information concernant un handicap est retirée. Enfin, la même procédure est appliquée en matière de hobbies concernant les sports à dominante masculine ou féminine.

> « L'objectif c'est vraiment de ne sélectionner les candidats que sur leurs compétences et uniquement sur leurs compétences »

L'anonymisation porte également sur la lettre de motivation dont toutes les traces liées au genre sont, elles aussi, supprimées.

L'équipe est constituée de lecteurs spécialisés qui marquent les données mais aussi d'opérateurs qui traitent les CV. Lorsque ce travail d'anonymisation est terminé, le CV est mis à la disposition du Conseil Régional sur la plateforme électronique. La personne, en charge du recrutement, consulte les candidatures et sélectionne les profils.

Les candidatures originales sont ensuite libérées afin d'organiser l'entretien.

Il est peut-être un peu tôt pour parler de bilan, mais qu'avez-vous déjà constaté ?

Il semble en tout cas déjà évident que la mise en place de ce processus, dans le système de recrutement, a permis à des candidats, affrontant habituellement bon nombre d'obstacles discriminants, de faire valoir leurs compétences. L'objectif c'est vraiment de ne sélectionner les candidats que sur leurs compétences et uniquement sur leurs compétences.

Propos recueillis par
Loubna Méliane.

Association

Le micro crédit, un coup de pouce aux bonnes idées

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) est l'un des principaux organismes de micro crédit. Créée en 1988 par Maria Nowak, elle s'est depuis implantée dans les quartiers, partout en France. Pote à Pote a rencontré Maria Faddoul, manager d'Adigo Montreuil (93).

PàP : En 2006, Mohammed Yunus s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour avoir développé le micro crédit au Bengladesh. Votre association s'est spécialisée dans cette forme d'aide. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le micro crédit ? Pourquoi la lutte contre l'exclusion économique est-elle associée à la notion de paix?

Maria Faddoul : Muhammed Yunus a créé la Grameen Bank, en 1976, au Bengladesh pour permettre à des millions de personnes de sortir de la misère grâce au micro crédit. C'est un petit prêt qui permet aux personnes exclues du système bancaire – car peu ou pas solvables – de développer leur activité et de créer leur propre emploi. Le montant varie de quelques centaines de dollars dans les pays en voie de développement, à moins de 25 000 € (définition de la Commission européenne) dans les pays européens.

Comme nous le savons, c'est principalement le déséquilibre de richesse et la misère qui entraînent les conflits. Une paix durable ne peut pas être obtenue si des personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Or, les personnes exclues économiquement sont aussi des personnes exclues du marché du travail. Grâce au micro crédit, elles peuvent mener leur activité et donc augmenter leurs revenus, ce qui leur permet ensuite d'accéder à l'éducation et à la santé.

Pouvez-vous nous décrire l'action de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) en quelques mots ?

L'Adie est le premier opérateur de micro crédit en France. Cette association reconnue d'utilité publique a été crée fin 1988 par l'économiste Maria Nowak.

Le montant du prêt va jusqu'à 10 000 €. Après son obtention, les créateurs sont accompagnés pendant toute la période de remboursement du prêt par nos salariés et nos bénévoles. Ils proposent toute une série de formations informatique, comptable, logistique, etc., aux entrepreneurs.

En 2008, l'Adie a accordé près de 13 000 micro crédits qui ont généré la création d'environ 12000 emplois. Aujourd'hui, l'Adie compte plus de 130 antennes à travers toute la France. La pérennité des entreprises créées, avec son soutien, s'avère légèrement supérieure à la moyenne nationale. À terme, 80% des clients de l'association s'insèrent durablement dans le tissu économique.

> « 80% des clients de l'association s'insèrent durablement dans le tissu économique »

Comment menez-vous votre action dans les quartiers? Racontez-nous l'expérience d'Adigo Montreuil, en Seine-Saint-Denis.

Adigo Montreuil est l'agence de proximité de l'Adie. Dans le but d'avoir le meilleur service client, nous finançons des personnes qui habitent ou travaillent à Montreuil.

Les rendez-vous d'instruction des dossiers, par exemple, ont lieu au domicile des demandeurs de micro crédit (c'est utile pour les femmes qui ont des enfants) ou sur leur lieu de travail. Une fois que le dossier est complet, la personne reçoit la réponse du comité de crédit dans les 48 h.

Quel impact avez-vous sur la vie économique dans les quartiers?

L'an dernier, nous avons pu aider plus de 200 clients à développer leur activité. Cela a permis la création – ou la stabilisation – d'emplois et, parfois, de commerce de proximité. Notre agence s'est ouverte en janvier 2008. Nous nous sommes fait connaître dans le tissu économique local de manière progressive en rencontrant les associations et les commerçants de Montreuil. Actuellement, la majorité de nos clients viennent à nous grâce au bouche-à-oreille.

Parole recueillie par Layla Rahou

Pour en savoir plus :

- Adigo Montreuil : 01 48 57 94 25 adigo.montreuil@adie.org.
Adigo est aussi présente à Aubervilliers, Montpellier et Toulouse.

- Adie : www.adie.org ;
n° Vert : 0 811 88 23 43.

- www.grameenfoundation.org

Analyse

« Diversité » : le grand label du flou

Une victoire a été remportée cette année par les tenants d'une politique « d'autorégulation » en matière de lutte contre les discriminations dans les entreprises. On aurait pu penser que de telles politiques, appliquées avec le succès que l'on sait dans le domaine de l'autorégulation des marchés financiers, auraient du plomb dans l'aile... Rien du tout !

En avril 2008, l'association nationale de nos amis les DRH lançait un « label diversité ». 500 entreprises postulantes briguent pour l'instant le label en question, décerné pour trois ans. 5 critères à respecter : réaliser un état des lieux, mener une « politique de diversité », communiquer en interne et former, évaluer... Au moment où selon une enquête du Bureau international du Travail, seuls un dixième des employeurs respectent « une égalité de traitement » dans le recrutement entre citoyens Blancs et de couleur, il était temps... Mais cette sympathique stratégie de la bonne volonté suffit-elle ? On peut se poser la question, au moment où quelques parangons de la com' en matière de diversité (ADECCO, L'Oréal, mais aussi Sodexho) se sont déjà fait inculper... pour discrimination ! Un comble ! Par ailleurs, ce type de mesure ne risque-t-elle pas « d'enfumer » ceux qui luttent contre les discriminations, lutte dans laquelle l'État est toujours aussi peu impliqué, et ce, d'autant plus que quelques 6 millions d'emplois restent labellisés, eux, « préférence nationale » ? Enfin, ce type de stratégie nous fait rentrer de plein pied dans une logique de « discrimination positive », où l'on pourrait voir bientôt des nuées de statisticiens armés de leur calculette pour chiffrer tel quota de Noirs ou d'on ne sait qui dans tel HLM ou dans telle entreprise, mais pas un de plus ! Bonjour l'ambiance ! Alors, à quand la possibilité de mener des « class actions » (procès collectifs) pour discrimination, l'instauration du CV anonyme promis depuis 2006, ou encore le conditionnement à des critères précis pour la passation de marchés publics ? Là, au moins, l'État et l'égalité reprendraient des couleurs !

> « ce type de mesure ne risque-t-elle pas d'enfumer ceux qui luttent contre les discriminations ? »

Erwan Ruty

Procès

Un office HLM condamné pour discrimination

Pour la première fois en France un office HLM a été condamné pour discrimination, une première qui sonne le glas de leur impunité...

Le 3 février dernier, le Tribunal Correctionnel de Saint-Étienne rendait son délibéré dans l'affaire qui opposait l'ex-OPAC (devenu Métropole Habitat) à SOS Racisme.

La plainte déposée en mars 2006, par l'association, trouvait son fondement dans la publication en juillet 2005 d'un rapport interministériel dénonçant l'établissement par l'office public de grilles de peuplement de certains quartiers au nom de la mixité sociale.
Pour SOS Racisme, il y avait là matière à discrimination. En définitive, par le biais de ces grilles de peuplement, il s'agissait d'aiguiller certaines populations sur certains quartiers, en général, défavorisés.
L'origine étrangère des familles (Maghreb, Afrique Subsaharienne, Asie) était ainsi prise en compte.
L'audience correctionnelle, qui s'était tenue le 18 décembre 2008, avait permis à l'avocat de SOS Racisme, Maître Patrigeon, d'avancer que la politique de l'ex-OPAC avait bien pour but, sous prétexte de mixité sociale, de se baser sur l'origine des familles et non pas sur les critères sociaux (ressources, composition des familles,...).
En défense, l'avocat de l'office HLM, Maître Michel Béal, arguait, quant à lui, que l'intention des responsables de l'office n'avait jamais été discriminatoire.
En somme, si les procédés d'attribution étaient peut être maladroits, comme par exemple les grilles de peuplement, le but poursuivi était louable : la mixité sociale.

Après des mois de procédure, la décision du tribunal était très attendue.
Dans ses attendus, le tribunal relevait qu'il y avait bien eu discrimination de la part de l'office public «par subordination d'une offre de service à des critères ethniques ou raciaux».
Toutefois, l'office public de HLM est certes condamné, mais à une amende de 20 000 € entièrement assortie du sursis.
SOS Racisme obtient la somme de 10 000 € de dommages et intérêts et 5 000 € de frais de justice tandis qu'elle réclamait 200 000 € de dommages et intérêts.
Toutes les autres parties civiles ont été déboutées à l'exception d'une locataire qui obtient 300 € de dommages et intérêts.
À l'issue de ce délibéré, Maître Béal, pour Métropole Habitat, parlait d'une "décision équilibrée".
Le vice-président de SOS Racisme, Samuel Thomas, quant à lui, parlait d'une "première condamnation en France d'un office public pour discrimination".
Bien que satisfait de cette première condamnation d'un OPHLM, ce dernier n'exclut pas l'intention d'aller plus loin.

Anny Balta

Interview : Christine Boutin

« Je serai favorable à toute mesure visant à éviter la stigmatisation des populations »

La Ministre du logement revient sur la question de la mixité sociale dans les offices HLM, en soulignant son attachement au principe d'égalité inhérent à notre Constitution.

L'OPAC de Saint Etienne a été condamné pour avoir organisé des quotas ethniques, ce dernier affirme que la loi sur la mixité sociale dans les HLM n'est pas claire et que la mission interministérielle d'inspection sociale (MIILOS) a eu tort de lui reprocher son interprétation, quelle est votre réaction ?

Concernant cette affaire, j'ai réagi aux propos de l'avocat de l'office public HLM de Saint Etienne en précisant qu'il s'agissait d'un rapport, établi par la MIILOS et rendu public en juillet 2005, qui mettait en évidence une politique d'attribution reposant sur l'origine ethnique des demandeurs. Le rapport indiquait sans ambiguïté que la poursuite de l'objectif de mixité sociale ne pouvait reposer sur des critères de ce type et ajoutait qu'une telle pratique était discriminatoire, interdite et sanctionnée par la loi du 6 août 2004. Le rapport recommandait que l'office se mette au plus vite en conformité avec la loi. L'Etat a donc rempli pleinement la fonction de contrôle qui lui incombe.

Envisagez-vous alors de rappeler aux organismes HLM les critères qui doivent être pris en compte au titre de l'organisation de la mixité sociale ?

La mixité sociale est l'une des préoccupations du monde HLM et naturellement le Ministère du logement partage cet objectif. Pour assurer cette mixité, nous pensons qu'il faut davantage de mobilité et donner la possibilité de rendre accessible les logements à la propriété. C'est notamment l'objectif de la vente de logements HLM qui donne le choix à des locataires de devenir propriétaires. Cependant, la mixité doit demeurer l'objectif du monde HLM qui, de part sa vocation sociale, accueille les personnes répondant aux critères des conditions de ressources. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le texte de loi, les personnes qui occupent un logement HLM, dont les revenus dépassent deux fois les plafonds de ressources (soit 9000 € net/mois pour une famille composée de deux adultes et deux enfants en Ile de France), ont l'obligation de quitter leur appartement pour le rendre disponible à ceux dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources.

Pour en revenir plus spécifiquement aux discriminations, pratiquées par certains organismes HLM, prévoyez-vous de multiplier les actions pour lutter contre ces discriminations ?

Bien entendu. D'ailleurs, pour montrer notre détermination sur cette question, nous avons signé une convention avec Patrick Karam, Délégué Interministériel à l'Égalité des Chances des Français d'Outre-Mer, SOS Racisme et la Fédération Nationale des Maisons des Potes pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux logements sociaux. Par ailleurs, un certain nombre d'études menées, notamment par Fadela Amara, Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville Yazid Sabeg, Commissaire à la Diversité et à l'Egalité des chances vont dans ce sens. Nous verrons donc les propositions concrètes qu'ils feront et, quant à moi, je serai favorable à toute mesure visant à éviter la stigmatisation des populations.

Alors justement Yazid Sabeg préconise la mise en place de statistiques ethniques, qu'en pensez-vous ?

Je reste attachée au principe d'égalité qui fait partie de notre constitution. Même s'il m'est difficile de me prononcer aujourd'hui, je considère que si un pays, comme la France, en arrive à se poser la question de savoir s'il faut mettre en place des statistiques ethniques, cela montre que notre principe d'égalité est en grande fragilité.

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

DISCRIMINATION

Interview : Ugo Lanternier

Aubervilliers anonymise les demandes de logements sociaux.

Ugo Lanternier est adjoint à la mairie d'Aubervilliers en charge des Politiques du logement et des relations avec l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers.

Depuis votre arrivée, quelles sont les actions mises en place, par la municipalité, pour une meilleure politique du logement ?

À Aubervilliers, comme pour beaucoup d'autres villes de la petite couronne, nous connaissons une pénurie de logements sociaux. Au 31 décembre 2007, la mairie comptait 4080 demandes de logements sociaux contre un peu de moins de 200 logements à pourvoir la même année. Compte tenu d'une telle situation, les habitants d'Aubervilliers avaient besoin de transparence quant au processus d'attribution de logement. Le conseil municipal du 5 juin 2008 a donc validé la création d'une commission de désignation composée d'élus de la majorité, mais également de l'opposition, d'associations de locataires, d'associations de mal-logés et d'une personnalité qualifiée.

Il n'y a pas d'obligation légale à mettre en place ce type de commission ?

Les critères d'attribution sont définis uniquement par le maire. C'est lui ou son adjoint au logement qui propose aux bailleurs sociaux les dossiers des candidats. La commission de désignation est donc venue en remplacement du précédent système. Le principe même de cette commission, c'est d'aider et de contrôler le maire adjoint dans ses décisions. Lorsque nous avons fait part de notre volonté de créer cette commission aux services de la Ville, la direction informatique nous a recommandé, dans le cadre du respect de la loi informatique et libertés, de ne pas communiquer les données nominatives des candidats aux membres de la commission. Les dossiers consultés lors de cette commission sont donc anonymes.

Quel sont les critères ?

Nous avons fixé trois priorités : les demandeurs dont l'ancienneté excède dix ans, les jeunes ménages, avec ou sans enfant, et vivant chez leur parent et enfin, les locataires de logement insalubre.

Au final, ce sont les bailleurs qui ont le dernier mot. Pensez-vous, réellement pouvoir influer sur leur politique de logement ?

Effectivement. Mais la loi les oblige à examiner nos candidats en commission d'attribution. Le résultat c'est qu'aujourd'hui 40% des attributions ont concerné en 2008 des ménages prioritaires. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai également en charge la mise en place d'une conférence annuelle du logement. L'année dernière a été l'occasion, pour nous, d'interpeller les bailleurs sociaux sur leur politique d'attribution et la prochaine conférence traitera, en autres, de la lutte contre les discriminations.

Propos recueillis par Loubna Meliane

Procès

L'agence MIL'IM condamnée

La Cour d'appel d'Amiens est venue confirmer, le 11 Mars dernier, la culpabilité de l'agence MIL'IM.

Dans cette affaire, 304 offres de biens discriminatoires avec code « 3 » qui signifiait « pas d'étranger » avaient été retrouvées à la suite d'une opération de testing menée par SOS Racisme en 2001 et d'une enquête préalable de la CNIL.

En première instance, Mr Duval ainsi que l'agence elle-même furent respectivement condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende pour l'un, et 10 000 euros d'amende pour l'autre.

En outre, ils furent condamnés solidairement à verser 10 000 euros de dommage et intérêts à SOS Racisme.

Durant l'audience correctionnelle, SOS Racisme a cependant pu souligner combien il était regrettable, en l'espèce que les propriétaires, donneurs d'ordre de discriminations ne soient ni poursuivis ni sanctionnés.

Tout en confirmant la décision de culpabilité des protagonistes, la Cour d'appel a, de façon incompréhensible, diminué la sanction à l'encontre des auteurs de ces infractions.

En effet, l'agence n'est aujourd'hui condamnée qu'à 10 000 euros d'amende assortis en totalité d'un sursis, et Mr Duval n'est condamné solidairement avec l'agence qu'à verser 3000 euros de dommages et intérêts à SOS Racisme.

Cela reste, néanmoins, une victoire importante pour SOS Racisme qui compte bien réclamer des poursuites à l'encontre des 304 propriétaires de biens commanditaires des discriminations répercutées par l'agence Mil'Im en 2003.

Anny Balta

Interview : Jean-Manuel Neves

« Ils ne se rendent pas compte qu'ils font de la discrimination »

Entretien avec Jean-Manuel Neves, Responsable des partenariats de la Fédération Nationale des Agents Immobilier

Quels partenariats avez-vous initiés pour sensibiliser les adhérents de la FNAIM à la question de la non-discrimination ?

Dès 2005 une campagne de communication, en partenariat avec l'association SOS Racisme, a été lancée en direction de l'ensemble des adhérents de la FNAIM. 3 spots ont été réalisés afin d'inciter les adhérents à ne pas entrer dans un système de filtrage, notamment pour la partie locative. En 2008, nous avons également signé une charte avec la Ministre du logement et de la ville, pour mettre un terme aux discriminations dans l'accès au logement des ressortissants des DOM-TOM. Un accord avec l'Acsé a aussi été signé, dès 2007, créant un plan de formation visant à définir la notion de discrimination et à prendre connaissance de la loi. 30 journées de formation, sur inscription libre, ont été réalisées (avec 8 à 15 participants). Parallèlement à cette formation, nous avons mis en place un « Tour de France » visant au rappel des bonnes pratiques et de la réglementation dans les professions de l'immobilier.

Quel bilan faites-vous de ces partenariats ? Sur quelle base ?

Nous savons très bien qu'il y a encore des discriminations dans l'accès au logement. De prime abord, les adhérents ne sont pas très réceptifs à cette problématique, qui leur semble moins prioritaire que les questions commerciales liées à leur profession. Très souvent, ils ne se rendent pas compte qu'ils font de la discrimination. Cependant, nous avons de très bons retours de ceux qui ont participé à la formation : lorsqu'ils prennent conscience de leur rôle social, d'accompagnement notamment, ils se sentent valorisés.

Propos recueillis par Yslane Haïda

Procès

La Cour de cassation donne-t-elle aux maires le droit de discriminer par préemption?

Le 7 janvier dernier, la cour d'appel de Lyon a relaxé le Maire de Charvieux Chavagneux, Gérard Dezempte pourtant reconnu coupable de discrimination raciale contre les époux Ghezzal par la Cour d'Appel de Grenoble

Le Maire Gérard Dezempte avait pourtant, fallacieusement, exercé son droit de préemption au détriment du couple Ghezzal d'origine algérienne qui souhaitait acquérir une maison dans sa commune. Poursuivi par SOS Racisme pour discrimination raciale dans le cadre de l'exercice abusif de son droit de préemption, le 8 Novembre 2006, la Cour d'appel de Grenoble, était entrée en voie de condamnation à l'encontre de celui-ci qui fût reconnu coupable de discrimination raciale pour le refus d'un bien confirmant ainsi le jugement de 1ère instance de 2003.

La condamnation prononcée par la Cour d'appel de Grenoble était de 3 ans d'inéligibilité, 1500 euros d'amende et 5000 euros de dommages et intérêts pour les victimes. Somme qu'elles doivent désormais rembourser (1).

Pour casser l'arrêt de la cour d'appel de Grenoble de 2006, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation en juin 2008 a fait une interprétation stricte de la loi pénale en considérant que « l'exercice d'un droit de préemption fût il abusif ne saurait constituer le refus du bénéfice d'un droit accordé par la loi au sens de l'article 432-7 du Code pénal ».

En clair, la Cour de cassation a estimé que seul le vendeur est susceptible de refuser de façon discriminatoire le bénéfice du droit d'acquérir un bien immobilier dont il est propriétaire.

Ainsi donc, au regard du Droit positif actuel, bien qu'exerçant son droit de préemption abusivement pour un motif discriminatoire, le maire jouirait d'une impunité sur le plan pénal car les textes de loi réprimant les comportements discriminatoires et tels qu'interprétés par la Cour de cassation ne permettraient pas d'appréhender le comportement d'entrave d'un maire dans l'acquisition d'un bien pour un motif discriminatoire.

Seules les voies civiles et administratives resteraient ouvertes en la matière.

Toutefois, quand on connaît l'impact plus important d'une condamnation pénale, il peut sembler opportun qu'une infraction pénale particulière soit créée par le législateur pour faire en sorte que ce comportement discriminatoire d'éviction de personnes d'origine étrangère dans le cadre d'accès à des biens de propriété recule au sein de notre société. Maître Duhamel, avocat à la Cour de Cassation, suggère de compléter l'article 437 du code pénal pour punir expressément l'élu qui exerce son droit de préemption dans un but discriminatoire.

Fabien Safari

retrouver l'interview de Maitre Duhamel sur notre site : poteapote.info

(1) Si vous voulez aider financièrement les époux Ghezzal, envoyez vos chèques à leur ordre à SOS Racisme, 51 av de Flandre 75019 Paris

Procès

Le maire de Pont-de-Chéruy renvoyé devant le Tribunal Correctionnel pour discrimination

Monsieur Alain Tuduri, maire (divers droite) de Pont-de-Chéruy, commune du nord de l'Isère, sera jugé le 12 mai 2009 au TGI de Vienne pour avoir mis en place, depuis des années, une politique discriminatoire visant à limiter le nombre d'immigrés extra européens dans sa ville.

L'article L 210-1 du code de l'urbanisme fait naître un droit pour la personne publique de se substituer à un acheteur pour un motif d'intérêt général.

> « le Maire effectuait des pressions pour que les biens ne soient pas vendus à des personnes d'origine extra européenne. »

pour Maitre Grabarczyk* : «l'exercice abusif du droit de préemption apparait quand le projet avancé par la commune commemotif de préemption n'est pas suffisamment sérieux et légitime.» L'origine ethnique d'une personne ne peut nullement constituer un motif d'intérêt général cela semble évident. Pourtant, en 2000 et 2001, Mme Sylvia Agdag se voit refuser à deux reprises par des agences immobilières l'achat de maison prétextant que « Monsieur Tuduri,le maire de Pont)de-Chéruy, ne veut plus d'immigrés car le quota d'immigrés est atteint depuis longtemps dans la commune ». Par conséquent, il usait de son droit de préemption pour empêcher les potentiels acheteurs immigrés d'acquérir.

Exaspérée par ce comportement, Mme Agdag attaque l'arrêté de préemption litigieux qui est annulé par la juridiction administrative en premier ressort ainsi qu'en appel.

Contacté par la victime, SOS Racisme confit à Maitre Grabarczyk le soin de déposer une plainte avec constitution de partie civile, dénoncant ainsi l'usage discriminatoire du droit de préemption exercé par le Maire.

Devant le jude d'instruction, Monsieur Tuduri botte en touche en se retranchant derrière l'intérêt général. Mais, le nombre élevé d'immigrés frappés de préemption découverts au cours de l'enquête et la concordance de leurs témoignages anéantissent complètement la défense du maire.

En outre, l'instruction a permis d'établir que Monsieur Tuduri effectuait des pressions auprès des vendeurs, agents immobiliers ou notaires pour que les biens ne soient pas vendus à des personnes d'origine extra européenne.

C'est pourquoi, l'association SOS Racisme se bat pour que Monsieur Tuduri soit condamné pénalement puisque les éléments constitutifs de l'infraction de discrimination prévue aux articles 225-1 et 225-2 du Code pénal sont réunis en l'espèce.

Adriano Mendy

retrouvez l'intégralité de l'interview de Maitre Grabarczyk sur notre site : poteapote.info

Procès

ARES, société de gardiennage, condamnée pour discrimination raciale à l'embauche

Le 20 Janvier dernier, la Cour de cassation a confirmé la condamnation pour discrimination raciale à l'embauche, obtenue par SOS Racisme, contre la société de sécurité « ARES ». Cette dernière avait publié dans le Parisien, le 6 Janvier 2003, une offre d'emploi discriminatoire.

L'offre d'emploi litigieuse demandait aux candidats de se munir d'une carte d'électeur pour pouvoir être recrutés en qualité d'agent de sécurité, maître chien et agents d'exploitation sur le site de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.
Hervé Bedou, un Béninois titulaire d'une carte de séjour, avait contacté le jour même la société ; laquelle lui avait expliqué que sa candidature ne pourrait être retenue car il n'était pas français. Cet agent de sécurité avait immédiatement contacté SOS-Racisme. Un testing avait été réalisé deux jours plus tard, en présence d'une équipe de TF1, pour apporter la preuve du refus d'embauche.
En première instance, en mars 2007, la société « ARES » et son responsable, Philippe Baudry, avaient été relaxés du délit de refus d'embauche par le Tribunal Correctionnel de Créteil car le refus d'embauche résultait d'une personne non habilitée pour le faire.
En mai 2008, la Cour d'Appel de Paris, en requalifiant le délit reproché à la société « ARES » en « subordination d'une offre d'emploi à un critère de nationalité », a permis la condamnation de l'entreprise et de son directeur respectivement à 5000 € d'amende et 1000 € d'amende.
Pour apporter la preuve que la mention « carte d'électeur » signifiait bien la volonté d'exclure les étrangers, SOS Racisme avait pu faire visionner devant la Cour d'Appel la vidéo du testing, effectué en caméra cachée avec TF1, dans les locaux d' « ARES ».
Lors de l'audience, Philippe Baudry a affirmé que la carte d'électeur n'était pas destinée à choisir des candidats de nationalité française, mais ceux qui n'avaient pas de casier judiciaire car les agents de sécurité, embauchés par la société « ARES », devaient être affectés dans des zones d'attente des personnes en instance.
Cet argument n'a donc pas été retenu par la Cour d'Appel et, aujourd'hui, SOS Racisme est fière d'avoir inscrit dans la jurisprudence de la Cour de Cassation que l'exigence d'une carte d'électeur, dans un processus de recrutement, est une infraction pénale !

Anny Balta

Emploi secret défense : CEGETEL condamné

Le 16 février dernier, l'ex-opérateur de télécoms Cegetel et son entité actuelle SFR ont été condamnés par le TGI de Nanterre à 20 000 euros d'amende dont 10 000 avec sursis pour avoir diffusé entre 1999 et 2000 sur leur intranet une offre d'emploi discriminatoire.

L'offre litigieuse d'emploi d'ingénieur visait : « des personnes de nationalité française, de préférence de parents français et nés en France » sous le motif « d'une habilitation secret défense ».
Lors de l'audience du 12 janvier 2009, le procureur avait requis 3000 et 1000 euros d'amende avec sursis à l'encontre de deux anciens responsables du groupe ainsi que 100 000 euros d'amende à l'encontre du groupe Cegetel.
La 17ème chambre correctionnelle du TGI de Nanterre a retenu les peines demandées par le parquet à l'encontre des deux prévenus.
De surcroît, SOS Racisme percevra au titre de dommages et intérêts et frais de procédure 7000 euros de la part de Cegetel-SFR et des deux prévenus.
Ce jugement apparaît comme une victoire pour SOS Racisme ce d'autant qu'elle agissait ici dans le cadre de la procédure de citation directe, passant outre les classements sans suite du Parquet opérés dès le début de cette affaire.
Enfin, en matière de « secret défense », ce jugement est une première car il est de nature à ôter tout crédit aux justifications de ceux, qui comme en l'espèce, seraient tentés d'invoquer que leur comportement discriminatoire s'expliquerait au regard des difficultés d'attribution du secret défense en cas de candidat non français voire non français de souche.
A cet égard, il apparaît essentiel, aujourd'hui, que le ministère de la Défense clarifie sa position en matière d'habilitation « secret défense » afin de faire en sorte que cette procédure ne soit pas une source de discrimination.

Anny Balta

Interview : Stéphanie Lecerf

« Les clients sont sensibles aux discriminations »

Stéphanie Lecerf* est Directrice juridique chez Michael Page International. Depuis 2003, le groupe s'est engagé dans une politique de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi.

Comment luttez-vous contre les pratiques discriminatoires à l'embauche ?

Dans nos contrats de travail, une clause précise que l'entreprise est très vigilante sur la lutte contre les discriminations. Chaque nouveau consultant participe à des formations sur ces questions (7 heures minimum). On rappelle que la loi condamne les pratiques discriminatoires et on fait un travail de déconstruction des stéréotypes en organisant des jeux de rôles. Par ailleurs, nous avons effectué des audits notamment avec SOS Racisme.

Quelles informations un recruteur peut-il demander à un candidat ?

Durant un entretien, nos consultants ne font pas mention d'informations personnelles sur le candidat, par exemple on ne note jamais son âge ni son origine, et on ne fait jamais référence à la langue maternelle d'un candidat. Seules les informations qui ont un lien direct avec les postes recherchés sont mentionnées. Ensuite, le consultant doit donner suffisamment d'informations sur le poste pour permettre au candidat de vérifier si ce poste est compatible avec sa vie personnelle.

> « on fait un travail de déconstruction des stéréotypes en organisant des jeux de rôles. »

Que se passe-t-il si un de vos clients fait une demande qui paraît discriminatoire?

Nos consultants sont formés à argumenter contre ces demandes. Dans ce cas, les consultants peuvent refuser la mission (Michael Page les indemnise par rapport au chiffre d'affaires qu'ils perdent en refusant), ou faire intervenir leur hiérarchie. Cela ne nous a jamais nui, les consultants viennent travailler chez nous notamment pour l'éthique de l'entreprise, et les clients sont sensibles à ces questions.

Propos recueillis par Ferhat Dendoune

*Stephanie Lecerf a notamment rédigé un guide pratique : « Comment recruter sans discriminer ? ».

Homophobie

Christian Vanneste, le député champion des déclarations homophobes

Accepter en son sein un député qui ose dire que « l'homosexualité était «inférieure» à l'hétérosexualité » laisse supposer que le principe d'Égalité est optionnel...

Christian Vanneste, Député UMP a tenu les propos suivants : « l'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité » et il a ajouté : « je n'ai pas dit que l'homosexualité était dangereuse. J'ai dit qu'elle était inférieure à l'hétérosexualité. ».

Des propos qu'il a réitérés, quelques mois plus tard, ne peuvent pas être considérés comme un dérapage involontaire dans la mesure où, malgré les nombreuses condamnations, il n'a formulé aucun regret.

On aurait espéré que son parti, l'UMP, puisse le désavouer en refusant de lui renouveler un soutien lors des élections. Tout ceci montre à quel point la lutte contre les discriminations est absente des préoccupations de ce parti, pourtant républicain.

On estime que dans cette république « Liberté, Égalité, Fraternité » ne sont pas que des mots. Accepter en son sein un député qui ose dire que « l'homosexualité était «inférieure» à l'hétérosexualité » laisse supposer que le principe d'Égalité est optionnel, ce qui est une atteinte grave à un des fondements de notre République.

> « l'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité »
> Christian Vanneste

Christian Vanneste avait été condamné en appel à 3000 euros d'amende. On aurait aussi espéré, de la part de la justice, une peine plus sévère pour les raisons évoquées ci-dessus. Notamment une peine d'inéligibilité aurait été justifiée, car un député est censé porter les valeurs de la République. Les difficultés de la Justice à condamner sévèrement, les faits de discrimination, font partie des handicaps importants qui mettent à mal toutes les politiques de lutte contre les discriminations. On ne peut pas se contenter, quand il y a des écarts de comportements aussi graves, de simples condamnations verbales (comme l'ont fait les dirigeants UMP) et de simple peine d'amende. Tant que persistera ce sentiment d'impunité, on ne peut pas espérer une amélioration sensible des comportements.

Norbert Nitcheu

ZEP

Faut-il mettre les professeurs les plus expérimentés dans les ZEP?

La première question que l'on peut se poser, c'est peut-on enseigner de la même manière dans des écoles primaires, collèges et lycées qui se trouvent dans les zones d'éducation prioritaire que dans des zones dites « normales ». La réponse, en premier lieu, est assez évidente. Et c'est non. En effet, l'enseignement en ZEP reste assez difficile aussi bien pour les profs qui sont expérimentés et bien plus encore pour les néo-titulaires.

L'enseignement en ZEP demande à prendre un compte un certain nombre de spécificités. Les difficultés sociales auxquelles sont confrontées les élèves de ces zones ainsi que leurs familles. Les difficultés d'apprentissages, alliées aux difficultés de concentration handicapent ces élèves dans la possibilité d'une réussite scolaire. Il est donc impossible de pouvoir appliquer les mêmes méthodes d'apprentissage dans les zones scolaires classiques que dans les ZEP.

Les néo-titulaires sortent directement de l'IUFM, malgré l'amélioration de l'approche qui en est faite, force est de constater que leur formation est encore inadaptée dans l'ensemble à l'enseignement et à l'accueil de ces élèves. Et nombre d'entre eux démissionnent quelques mois voire semaines après le début de la rentrée scolaire. Les placer en permanence en ZEP aura plus pour conséquence de les démoraliser. Mais il n'est pas rare de trouver quelques néo-titulaires qui sortent du lot et montrent les aptitudes nécessaires à l'enseignement en ZEP.
Les professeurs les plus expérimentés ont pu voir la situation se dégrader depuis une vingtaine d'années. Ils se sont adaptés au milieu scolaire mais certains d'entre eux, au-delà de finir leur carrière dans ces zones où effectivement leur savoir faire serait le plus bénéfique aux élèves, préfèrent quitter les collèges et lycées difficiles pour des établissements dits classiques.

Il faut repenser l'ensemble des politiques d'approches des ZEP, tant dans l'enseignement que des équipes pédagogiques, qui enseignent dans ces zones. En tout premier lieu, il faut attirer les profs les plus expérimentés dans ces zones. C'est-à-dire revoir les grilles de salaires, car les spécificités liées à l'enseignement dans ces zones demandent des temps de préparation et d'investissement supérieurs à ceux d'un établissement classique. Il faut penser à pérenniser les équipes pédagogiques car une équipe où les membres sont présents sur, deux voire trois ans, ne peut pas mener à terme des projets spécifiques ou encore se fixer des objectifs atteignables avec les élèves.

Il faut également mettre les moyens pour dédoubler les classes ou les groupes d'élèves. Pourquoi même ne pas envisager de dédoubler le nombre de profs par classes, prévoir des binômes d'enseignants qui travailleraient avec les élèves. Ceci permettrait de consacrer plus de temps aux élèves qui sont en difficulté.

La question des moyens financiers reste une évidence flagrante. Mais surtout il faut redonner la confiance aux enseignants pour leur permettre d'enseigner, dans les meilleures conditions, ainsi ils redonneront la confiance aux élèves. « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher essayez l'ignorance » (Abraham Lincoln).

Marc Degbé

Les chiffres clés

Salaire annuel brut des enseignants du secondaire en 2004 (en €)

Début de carrière : 20 153 €
Fin de carrière : 38 634 €

Interview : Marie Duru-Bellat

« Il y aurait moins d'écart entre les établissements si les élèves étaient plus mélangés »

Marie Duru-Bellat est une sociologue, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne . Son principal ouvrage est « Sociologie de l'école » co-écrit avec Agnès Van Zanten et publié en 1999. Elle répond à nos questions sur les ZEP et les possibilités d'évolution de ces zones d'éducation pas si prioritaires que ça...

Que pensez- vous de l'idée de démanteler les ZEP ?

Pourquoi pas, mais il ne suffira pas de casser le thermomètre ! Les ZEP se sont en général montrées peu efficaces, incapables de remettre à flot les élèves. Mais les supprimer, si on ne prévoit rien d'autres, n'aura évidemment aucun effet bénéfique, et sans doute des effets négatifs.

Que doit-on améliorer dans les ZEP ?

En fait, il faudrait, avec les moyens (non négligeables) mis dans les ZEP, monter des dispositifs de soutien individualisé très précoces, qui seraient mobilisés dès les petites classes, quand les enfants rencontrent leurs premières difficultés. Plus on intervient tard, moins c'est efficace et plus c'est coûteux.

Les ZEP coûtent 30% moins cher que les établissements situés en centre ville car elle ont moins de professeurs expérimentés. Faut-il ajouter plus de professeurs expérimentés ou augmenter leur budget ?

Jouer la carte des professeurs les plus expérimentés est sans aucun doute la voie la plus efficace, mais il faut trouver les moyens de les convaincre de venir dans les établissements perçus comme les plus difficiles. On sait aussi que multiplier les adultes présents dans les établissements est très important.

Comment réduire les disparités entre les écoles situées en centre ville et les ZEP ?

C'est difficile tant que l'habitat est lui-même ségrégé... Il y aurait moins d'écart (de climat dans les classes, de progression...) entre les établissements si les publics d'élèves étaient plus mélangés, comme c'est encore le cas dans certaines zones loin de Paris... Pour encourager les parents, les mieux informés à laisser leur enfant dans des établissements au public populaire, il faut garantir à ces parents que l'enseignement qui y est donné est d'égale qualité à ce qui est fait dans les établissements plus chics. Cela passe sans doute par des évaluations précises et régulières de ce qu'apprennent les élèves et une « discrimination positive », c'est-à-dire plus de moyens dans les établissements les plus dégradés.

Propos recueillis par Médina Koné

Interview croisée

Enseignement : constat d'échec et amertume

Pascal Ferry Huiban est professeur de Sciences Economiques et Sociales et n'a jamais enseigné en zone d'éducation prioritaire contrairement à Marc Degbé. Regard croisé et échange d'expérience.

Que pensez-vous du classement en ZEP ? Qu'entraîne-t-il comme conséquences ?

PFH : D'un côté, le classement en ZEP est un moyen de récupérer des fonds supplémentaires dont l'établissement a besoin ; mais de l'autre côté, cela peut-être stigmatisant. Les collègues sont assez partagés sur le signalement ou non en ZEP.

MD : Mon établissement n'est pas placé en ZEP alors qu'il le devrait. Il y a des chefs d'établissements, des collègues mais aussi des collectivités qui ne veulent pas de cette étiquette : cela donne une mauvaise image de l'établissement. Avec la fin de la carte scolaire et la concurrence entre les établissements, la situation ne va pas aller en s'améliorant. Désormais on voit de plus en plus de journées portes ouvertes dans les établissements afin d'attirer le plus d'élèves possible. En lycée professionnel, ça me paraît logique d'organiser ces portes ouvertes car les filières sont peu connues mais pour les autres ça ne se justifie pas vraiment.

Mais votre formation ne répond pas à ces nouvelles difficultés ? La jeunesse a évolué, l'enseignement ne doit-il pas également suivre cette évolution ?

MD : La formation ne correspond plus à la réalité. Aujourd'hui, en tant qu'enseignant, on cumule les fonctions. Il faudrait être psychologue, assistante sociale et parfois aussi parents ! Pour être enseignant aujourd'hui, il faut être prêt à toutes les éventualités.

PFH : On n'enseigne pas de la même façon selon le public auquel on est confronté. Ce sont peut-être des différences qu'on devrait prendre en compte dès le stade de formation. Le poids de la responsabilité est très fort chez les néo-titulaires, pétrifiés à l'idée que dans leur classe il y ait plus de bruit que dans la classe d'à côté. Accepter le regard des collègues et échanger sur notre façon de faire permettrait aux débutants de déculpabiliser.

Afin de valoriser le travail des néo titulaires en Seine Saint Denis, il y a une proposition d'une prime d'un montant de 2000 euros par an . À votre avis est-ce une solution ?

MD : Le problème c'est que les enseignants qui ont vu la situation se dégrader sont tellement fatigués que même l'attrait financier ne suffirait pas à les y attirer.

PFH : C'est typiquement le genre de mesure ponctuel, tape à l'œil dont on ne sait d'ailleurs même pas si elle sera pérenne.
A mon sens, la question des effectifs est primordiale. En effet, le seuil requis par le Ministère est de 35 élèves par classe. Afin d'atteindre ce seuil, on en est contraint, certaine fois, de fermer des classes : il s'agit là de faire des économies. La suppression de classes, représente pour le rectorat une économie phénoménale à côté de ce que peut représenter le coût de cette prime. Il faudrait également avoir la possibilité de mettre en place de véritable stratégie d'orientation personnalisée avec les élèves, inventer des stratégies de tutorat où l'enseignant, payé pour cela en heures supplémentaires, prendrait quelques élèves à part pour remédier à leurs difficultés.

> « Avec la fin de la carte scolaire la situation ne va pas aller en s'améliorant. »

Il ne s'agit donc pas uniquement du manque d'expérience des néo titulaires mais également d'un problème de moyens ?

PHF : C'est toujours une question de moyens même si cette revendication est récurrente dans l'enseignement car le système de dédoublement de classe n'est pas automatique, Faire admettre au rectorat qu'on doit systématiquement dédoubler les classes de langue vivante n'est pas de toute évidence et déclenche ensuite une concurrence entre ceux qui l'ont obtenus et ceux qui n'y sont pas parvenus.

MD : Depuis plusieurs années on baisse la dotation horaire des établissements. Et cela créer une concurrence entre les enseignants.

PFH : On incite de plus en plus les chefs d'établissement à se comporter comme des chefs d'entreprise. Lorsque qu'un enseignant veut monter un projet ambitieux pour ses élèves, la complexité de la constitution d'un dossier et la multiplicité des services auxquels on doit s'adresser, démotive la plupart de nos collègues.

> « On incite de plus en plus les chefs d'établissement à se comporter comme des chefs d'entreprise »

MD : Au-delà des moyens, je pense qu'il faut pérenniser les équipes. Suivre un groupe d'élèves tout au long de sa scolarité permettra de s'inscrire dans un projet à long terme.

Propos recueillis par
Loubna Meliane

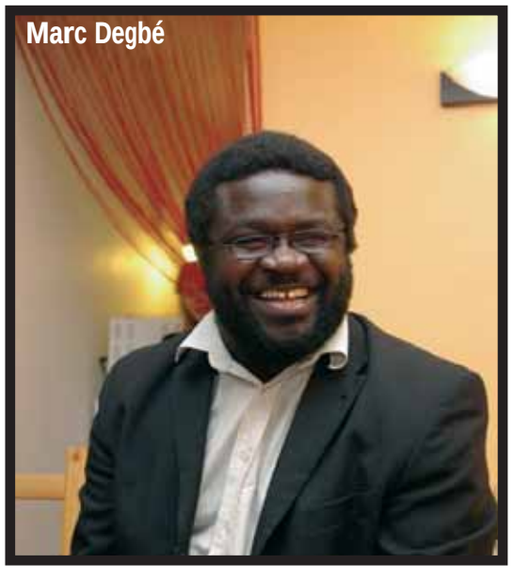
Marc Degbé

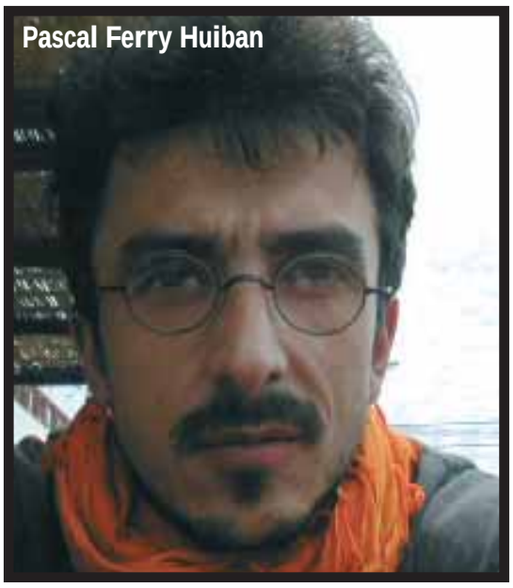
Pascal Ferry Huiban

Universités

L'argent crée un fossé entre les étudiants...

Aujourd'hui en France, pour continuer ses études dans une grande école, il faut passer un concours. La sélection basée sur les compétences afin de former les élites de demain semble logique. Mais en y regardant de plus près c'est un leurre.

En voici certaines raisons : le manque d'informations des jeunes lycéens des milieux populaires inscrits dans les établissements scolaires défavorisés alors que les élèves des classes plus aisés, sont incités par leur entourage à s'inscrire dans les grandes écoles dont ils ont une parfaite connaissance.
Une fois la décision de postuler pour intégrer une grande école effectuée, arrive l'épineux problème des concours.
D'une part ceux-ci sont payants, donc difficiles d'accès et décourageant pour les milieux défavorisés voulant entrer en cycle « secondaire ».
D'autre part le niveau des concours est tel qu'une année de prépa (1 année=5 fois le SMIC) est indispensable avant de les tenter. Ici se fait le plus gros écrémage social.
C'est face à ce constat alarmant que Sciences po a décidé, pour la rentrée prochaine, de ne rendre accessible son entrée en première année qu'aux étudiants post-bac. Idée brillante au demeurant, la contrepartie est que, quiconque veut intégrer Sciences po doit en avoir l'ambition et en avoir fait la démarche à sa sortie de lycée, aux alentours de ses 18 ans.
Finie donc l'agréable souplesse permettant de se tester en première année à la fac, prendre le temps de réfléchir, voyager ou tout simplement travailler pour se payer ses années d'études futures.
La solution de réduire l'entrée en première année aux sortants de terminal uniquement pour réduire les inégalités sociales dans l'accès aux grandes écoles est donc louable mais ne semble pas être la plus adaptée.
En définitive, il semblerait plus logique de rendre les prépas gratuites ou de faire bénéficier les étudiants d'une bourse sur critères sociaux pendant toute la durée de ses études.

> « le niveau des concours est tel qu'une année de prépa est indispensable. Ici se fait le plus gros écrémage social. »

Olivia Cauet

Interview : Antoine Pelletier

Le problème principal de la formation actuelle est sa trop courte durée

Professeur des écoles et militant à la SNUIPP-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC), Antoine Pelletier nous présente l'évolution des IUFM.

Au début du 20ème siècle, les élèves enseignants des classes pauvres (enfants de parents analphabètes ou paysans) percevaient des rémunérations. Quelles ont été les conséquences de la disparition de ce système?

Elles sont contradictoires. La première est un développement de la sélection sociale : les catégories populaires accèdent moins facilement au métier. Mais dans le même temps, la formation s'est améliorée en étant allongée.

Quels étaient les objectifs de l'État en créant les IUFM ?

L'objectif affiché était de rapprocher l'enseignement dispensé dans le premier degré (écoles) et le secondaire (collège et lycée). La création des IUFM était aussi l'aboutissement d'évolutions, de progrès dans les recherches pédagogiques. Mais, d'un autre côté, cela a fait reculer la rémunération des enseignants en formation et contribué à développer la sélection sociale. Sans compter que cela a divisé les enseignants du premier degré entre instituteurs et professeurs des écoles (issus des IUFM).

Est-ce que ça a réellement amélioré la situation ?

Du point de vue des apprentissages, c'est probable : les enseignants ont été formés dans la logique de recherches pédagogiques universitaires et de mouvements pédagogiques d'enseignants en poste. Cela a amélioré la place des enfants dans les apprentissages, leur prise en compte par les enseignants.

A quoi ressemble donc la vie des élèves enseignants ?

Le problème principal de la formation actuelle est sa trop courte durée : ceux qui préparent les concours subissent une pression importante. Les enseignants stagiaires doivent jongler entre les cours théoriques dans les disciplines, sur la pédagogie et le développement des enfants, la pratique et la réflexion sur la pratique. En une seule année, il est impossible d'y réussir.

On dit que cela a créé une sorte de « dynastie » d'enseignants (de père en fils par exemple). Qu'en pensez-vous ?

Cette tendance existait déjà auparavant. Je pense que ce qui conduit à des générations d'enseignants est sans doute essentiellement l'envie de travailler avec des enfants pour leur faire apprendre des choses.

Comment réduire les disparités entre étudiants modestes et étudiants aux revenus plus aisés ?

Depuis longtemps, les organisations étudiantes (notamment l'Unef) réclament une allocation pour tous les étudiants qu'elles considèrent comme des « jeunes travailleurs en formation ». C'est je crois le meilleur moyen d'effacer les disparités.

Il y a de nombreuses voies qui s'élèvent contre la prochaine réforme. Pourquoi ?

La réforme prévoit la suppression de la rémunération des enseignants en formation. Celle-ci deviendrait facultative : les titulaires du concours seraient envoyés directement devant classe, sans formation ! De plus la sélection entre le M1 et le M2 va conduire à de grandes difficultés pour accéder aux concours et donc au recrutement d'enseignants en dehors du statut de fonctionnaire. Enfin, la formation continue et les IUFM sont remis en cause.

Quelles seraient les améliorations à apporter à la situation ?

Il faut tout d'abord que le gouvernement retire sa réforme. Pour améliorer la formation, nous estimons qu'il faut la rallonger pour améliorer le lien entre théorie et pratique : après le concours accessible avec une licence, il faut deux années de formation, dont une année à mi-temps entre l'IUFM et la prise en charge d'une classe.

Propos recueillis par Médina Koné

Dotation de Solidarité Urbaine

Un débat qui reste ouvert

Alors que la crise fait des ravages dans notre pays, un long chemin reste à parcourir pour que les règles régissant les finances locales aident à une diminution significative des inégalités entre communes.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a été créée en 1991 pour « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».
Conséquence d'une taxe professionnelle que plus personne ne peut expliquer ni justifier mais qui est compliquée à remplacer, cette dotation, d'environ 1 milliard d'euros actuellement, vise à répartir un peu mieux l'argent des collectivités locales au profit de celles qui sont à la fois en difficulté sociale et qui sont privées de ressources. Plusieurs questions sont en débat.

Des communes inégales face à la crise urbaine.

Vouloir remettre à flot les quartiers de crise urbaine, et accompagner socialement les populations coûte cher. La question lancinante qui traîne est de savoir comment arbitrer -ou non – entre les grandes villes et agglomérations (Paris, Marseille, Lyon, Nantes , Toulouse, Bordeaux..) qui ont des quartiers difficiles, mais qui ont de vrais moyens fiscaux au regard des villes moyennes qui cumulent la misère sociale et la ruine fiscale comme Vaux en Velin, Clichy sous bois, Chanteloup les vignes, Grigny. La récente tentative de la Ministre de l'Intérieur de « recentrer » la DSU en virant de la liste 218 des 715 communes a vite tourné court, car elle visait surtout, à la lecture de cette liste, des villes moyennes ouvrières ou/et pauvres. On y trouvait en effet , par exemple, Bagneux, Ste Geneviève des bois, Orly, Poissy, Berre l'étang, Sarreguemines, Meyzieu, le Grand Quevilly etc... La Ministre a dû finalement remiser son projet le 23 Octobre 2008 devant le tollé général, et même rajouter 70M€ au pot pour calmer le jeu. Mais le débat sur la péréquation entre communes reviendra nécessairement sur le tapis. A suivre donc..

Le scandale de la taxe professionnelle continue donc...

Les communes du 92 qui touchent la TP de la Défense peuvent continuer de faire des cadeaux aux enfants de ses écoles dans un climat de gratuité générale, pendant que « crèvent » ceux de Clichy sous bois et Montfermeil...

Autre scandale, lié au précédent.

L'intercommunalité est assez souvent réalisée entre riches d'un côté (nous ne donnons pas de noms, les heureux se reconnaîtront eux-mêmes) et entre pauvres de l'autre : le mariage de Clichy et de Montfermeil en est la triste caricature. La raison essentielle? la taxe professionnelle qu'on n'est pas pressé de partager quand on en a beaucoup, par égoïsme bien compris.
Fiscalité locale péréquations entre communes riches et pauvres, pour nos quartiers , la question est loin d'être technique.

Jean Alain Steinfeld

Interview : Claude Dilain

« Assez de larmes de crocodiles »

Président de l'association des maires de villes de banlieues, premier élu de Clichy sous Bois (93), Claude Dilain est au cœur des problématiques de répartition des richesses entre villes pauvres et riches. Et le moins que l'on puisse dire est que les projets gouvernementaux actuels l'inquiètent. Explications.

Claude Dilain, vous êtes monté au créneau contre les dernières décisions gouvernementales sur les taxes locales. Pour quelle raison ?

Il y a eu un sacré coup de chaud... Le 2 février dernier, le Président de la République exige une réforme de la DSU*. Nous y étions favorables, car nous l'avons interprété comme la volonté de pousser plus loin encore la réforme de Jean-Louis Borloo, qui allait dans le bon sens. Mais la mouture proposée par Michèle Alliot-Marie ne convenait pas. A-t-elle agi sous l'influence de lobbies, ou en ne considérant que des aspects techniques ? Toujours est-il que son projet pénalisait tout le monde. Certaines grandes villes qui, brutalement, recevraient beaucoup moins d'argent. Mais aussi les villes pauvres, comme Clichy, qui allait toucher 10% d'aide en moins.

> « tant qu'il n'y aura pas de dotation de solidarité, une vraie péréquation, on ne s'en sortira pas. »

Quelle est l'issue du problème ?

Nous avons obtenu un moratoire d'un an et demandé à la ministre d'accentuer l'aide en faveur des villes pauvres ... Mais ce projet instaurera de toute façon un bras de fer entre villes pauvres et moyennes pour capter l'aide financière.

Pourquoi ces écarts de richesses ne font-ils qu'augmenter ?

Parce que la fiscalité est structurellement inégalitaire en France ! Depuis le plan Mashall, après la guerre, nous avons une vision polaire de l'aménagement du territoire : d'un côté des pôles d'industrie, de l'autre des pôles résidentiels. Donc des territoires qui perçoivent de grosses taxes professionnelles, et d'autres qui ne perçoivent rien... Ce qui provoque des inégalités qui peuvent aller de 1 à 10 dans les services publics au niveau local ! Alors même que les habitants des villes pauvres travaillent pour les entreprises des villes riches... Ça dure depuis les années 60, et ça ne risque pas de changer en une génération. Mais tant qu'il n'y aura pas de dotation de solidarité, une vraie péréquation, on ne s'en sortira pas.

Cette meilleure répartition des richesses, vous y croyez vraiment ?

Posez-vous deux questions : Qui va être pénalisé ? Les villes moyennes et riches. Qui sera avantagé ? Les banlieues... Vous comprenez bien qu'il faudra donc une extraordinaire volonté politique pour parvenir à bouger les choses. Mais on ne peut pas continuer à verser des larmes de crocodiles sur les banlieues et ne jamais rien faire. Et même si leurs voix portent mieux, depuis deux ou trois ans, les maires de banlieues en ont marre de prêcher dans le désert.

Propos recueillis par Cyril Pocréaux

* la DSU, ou Dotation de Solidarité Urbaine, est actuellement prélevée dans les villes riches accueillant des populations favorisées, puis redistribuée aux villes accueillant des populations plus modestes. Des critères tels que le revenu par habitant ou la part de logements sociaux entrent en jeu.

Interview : Stéphane Gatignon

« Je suis surpris de ne pas voir plus de révolte »

Maire communiste de Sevran (50 000 habitants en Seine-Saint-Denis) depuis 2001, Stéphane Gatignon jette un regard iconoclaste sur la taxe professionnelle. L'élu, qui n'avait que 31 ans lorsqu'il fut élu, dépoussière le sujet et rend au débat son sens politique. Entretien.

Pote à Pote : Stéphane Gatignon, quels sont les enjeux de la suppression de la taxe professionnelle, récemment annoncée par le Président de la République ?

Stéphane Gatignon : L'enjeu ? C'est « comment les collectivités locales vont-elles survivre ? ». À Sevran, la Taxe Professionnelle (T.P.) ne représente que 5,5% de notre budget. Mais si on ne les touche pas, c'est simple : on est morts. Alors, imaginez les villes dont la T.P. représente 30% du budget... Dans ces conditions, pourquoi les villes se battront-elles pour accueillir des entreprises, avec les nuisances de bruit ou de trafic que cela implique ? La suppression de la T.P. risque donc en plus de bloquer la dynamique territoriale.

Vous assurez que si on avait mieux réparti les fruits de la T.P., nous n'en serions pas arrivés là...

C'est vrai. Cette taxe a créé des inégalités terribles sur le territoire, ou à l'intérieur même de l'Ile-de-France. Les maires se comportent comme des barons qui se débrouillent pour tirer le plus d'argent à eux. Il n'y a jamais eu aucune discussion, dans les partis de gauche, sur le moyen de partager les produits de la taxe professionnelle. Les fonds de péréquation ou de solidarité entre villes restent très faibles.

Pourquoi ?

Il faudrait en passer par une loi. Or les députés, en Ile-de-France comme en province, viennent des communes les plus riches de leurs circonscriptions. Ils ne sont pas sensibilisés au problème. Pour les villes pauvres, c'est la double peine : pas d'entrée d'argent via la taxe professionnelle, et, du coup, des impôts plus élevés qu'ailleurs. Sur ce plan, la France est l'un des pays les plus inégalitaires en Europe.

Comment voyez-vous la suite ?

J'espère que ce débat sera l'occasion pour la gauche de se ressaisir, et de travailler sur ces questions de répartition des richesses qui sont la base de la construction d'une société. En instaurant par exemple une T.P. unique qu'on redistribuerait ensuite. On ne joue que sur la concurrence entre territoires au lieu de jouer la solidarité. Je suis très surpris de constater la faiblesse de la révolte des élus face à l'annonce du Président. Or, sur le fond, ce problème est très politique, absolument pas technique : nous n'avons aucune vision de société.

Propos recueillis par Cyril Pocréaux

Logement

La crise donne des idées

Valence, porte du Sud, ville des bouchons de l'été, se signale aujourd'hui par une initiative originale pour le logement social.

Depuis plusieurs années de nombreux promoteurs, encouragés par la politique municipale jusqu'au changement de majorité en 2007, avaient mis en oeuvre de nombreux projets destinés à une clientèle de retraités aisés. Plusieurs de ces projets terminés on rencontré de fortes difficultés à trouver preneurs et ont donné lieu à des révisions de prix. Pendant ce temps les difficultés de mise en marché s'aggravaient et plusieurs promoteurs semblaient prêts à renoncer à mettre en oeuvre leurs projets malgré les fortes sommes déjà engagées. Situation qui pouvait les conduire à une quasi faillite. Et c'est à ce moment là que les principaux intervenants publics dans le domaine de l'habitat : Drôme Aménagement Habitat (office départemental d'habitat social) et In Situ (l'un des bailleurs sociaux de la ville de Valence) ont offert à l'un des promoteurs en difficulté d'étudier la reprise de son projet. Il était évidemment exclu que la transaction se fasse, au niveau du prix de mise en marché au public, et les bailleurs sociaux candidats à la reprise de ce projet, situé à proximité de la gare SNCF Valence-ville, ont obtenu une «remise» de 20 %. Le prix obtenu permettra de mettre en location les 48 appartements du projet à un prix tournant autour de 5,50 € le mètre carré. Les appartements permettront de satisfaire la demande de logements intermédiaires dont peu existent dans la ville.

Les promoteurs peuvent dans certaines conditions «sauver» des projets dont la non-réalisation pourrait les conduire à la faillite. Les bailleurs sociaux peuvent développer l'habitat social dans des conditions qui leur étaient refusées jusqu'à maintenant, compte tenu de la spéculation foncière et immobilière, et renouer ainsi avec une politique de retour des «classes moyennes» vers des espaces plus centraux. Enfin les candidats à la location, dans le secteur social, ne se voient plus relégués dans des zones lointaines du centre ville et de ses commodités.» Bonne affaire» pour les différents partenaires. Cependant une question se pose : cette initiative séduisante, tant au niveau économique qu'au niveau de la redistribution de l'espace urbain, ne risque-t-elle pas de creuser le fossé entre ces nouveaux programmes et les espaces d'habitat social concentrés à la périphérie de la ville si elle n'est pas associée à une mise en oeuvre réelle de la réhabilitation des logements existants.

Annick Timmermans

Interview : Hanane Zahiri

« Résister, insister, persister, tel est notre message »

Hanane Zahiri, 26 ans, est diplômée en relations internationales. Après avoir hésité entre une carrière institutionnelle en diplomatie ou stratégie militaire, c'est son envie de s'investir dans le tissu associatif et l'intérêt général qui a pris le dessus. Aujourd'hui, elle est présidente de l'association RIP.

Peux-tu nous parler de ton association ? RIP, qu'est-ce que ça signifie ?

Résister, Insister et Persister, c'est vrai qu'avec un nom comme celui-ci on ne sait pas exactement ce que l'on fait mais on est sûr d'une chose : c'est qu'on agit. L'association à été créée par de jeunes musiciens, plus exactement des rappeurs, qui avaient envie d'aller au-delà de la simple dénonciation en agissant de façon concrète sur la société. Très vite des projets ont vu le jour.
On travaille sur des projets humanitaires, de solidarité internationale par le biais de chantier de solidarité. Le principe, c'est de permettre à des jeunes franciliens, issus de quartiers difficiles, d'aller là où la vie est vraiment dure pour leur permettre de prendre conscience des opportunités qu'ils peuvent avoir ici et que d'autres non pas. Ces chantiers peuvent se dérouler dans les favelas du Brésil où au sein des quartiers défavorisés de Pikine (quartier de Dakar).

Comment créer des passerelles entre la situation des pays où vont les jeunes et leurs propres difficultés en France ?

Les thématiques abordées sont les mêmes, à des échelles, bien évidemment différentes. Par exemple l'éducation de qualité, pour tous, est un problème au Sénégal mais également en France à une échelle certes plus réduite, en France. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'agir localement en mettant en place l'accompagnement scolaire. On travaille également sur l'accès à l'éducation pour les Femmes. On s'est d'ailleurs tous mobilisé sur ce projet qui a permis l'ouverture d'une douzaine de classes d'alphabétisation à Béjaïa en Petite Kabylie.

Quel est l'impact de tels projets sur ces jeunes ?

L'un des plus positifs, comme tu peux l'imaginer, est notre jeune militante, à l'initiative du projet Algérie, qui, aujourd'hui, est conseillère municipale. Désormais pour ces jeunes l'action est possible et ils ont le sentiment de pouvoir agir de façon concrète sur leur avenir et ceux des autres. RIP, c'est cette volonté de permettre aux jeunes d'aller de l'avant et de changer la face du monde. On est contre l'idée que la solidarité internationale ne soit qu'une prérogative du quai d'Orsay ou de grandes ONG, c'est une façon pour nous d'apporter notre pierre à l'édifice. Bien sûr, tous ne deviendront pas de futur Barack Obama mais chacun, avec son histoire et ses vocations, arrive à trouver sa voie. Par exemple lorsqu'on entend les jeunes nous expliquer, à leur retour du Sénégal, qu'ils ne laissent plus couler l'eau du robinet lorsqu'ils se brossent les dents parce que, là-bas, ils on prit conscience de l'importance de l'eau... et bien c'est par le bais de ces petites choses qu'on obtiendra de grandes victoires.

> « Désormais, ces jeunes ont le sentiment de pouvoir agir de façon concrète sur leur avenir »

Quelle est l'actualité de l'association en ce moment ?

On a travaillé sur la rédaction d'une charte qui appelle les collectivités à prendre des engagements vis-à-vis de la jeunesse. À travers cette charte, on propose l'ouverture d'une école de la « deuxième chance ». Il est également question de créer des passerelles entre la jeunesse et les institutions (par exemple, l'organisation de visite de commissariats ou de rencontre avec les élus). Il s'agit donc de mettre en place différentes initiatives pour permettre aux jeunes de mieux connaître les institutions et d'acquérir les outils nécessaires pour être des acteurs et citoyens à part entière.

Propos recueillis par Loubna Meliane

Pour plus d'informations sur RIP : http://rip94.online.fr/news.php

Association

Des habitants bien dans leur assiette !

Pour la dix-septième année consécutive, le Boulevard des potes organise les repas de quartier à Bordeaux ; cette année le rendez-vous est fixé le vendredi 5 juin.

Alors que la rue est aujourd'hui, trop souvent perçue comme un simple lieu de passage, de pollution, d'insécurité ou se mêlent circulation et contrôles d'identité, le Boulevard des Potes veut, à travers les Repas de Quartier, favoriser la rencontre, le vivre-ensemble, et lutter contre l'anonymat.

L'idée est de rassembler les habitants d'un quartier autour d'un repas en extérieur, dans un esprit d'échange, de rencontre et de convivialité. Une fois par an, le premier vendredi du mois de juin (date nationale), monsieur et madame « tout le monde » se retrouvent ainsi autour d'une table, pour échanger bien au-delà des recettes, des idées et une façon de vivre le quartier. Sur une place, des chaises, des tables et des couverts sont mis à disposition et chaque habitant apporte un plat en vue de le partager avec les convives.

Aller à la rencontre des gens, échanger avec son voisin, faire connaissance avec les nouveaux venus, débattre de la vie du quartier, en somme pratiquer les quartiers en lieux de vie et favoriser l'interconnaissance en mélangeant les différentes générations, cultures et origines sociales pour faire tomber les idées reçues, les stéréotypes et préjugés, toujours sources de conflits, voici les objectifs de cette action.

Les habitants, en participant à la mise en place – et donc à la réussite – des repas de quartier, ne sont plus de simples consommateurs, mais deviennent acteurs, voire militants d'une citoyenneté de proximité.

Pari tenu ! Depuis 1993, les repas de quartier rencontrent un véritable succès.

D'ailleurs, La mobilisation et le nombre sans cesse grandissant des participants prouvent que cette initiative répond à un véritable besoin et encourage son développement dans différents quartiers de l'agglomération.

Hélène Boineau
Animatrice au Boulevard des Potes de Bordeaux

Transport

La banlieue veut prendre le bon wagon

Les politiques le clament, la main sur le cœur : le Grand Paris ne se fera pas sans un gros effort sur les transports en commun en Ile-de-France. Et si, pour une fois, on n'oubliait pas les quartiers populaires ?

Un grand périphérique de tramways, d'immenses liaisons d'Est en Ouest, ou une grande ligne pour relier directement la Défense à Roissy à travers la Seine-Saint-Denis... Les projets d'amélioration des transports en Ile-de-France, en lien étroit avec l'idée d'un Grand Paris, sont légions. Et les banlieues ne veulent surtout pas être les grandes oubliées de l'affaire. « Il faut absolument désenclaver nos quartiers, pointe Claude Dilain, maire de Clichy sous Bois (93) et président de l'association des maires de villes de banlieues. L'enclavement est une des causes majeure des problèmes que nous connaissons, et seuls les transports peuvent nous en sortir. On nous a demandé de participer aux travaux de réflexion, mais nous ne pousserons des projets que s'ils vont réellement dans notre sens. On ne se contentera pas juste d'une petite station de métro ajoutée ici ou là. » La tendance, pour une fois, serait favorable aux quartiers que les rames ne font, habituellement, que traverser à grande vitesse. « Il semble que nous ayons le vent en poupe. Jean-Louis Borloo et Fadela Amara ont rappelé leur volonté de privilégier les quartiers. Les ministres, pour l'heure, semblent agir dans le bon sens, même si des lobbies contraires s'expriment. Mais tout cela sera-t-il suivi d'effets ? », s'interroge Dilain. Le projet d'un express reliant l'aéroport Charles de Gaulle au pôle d'affaires de la Défense en oubliant soigneusement de marquer une pause en Seine-Saint-Denis peut laisser dubitatif. « Seul un vrai maillage du territoire de banlieue sera efficace. On ne peut pas se contenter d'améliorer ce qui existe déjà, sans rien créer là où rien n'existe, prévient l'élu. Nous ne sommes pas sur un débat uniquement technique : cette question de la mobilité en banlieue doit être liée, intellectuellement, à celle du renouvellement urbain. » Comme pour mieux faire comprendre que les quartiers tiennent sans doute là l'ultime chance avant des lustres de s'ouvrir sur l'extérieur.

Cyril Pocréaux

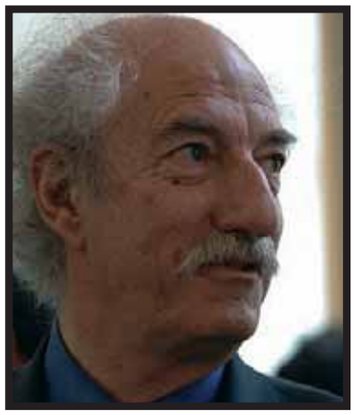

Interview : Michel Cantal Dupart

Grand Paris : « tisser et métisser l'urbanisme »

Mi-mars, dix équipes d'architectes étaient consultées par Nicolas Sarkozy sur la question du Grand Paris. Déjà entendu en 1983 par François Mitterrand, Michel Cantal Dupart était, cette fois-ci, associé à Jean Nouvel et Jean Marie Duthilleul. Entretien.

L'idée d'un Grand Paris est-elle davantage d'actualité qu'en 1983 ?

En 1983, François Mitterrand était seul à approuver cette idée. Avec Nicolas Sarkozy, le contexte est différent. Il veut en faire l'un de ses grands projets et, toutes les familles politiques ont conscience que les choses doivent évoluer.

Quelle est votre vision du Grand Paris ?

La proposition que nous avons faite s'appuie sur un grand ruban longeant la Seine, comme axe de développement, et se retournant sur la Seine-Saint-Denis. Nous proposons d'arrêter l'extension de Paris en aménageant des lisières avec des parcs ou des zones agricoles. Il faut ensuite ménager l'espace public et les chemins quotidiens, tisser et métisser l'urbanisme en évitant les zones affectées à un seul usage. Nous proposons également de créer un maillage, un réseau de transport étendu qui permettra de se déplacer rapidement, partout, dans toutes les directions.

> « Rien ne se fera aussi sans effort sur les zones urbaines sensibles. »

Comment voyez-vous l'avenir des quartiers sensibles ?

Rien ne se fera aussi sans effort sur les zones urbaines sensibles. Il faut un désenclavement, que ces zones ne soient plus des impasses mais qu'elles s'ouvrent sur le reste de la ville... Développer des hauts lieux d'urbanisation adaptée, comme aux abords du port de Gennevilliers ou du Parc de la Courneuve. Enfin, il ne pourra y avoir de Grand Paris sans une démarche écologique volontaire.

Propos recueillis par Véronique Bury

Portrait

Sébastien Pietrasanta, Maire d'Asnières sur Seine

Avoir bientôt trente-deux ans et se retrouver à la tête de la quatrième ville d'Ile-de-France c'est possible....

Sébastien Pietrasanta, actuel maire PS d'Asnières-sur-Seine, l'a démontré en gagnant la municipalité en 2008, victoire dont « j'étais l'un des rares à y croire » précise t-il. Surprenant ? Pas tant que ça.... Issu des quartiers nord d'Asnières, d'une mère née en Egypte, ingénieure en informatique, et d'un père strasbourgeois, médecin généraliste ; voilà plus de 15 ans que ce jeune homme se bat pour ses idées. C'est sur le terrain et dans le tissu associatif qu'il fait ses premières armes. Ce passionné d'histoire (détenteur d'une thèse sur les mouvements de jeunesse) se souvient, avec émotion, de son premier acte militant : « J'entrais en seconde et, tout seul dans mon coin, je collais des affiches au scotch, faites à la main, pour appeler à voter oui au référendum de Maastricht ». Très vite, il prend conscience de son engagement, lance un journal « Carton Rouge » dans son lycée à Asnières mais c'est lorsqu'il décide de militer aux côtés de la FIDL et de SOS Racisme que la machine va s'enclencher : mobilisations, collages débats, manifs,.... Militant obstiné, il s'investit localement, monte une Maison des Potes « Asnières Quartier Libre » sur le quartier des Courtilles, adhère au PS et c'est en 2001 qu'il devient le plus jeune conseiller municipal puis l'un des plus jeunes conseillers régional en 2004. Année également marquée par le départ du leader de la gauche à Asnières et de la défaite aux cantonales : « quatre années où il a fallu construire, s'investir, être extrêmement présent sur le terrain, préparer la future victoire car c'était pas gagné d'avance... » lâche t-il avant d'ajouter « c'est pourquoi lorsque j'ai demandé l'investiture, aux militants PS, j'ai dit qu'il fallait se donner les moyens de gagner parce que je ne fais pas les choses par témoignage » le ton est donné ! Mais, à en juger du résultat, n'est-ce pas là la posture d'un chef de file ? À en croire le nouveau maire d'Asnières il s'agit d'un « cheminement normal », rien d'extraordinaire donc... car pour Sébastien Piétrasanta le plus remarquable serait de réussir à répondre positivement aux 3000 demandeurs de logements sociaux (préoccupation première), en poursuivant sa politique de construction de logements sociaux, en petite s unités, dans l'ensemble de la ville ; d'unifier la ville en terme de transports, d'animations pour éviter toute forme de ghetto, en multipliant ses réunions publiques, dans les 4 coins de la ville, et ses visites de quartiers « surprises » ; de réaffirmer le principe d'égalité des chances pour valoriser notamment les écoles du Nord d'Asnières, en développant le « busing » et en renforçant le soutien scolaire.... Principaux axes de la politique, engagée par le jeune maire d'Asnières, satisfait de sa première année même s'il souhaiterait que ça avance encore plus vite.

Yasmine Oudjebour

Samia Ghali, des quartiers Nords aux bancs du Sénat

Maire, sénatrice et issue des quartiers Nord de Marseille : Samia Ghali est une spécialiste du cumul des expériences...

En 2008, pour ses quarante ans, Samia Ghali s'est offert un beau cadeau : cette conseillère municipale est élue maire de la 8e section de Marseille, avant de s'imposer à la vice-présidence de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de devenir sénatrice des Bouches du Rhône. Une ascension exceptionnelle ?

Pas vraiment, à bien y regarder. Voilà 25 ans que Samia Ghali milite au cœur des quartiers Nord, là où elle-même a grandi, élevée par ses grands-parents, Berbères d'Algérie. L'adolescente s'y est forgé une détermination sans faille. Très tôt, elle lutte en effet dans les 15e et 16e arrondissements de Marseille contre les ravages de la drogue, dénonce l'absence de structures pour les jeunes et devient à 27 ans, avec un BEP comptabilité pour seul bagage, adjointe au maire de cette 8e section. « Il faut une sacrée ténacité pour avoir ce parcours, » reconnaissait, en avril dernier, son adversaire vaincu des municipales, l'UMP Bernard Susini. Femme de terrain, elle assure cumuler trois handicaps : « femme, jeune et d'origine algérienne ». Mais ne veut pas pour autant être « déterminée » par son origine. Peut-être parce qu'elle reste persuadée que « dire que les Français ne sont pas prêts à accepter quelqu'un de l'immigration, ce n'est pas vrai ». Elle se targue d'ailleurs d'être soutenue aussi bien par de vieux marseillais que par des jeunes des bureaux qui votent à droite. Son combat, c'est sur le terrain qu'elle continue de le mener chaque jour. « Chaque fois que l'on a un souci dans une école, Samia est là, confirme ainsi publiquement Sakina Taleb, présidente de l'association Femmes d'hier et d'aujourd'hui. Elle nous a toujours écoutées et accompagnées sans faire de promesses. » Samia Ghali, mère de quatre enfants, aspire à faire enfin bouger les lignes. Son rêve ? « Désenclaver les quartiers Nord de Marseille » et « en finir avec la ghettoïsation de ces écoles où 80 % des élèves sont noirs et arabes. » Sa capacité à déplacer des montagnes ne sera pas de trop...

Véronique Bury

OUTRE-MER

La grève générale en Guadeloupe : un exemple à suivre ?

Le 4 Mars dernier soit, après 44 jours de grève générale, le collectif LKP obtient la signature d'un accord, de l'État et des collectivités locales, venant répondre favorablement à ses principales revendications. Dans le même temps, le MEDEF qui a refusé de signer le dit accord, a opté, en revanche, pour l'attribution aux salariés d'« un bonus exceptionnel », ce qui est loin de répondre aux attentes du LKP.

Ainsi donc, la grève générale, portée depuis le 20 janvier 2009, par le Collectif « Lyannaj Kont Pwofitasion » (LKP) soit « Collectif contre l'exploitation outrancière », fruit d'un rassemblement de nombreux syndicats, d'associations et de mouvements culturels très populaires, se voit non pas interrompue mais suspendue.
Le LKP et son chef de file, Elie Domota, ont fait ressortir, par le biais d'une plateforme de plus de 140 points de revendications, de nombreux disfonctionnements au sein de l'île dont le niveau élevé du coût de la vie et les problèmes liés à l'embauche des guadeloupéens. Les revendications mises en exergue par le LKP, dont une augmentation de 200 euros pour les bas salaires, ont très tôt reçu le soutien de la majeure partie de la population. En effet, si en ce qui concerne les employés de la fonction publique, une prime salariale de 40% justifiée par le coût de la vie est en vigueur, il n'en est rien pour les salariés dans le privé. La différence des prix des produits de première nécessité qu'on observe entre la France hexagonale et la Guadeloupe, et dans les départements d'Outre-mer en général, vient légitimer les revendications. En définitive, la grève générale dans l'île apparaît comme un combat social sur le pouvoir d'achat, un combat commun qui anime tous ceux qui, ici, aussi, luttent contre la vie chère.

En l'espèce, ce n'est pas une nouvelle aide sociale qui est demandée mais une équité sociale.
Dans le cadre des revendications du LKP, ce sont les patrons, pour la plupart békés ou originaires de la France hexagonale et héritiers de nombreux biens de production dans l'île, qui sont pointés du doigt. Mais à y regarder de plus près, la même problématique se pose en France hexagonale où la richesse de production est concentrée entre les mains de quelques uns, et, ce serait là tout le système capitaliste qu'il faudrait combattre. En outre, la réalité de la préférence de recrutement de personnes venant de la France hexagonale à des postes de fonctions dans les entreprises, et plus globalement dans l'île, a conduit à ce que le LKP sollicite la priorité d'embauche pour les guadeloupéens à compétence égale. Actuellement, un programme d'«égalité des chances et de volontarisme républicain » est prévu dans l'accord nouvellement signé afin de prendre en considération la réalité d'éviction des guadeloupéens à tous les niveaux d'emplois locaux.

Après les négociations commencées avec Yves Jégo, Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer qui, très vite, ont tournées court et une opposition ferme des patrons, quant à une augmentation des salaires, un durcissement du mouvement a été opéré.

Au 29ème jour de grève générale en Guadeloupe, le pire est survenu dans un climat tendu et de violences. Jacques Bino, délégué syndical, a été tué par balle dans un quartier populaire de Pointe-à- Pitre.

Cette tragédie n'est pas sans rappeler les événements de Mai 67. L'inaction des pouvoirs publics, depuis le début de la grève, apparaît avoir une part de responsabilité dans cette tragédie. Le profond mépris ressenti par la population guadeloupéenne n'a fait qu'alimenter, une fois de plus, la thèse soutenue par certains selon laquelle les habitants des départements d'Outre-mer ne constituent pas des français à part entière mais des français de seconde zone.

De surcroît, la volonté de certains, de déplacer le conflit social pour le placer sur le terrain d'un conflit anti-béké et anti-blanc n'a fait que susciter des animosités ainsi que des incompréhensions de la part de la population guadeloupéenne. D'ailleurs, ceux qui semblaient pour le moins embarrassés avec les revendications sociales et qui redoutaient certainement une contagion du mouvement, ont pu profiter du fait que le conflit social soit quelque peu terni par cette publicité discréditant la légitimité de la grève.

Aujourd'hui, si en apparence, le calme est revenu, il reste beaucoup à faire... Néanmoins, de la signature de l'accord obtenu par le LKP, une leçon peut être tirée : La détermination et la solidarité de la population sur des revendications légitimes sont en mesure de faire reculer les résistances gouvernementales et patronales.
La grève générale en Guadeloupe, serait-elle un exemple à suivre pour la lutte contre la vie chère en France hexagonale?

Anny Balta

OUTRE-MER

La crise dans les DOM : d'abord une crise de relation

Le sociologue Pierre Pastel revient sur les récents événements qui ont secoué les Antilles françaises et nous offre une analyse du rapport entre la France et ses départements d'Outre-mer : « Je t'aime, moi non plus... »

On peut comparer la vague de protestation qu'ont connue, dans le premier trimestre de 2009, les départements français de la Caraïbe (la Martinique et la Guadeloupe) à un cyclone qui, en un rien de temps, met tout à nu et nous oblige tous à la réflexion et à la réaction. Ici, c'est l'ensemble de la conscience collective française qui reçoit en pleine face la poussée du vent... de la contestation. Nous savons que, face à ce type de tourmente climatique, nul ne peut prétendre ne pas être affecté par ce qui se passe. De manière tout azimut, tous, et surtout les « spécialistes », de quelque niche qu'ils se réclament ou s'auto-proclament, cherchent, non sans une certaine frénésie, l'explication, la solution.

Le déni séculaire

Là où est contestée une pratique séculaire de la «profitation/exploitation», de la discrimination à l'embauche, là où est pointé du doigt un chômage endémique, un mal développement économique systémique, là où est fustigé un mode, presque congénital, de partage inégal des richesses, on veut encore y voir une crise économique et financière conjoncturelle.

Là où des milliers de consciences individuelles se lèvent comme un seul homme pour dire de concert, haut et fort, à elles-mêmes et à l'adresse de la Nation française si ce n'est à l'adresse du monde tout court, STOP à la falsification de notre dignité humaine, NON au déni de notre état d'égal citoyen, on veut encore y voir des hommes et des femmes qui se cherchent, des non-matures en crise d'identité.

Là où, aux prises avec la vie quotidienne, des responsables politiques, associatifs, des responsables syndicaux, religieux, là ou des acteurs du monde éducatif, de la culture, des acteurs de la santé, du monde économique ou de l'environnement, se concertent, élaborent un schéma d'amélioration des conditions de la vie ensemble et se dressent pour convoquer au dialogue et à la négociation sans complaisance, on veut encore y voir une prise de parole syndicale ou une crise politicienne menée par des prétentieux travaillés par des arrières pensées aux relents sécessionnistes.

Là où des milliers d'hommes et de femmes, majoritairement des personnes métisses ou noires, disent à l'ensemble de leurs compatriotes de ces sociétés insulaires et à ceux de l'ensemble de cette nation française à prétention démocratique (peu importe la couleur de leur épiderme) : - Ne vivons pas en caméléon ! Le gâteau économique, politique, le gâteau foncier, historique, le gâteau culturel, celui de l'éducation, de la santé, n'appartient à personne ni à aucun groupe exclusivement mais à nous tous. Entraînons-nous, donc, au discernement et au respect mutuel- on veut encore et toujours y voir des velléités racistes rampantes.

Là où l'on sollicite un réajustement des prix, l'équité et la continuité sociale, les apprentis spécialistes « nombrilistes » de la comptabilité publique croient encore y repérer des citoyens pique-assiette qui coûteraient cher à la Nation et cela sans que ne soit apporté, par les relais officiels de l'état, un nécessaire et vibrant démenti face à cette illusion d'optique séculaire.

Là où pour lever des malentendus ou pour pulvériser la camisole du refoulement face à l'histoire de l'esclavage des personnes noires et de la colonisation, là où, pour mieux se connaître pour mieux vivre ensemble, on réclame un indispensable et utile devoir de faire mémoire ensemble, on veut encore y voir une resucée névrotique du passé.
C'est à croire qu'il existerait des groupes, des peuples qui auraient, en France et de par le monde, le monopole de la souffrance et du devoir de mémoire, et d'autres qui devraient s'interdire de souffrir et de se souvenir...

Là où ils somment l'État français de ne plus fabriquer des citoyens de première zone et d'autres de seconde zone, là où ils lui rappellent sa complaisance anti-citoyenne vis-à-vis de tel ou de tel aux Antilles, là où ils lui indiquent son non-devoir de contrôle depuis plusieurs décennies, notamment de contrôle de l'effectivité de la concurrence, on veut encore y voir une tentative pour lui imposer la loi de la rue...

Là où ces milliers de vieux, de jeunes et de moins jeunes, ces milliers d'adolescents et d'enfants mettent en veilleuse, un des moments forts de leur culture, le CARNAVAL, pour continuer à dire et à faire entendre leur essentiel : « nous naissons égaux en droit et en devoir, nous entendons construire avec tous un avenir serein », on veut y voir encore des bons à rien toujours disposés à s'amuser.

Pour une autre relation sociétale

Assurément, la représentation que l'on a de quelqu'un, d'un groupe, détermine la qualité de la relation que l'on entretient avec lui. La qualité de la relation qu'on entretient avec lui détermine la qualité des « échanges »... y compris économiques...qu'on nourrit avec lui. La qualité des échanges qu'on nourrit avec lui détermine le niveau de la paix sociale, le niveau de la tranquillité civique, la quiétude sociétale.

La crise dans les DOM est d'abord une crise de la perception qu'on a de l'autre, laquelle détermine tout le reste, à commencer par la qualité de la relation entre les hommes.

En somme, l'on comprend que, pour opposer une solution durable à cette crise de la relation, c'est donc toute la société française qui doit s'éduquer à connaître, à intégrer mentalement, culturellement, l'homme... pluriel.

Pierre Pastel
Sociologue
Psychothérapeute.

OUTRE-MER

La Réunion, les raisons du malaise social croissant.

Le mouvement social à la Réunion : les manquements de l'État et la domination des forces monopolistiques.

La Réunion, est une des régions ultrapériphériques régies par l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam, possèdent trois caractéristiques: l'insularité: qui rend les consommateurs captifs, l'éloignement: qui accroît les coûts dus à la distance et l'histoire: qui est marquée par la présence d'anciens monopoles coloniaux.

La conjoncture de ces trois caractéristiques géo-historiques a produit une situation économique peu favorable: Une difficulté certaine à s'insérer dans les grands courants d'échanges mondiaux, d'où de très faibles économies d'échelle et des entreprises de petite taille, des entreprises qui disposent de consommateurs et de fournisseurs captifs, d'où une tendance à la pratique des prix d'oligopoles –voire de monopoles-, peu compatibles avec l'optimum économique général.

D'autre part, l'alibi du coût de la distance ou de l'investissement continue d'être opposé à tous ceux qui s'étonnent de la grande différence avec le niveau général des prix en France métropolitaine (à produits et services équivalents).

Il est paradoxal que le phénomène de mondialisation, dont la quasi-abolition du coût de la distance, ne puisse s'appliquer dans les départements d'Outre-mer.

Nous sommes insulaires et donc de fait dans un marché captif.
Nous considérons qu'un manquement a été commis par les services de l'Etat, en l'occurrence, la DGCCRF (Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), qui a le pouvoir de se saisir de ce dossier, puisque nous sommes dans un cas qui relève de sa compétence et qui concerne l'abus de position dominante .

De plus, dans les mesures du gouvernement pour augmenter le pouvoir d'achat en Outre-mer, nous pouvons voir ces mesures : les banques de chaque département s'engagent par des chartes à baisser les trois services bancaires courant qu'elles proposent à leur client. Ces engagements seront vérifiés par des agents de la concurrence et de la répression des fraudes! (Accords appliqués déjà en Guadeloupe, Martinique ...)

Où en est cette mesure pour La Réunion, aucun engagement n'a été appliqué par l'État et les banques locales!

D'ici une quinzaine d'année l'île de La Réunion verra la fin des derniers grands chantiers structurels que sont la route du littoral et le tram-train. Avec pour conséquences une baisse significative de la commande publique, une baisse de la croissance, dans le même temps la population locale se rapprochera du million d'habitants. Donc plus d'habitants à nourrir et moins de croissance, moins d'emploi, et plus de pauvreté, si les banques, les moteurs de survie de notre société d'aujourd'hui, ne suivent plus les projets et n'adaptent pas leurs politiques en fonction des spécificités réunionnaises.

> « Il est paradoxal que le phénomène de mondialisation, dont la quasi-abolition du coût de la distance, ne puisse s'appliquer dans les départements d'Outre-mer. »

Considérant l'immoralité de cette gouvernance financière du Gouvernement, qui consiste à se partager les richesses entre actionnaires du privé, mais qui réclament du secteur public de recoller les morceaux dès que leurs prises de risques inconsidérées mettent en péril leur profit ou leur existence ;

Considérant qu'il est de notre devoir de mener à terme cette révolution pacifique si nous voulons éviter plus tard une révolution violente,

Il est donc déplorable que les grosses entreprises encouragées, de façon éhontée par le gouvernement actuel, traitent avec désinvolture les familles Réunionnaises les plus exposées à la précarité, puisqu'il s'ensuit que ces familles basculent trop facilement dans l'exclusion et dans une marginalisation irréversible.

Dominique Mardaye et Alexandre Ramsamy

Les chiffres clés

Pour une population de près de 790 000 habitants la situation peut se résumer ainsi :

- 68 241 personnes touchant le RMI en 2007
- 274 502 bénéficiant des minima sociaux en 2007
- 52% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- une augmentation annuelle des prix à la consommation de plus de 2.8% en 2008 contre 1% en métropole.
- + de 40% de dépôt de bilan par rapport au trimestre 2008

Interview : Benjamin Stora

« Il faudra attendre le passage des générations. »

Benjamin Stora est professeur d'histoire du Maghreb à l'université Paris 13 Villetaneuse et enseigne également à l'INALCO*. Il vient de publier « Les guerres sans fin. Un historien, la France et l'Algérie » aux éditions Stock, occasion pour Pote à Pote de revenir sur une mémoire toujours aussi douloureuse, la guerre d'Algérie.

En tant qu'historien, comment peut-on parler de l'Algérie quand Histoire avec un grand H et histoire personnelle se confondent ?

Il est évident que j'ai un rapport particulier avec l'Algérie. Je suis né à Constantine. Mais il n'a jamais été question pour moi de me plonger, uniquement sur mon identité ou mes origines. Engagé dans les années 70, je m'intéressais beaucoup aux révolutions de l'époque, Amérique Latine, Vietnam. Curieusement, je me suis rendu compte qu'il y en avait une qui n'était absolument pas étudiée, la Révolution algérienne. C'est ainsi que j'ai commencé à travailler sur cette thématique.

Il est vrai qu'à cette époque, pas si lointaine, on ne parlait pas de la guerre en Algérie ? Et ensuite on parlait tout juste de « Révolution Algérienne ».

À cette époque, j'étais l'un des rares étudiants à travailler sur l'Algérie en préparant une thèse sur Messali Hadj, fondateur du nationalisme algérien, éliminé par le FLN pendant la guerre d'indépendance. Thèse sous la direction de Charles-Robert Ageron, dont j'étais l'élève. Je me suis intéressé à Messali parce que l'organisation politique à laquelle j'appartenais à l'époque était liée à ce personnage. J'avais donc accès à des archives mais aussi, aux témoins et militants trotskystes français ou algériens, qui l'avaient connu. Pour moi il y avait un lien entre l'écriture de l'histoire et l'engagement politique. Mais, plus j'approfondissais ma pratique historienne et plus le cadre idéologique militant m'apparaissait comme rigide, dogmatique. C'est en 1985, au moment où j'ai sorti mon « Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, 1926-1954 », (L'Harmattan) composé de plus de 600 portraits, que j'ai pris mes distances avec le marxisme révolutionnaire classique qui examine les choses simplement en termes de rapport de classe. J'avais tellement fréquenté de vieux militants qui m'avaient raconté leur vie, l'Algérie, l'immigration qu'il y a eu une déconstruction du discours idéologique. La politique m'a aidé à traiter d'un sujet aussi important que l'Algérie, mais l'histoire, quant à elle, m'a aidé à me détacher des préjugés politiques et idéologiques.

Comment expliquez que malgré les différentes avancées pour reconnaître cette histoire commune, la problématique algérienne persiste dans la société française ?

Après ce moment de séparation, j'ai écrit un livre « La gangrène et l'oubli » (aux éditions la Découverte), sorti en 1991, où j'essayais justement d'expliquer la persistance douloureuse de la mémoire de la guerre d'Algérie dans les deux sociétés françaises et algériennes. En France, cette mémoire persiste car il y a des millions de gens qui sont concernés par l'Algérie. Des soldats français, un million et demi, aux pieds-noirs, un million, en passant par les immigrés algériens, dont le nombre a doublé durant la guerre, c'est considérable. Au total plusieurs millions de personnes vivent avec cette mémoire. La guerre d'indépendance algérienne s'est développée, a donné naissance à la V République, la Constitution est née est née de ce moment particulier.

En Algérie, bien entendu, la guerre a été fondatrice de nation indépendante. C'est un moment de légitimation de l'État avec une sur commémoration permanente et un nationalisme exacerbé. C'est une séquence de l'histoire où, d'un côté la France préfère oublier, et de l'autre, l'Algérie entretient un sentiment de trop plein. C'est une mémoire également exploitée, par des groupes de nostalgiques, des individus qui ne veulent pas regarder vers le futur, vers l'avenir.

Pourquoi ne pas vouloir regarder vers l'avenir ?

Certains conçoivent l'identité en perpétuelle rumination, en étant dans le ressassement du passé, le regret de ce qu'on n'a pas fait et qui vivent dans une insatisfaction permanente. Cette tendance est forte dans les deux sociétés. Dès qu'une nation perd la notion de projet d'avenir, elle se réfugie, se retranche dans un passé qu'elle va se rappeler avec nostalgie. Les historiens ne doivent pas également s'enfermer dans la rumination de ce passé qui est pourtant la matière même de leur travail. C'est ce que j'explique dans mon dernier livre « Les guerres sans fin », ils doivent être des acteurs, des historiens du présent. Dans mon travail d'historien, j'ai essayé de comprendre pourquoi il y avait ce poids, presque physique, de l'Algérie dans l'histoire politique française, qui domine encore les rapports, par exemple, entre la France et l'islam, entre la France et la colonisation. Le cœur de tout ce problème reste, comme une sorte de secret mal assumé.

En vous écoutant, on n'a pas l'impression d'entrevoir une issue favorable ?

J'y ai cru. Pour moi, écrire « La gangrène et l'oubli », écrire des livres sur l'histoire auraient dû nous permettre de cicatriser et de sortir du traumatisme. Vingt ans plus tard on est toujours dans la même situation. Il faudra attendre le passage des générations.

Mais ce n'est pas déjà le cas ? En France, nous en sommes déjà à la troisième génération issue de l'immigration ?

Oui, mais ceux qui détiennent le pouvoir intellectuel et politique, d'un côté comme de l'autre de la Méditerranée, ont un lien très fort avec cette histoire. Par exemple, François Mitterrand avait été Ministre de l'Intérieur et Garde des Sceaux durant la guerre d'Algérie. De la même manière, Jacques Chirac avait, quant à lui, combattu en Algérie. Mais ce n'est que depuis son départ de la Présidence de la république en 2007, donc très récemment, que ce lien direct avec le passé n'existe plus. En Algérie, Abdelaziz Bouteflika reste l'un des derniers personnages politiques à être un acteur de cette histoire. Mais tant qu'on n'aura pas cette relève des générations, on aura encore du mal à s'arracher à ce passé.

Mais aujourd'hui, ceux qui portent cette exacerbation, sont pourtant des jeunes issus de cette nouvelle génération. Alors que faire ?

C'est vrai, mais ce qui a été transmis dans la société française et également dans la société algérienne, c'est le sentiment que la France n'a ni accepté ni reconnu les exactions commises au temps colonial. Les nouvelles générations portent cette sensation de mépris, de non reconnaissance de cette histoire commune. Malgré tout, depuis une dizaine d'années, un travail de mémoire s'est accompli. Par exemple, les manuels scolaires abordent désormais la colonisation et la guerre d'Algérie. Des films de fiction traite aussi de ce sujet, c'est également une façon de faire avancer l'histoire : « La Trahison » de Philippe Faucon, « Nuit noire, 17 octobre 1961 » d'Alain Tasma, « Cartouche Gauloise » de Mehdi Charef, « Mon colonel » de Laurent Herbier,... tous sortis, entre 2005 et 2008, sans compter « Indigènes» dans un autre registre. À cela s'ajoute les différents travaux universitaires. De plus, de petits gestes importants ont été faits par la France, par exemple la remise à l'autorité algérienne de la carte des mines qui avaient été posées à la frontière marocaine et tunisienne pendant la guerre. L'ambassadeur de France à Alger, Bernard Bajolet, a reconnu, l'année dernière, les massacres de Sétif et de Guelma. Mais tous ces gestes, toutes ces manifestations visuelles, toutes ces reconnaissances politiques de massacres se sont accomplies tardivement. Les nouvelles générations ont la sensation, le sentiment que leurs parents et grands parents n'ont pas encore été complètement reconnus. Pour sortir de cette blessure, il faut continuer le travail de pédagogie, de mémoire. Mais également former des professeurs d'université, il y en a très peu, pour transmettre cette histoire, développer l'enseignement, l'instruction. Encourager le travail sur les documentaires et les fictions. Il faut tout le temps répéter, recommencer, expliquer. La mémoire s'entretient sinon elle se perd, elle disparaît et cette sensation de perte provoque du ressentiment. •

Propos recueillis par
Loubna Meliane

* Institut National des Langues et Civilisations Orientales

Film

Mémoire de générations sacrifiées.

Sans en comprendre les raisons, le 9.3 a toujours été synonyme de pauvreté et de délinquance. A travers son documentaire, Yamina Benguigui nous présente les raisons du malaise profond qui habite les habitants de ce département emblématique.

Yamina Benguigui est une réalisatrice qui s'est distinguée par des films consacrés à la mémoire et à la question de l'immigration. De « Mémoires d'Immigrés », en passant par « 12 regards sur le racisme au quotidien», ou encore « Le plafond de verre », « Les défricheurs », elle œuvre pour une meilleure connaissance de populations souvent stigmatisées. Élue conseillère municipale à Paris et adjointe au maire de Paris, elle a en charge les droits de l'Homme et la lutte contre les discriminations.

Son documentaire « 9/3. Mémoire d'un territoire » diffusé le 29 septembre 2008 sur Canal+ a fait couler beaucoup d'encre. Acclamé par la presse, parfois écorné par des historiens et sociologues, mettant en doute le parti pris de la réalisatrice, il a reçu en 2009 le Globe de Cristal pour le meilleur documentaire.

À travers des rencontres et la mise en évidence de données historiques et sociologiques, Yamina nous présente l'évolution de la Seine St-Denis du XIXe siècle à nos jours. On y retrouve les causes des diverses tensions socioéconomiques comme, la concentration de populations défavorisées, la mauvaise gestion du parc industriel, le manque de mobilité des travailleurs de la région, la dégradation ou encore le manque d'entretien du parc immobilier.

Avant ce documentaire saviez-vous que des cuves entières d'acide, arsenic, hydrocarbures et divers déchets déversés, à même la chaussée, empoisonnent le territoire et ses habitants ? Saviez-vous que les grands ensembles ont connu le brassage culturel et économique avant de devenir des ghettos concentrant les populations les plus pauvres ou immigrées ?

Dédié à Zyed et Bouna, décédés en novembre 2005 dans un transformateur de Clichy-sous-Bois, le documentaire est une « stèle », un hommage à de jeunes vivant dans la crainte et la méconnaissance de leur environnement.

Attention, Yamina Benguigui n'a pas dit son dernier mot. Via sa société Elemiah, elle favorise la représentation des minorités à la télévision et au cinéma pour faire émerger les Spike Lee ou les Will Smith français, en mettant en scène des héros de toutes les couleurs. À suivre dans les prochains mois : 9-3, mais aussi Aïcha, un téléfilm sur le quotidien d'une « Amélie Poulain des banlieues », prochainement sur France 2.

Médina Koné

« le documentaire est une « stèle », un hommage à de jeunes vivant dans la crainte et la méconnaissance de leur environnement. »

La dérive communautariste selon Guy Konopnicki

« Il faut vraiment lutter contre les idées qui peuvent nuire à notre République »

Me voilà dans l'antre du magazine Marianne pour interviewer Guy Konopnicki, journaliste et écrivain, au sujet de son dernier essai. Je m'annonce à l'accueil, et voilà sorti d'un escalier que je n'avais pas vu l'auteur du livre « la banalité du bien ». Il est vif, dynamique prêt à partager sa vision de notre cher hexagone en souffrance. Telle une dévote serrant contre elle l'une des bibles de la laïcité, je contemple son essai de 169 pages dans lequel il présente les dangers de la dérive communautariste en France. Danger ? Nous sommes en danger ?

« Désormais, ce sont les particularités ethniques, sociales et autres qui sont devenues les critères que l'on met en avant. »

Oui ! (me répond l'auteur) La laïcité perd du terrain. Par exemple la création d'écoles confessionnelles de surcroît subventionnées et se développant en marge de l'éducation nationale signifie qu'il n'y a plus de volonté de converger. Désormais, ce sont les particularités ethniques, sociales et autres qui sont devenues les critères que l'on met en avant.

A quoi est-ce dû selon vous ?

D'abord le déclin du monde industriel qui favorisait l'intégration pour les parents en entrant dans le monde ouvrier. Ensuite l'évolution de l'éducation nationale qui est mis à mal par les chefs religieux de tous bords et les familles qui s'opposent à ce qu'enseignent les professeurs.

Enfin, l'attitude des élus de gauche et de droite qui cèdent à des demandes obscurantistes, et le harcèlement juridique sur des questions liées à la « diversité ».

Et les statistiques ethniques ?

Encore une action qui tend à nous différencier plutôt que voir ce qui nous rassemble. Je pense qu'il faut vraiment lutter contre les idées qui peuvent nuire à notre République.

Comment sortir de ce cycle ?

Notre constitution a déjà des éléments. Pourquoi notre Président de la République a-t-il tenté d'ajouter la diversité dans le préambule de notre constitution ?

Propos recueillis par Médina Koné

MANUEL LYCÉEN CONTRE LA VIOLENCE

PLUS PUISSANT QUE LA VIOLENCE LE RESPECT

La violence, tout le monde la voit, moi je la combat !

Le Manuel Lycéen contre la violence est là pour aider les lycéens à comprendre, à agir et à se mobiliser contre la violence.

Le Manuel Lycéen contre la Violence c'est :

- Une partie pour Comprendre et Agir contre la violence
- Une partie pratique pour accompagner les victimes de violences
- 11 fiches techniques sur les actes de violences avec des références juridiques
- Les numéros utiles pour faire face à la violence

Bientôt disponible dans ton CDI

FIDL.org

Police

« On va faire du chromatique », affirme un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur.

Visiblement, c'est tranché : la police va abandonner les critères ethno-raciaux pour élaborer les portraits-robots. Finis donc les « individus de type maghrébin, caucasien, méditerranéen, etc », bienvenus aux « noirs, marrons, jaunes, etc ».

C'est donc tranché, mais pas annoncé : sans doute pas par pudeur, mais plutôt par volonté de ne pas re-créer de polémique sur le sujet. L'automne 2008 de Michèle Alliot-Marie avait été pourri par les protestations autour des fichiers de police et de gendarmerie : Edvige, évidemment, mais aussi Canonge, ce dernier étant le fichier qui sert à élaborer les portraits-robots, à partir des catégories ethno-raciales.

Pour justifier l'abandon (souhaité par SOS Racisme) de ces catégories, au profit de la gamme chromatique, le ministère de l'Intérieur avance un argument...technologique : le développement du portrait-robot électronique en couleurs que les policiers, lancés à la recherche d'une personne, pourront recevoir sur leur portable. Donc, argumente t-on place Beauvau, « pour ce portrait robot, nous avons besoin de connaître la couleur de la peau, comme nous avons besoin de connaître celle des yeux ou des cheveux ».

Ce point est le seul qui ait été réglé sur la question des fichiers de police. Le 11 décembre dernier, Michèle Alliot-Marie annonçait qu'elle se donnait un mois pour trancher et pour répondre aux différentes questions et polémiques soulevées. Plus d'un trimestre plus tard, elle n'a répondu – et a minima encore- qu'à une seule de ces questions.

Franck Maitre

Renseignements généraux

Une bataille de plus contre la statistique ethnique

SOS Racisme continue sa croisière juridique contre tous les processus de discrimination, le procès l'opposera cette fois-ci aux directions des RG et de la police.

« On attend la date », soupire Me Guillaume Traynard, un peu agacé quand même de constater que la justice n'a toujours pas fixé la date du procès qui devrait l'opposer (il représente SOS Racisme) à la direction générale de la police et à l'ancienne direction des renseignements généraux.

C'est notamment à une note des RG que s'attaque SOS Racisme, une note « relative aux caractéristiques ethniques » de membres et de meneurs de bandes. Ce document, datant de janvier 2005, établit, après recensement de « 436 meneurs dans 24 quartiers sensibles » que « on obtient un pourcentage de 67% de meneurs d'origine maghrébine, 17% d'africains, 9% de français de souche, les autres se répertoriant entre diverses origines ».

Ces statistiques ont été élaborées à partir des noms et prénoms de meneurs de bandes. Ce qu'avait précisé au juge d'instruction un ancien patron des RG : « Pour déterminer l'origine maghrébine ou africaine des meneurs », indiquait Joël Bouchité, « les RG avaient pris en considération le déterminant prénom-nom». Mais pas seulement : ont été aussi passés au crible les antécédents judiciaires des personnes visées.

Le juge d'instruction a conclu que l'étude des RG –basée donc sur l'état civil complet (nom, origine, âge, lieu de naissance...) et les antécédents judiciaires- ne constituait pas un « fichier informatique prohibé », et a prononcé un non lieu. C'est cette décision qui est contestée par l'avocat de SOS Racisme, qui soutient que les RG, pour leur étude, ont croisé les données sur les meneurs de bandes et ont forcément constitué un « fichier ponctuel », fichier non déclaré et interdit par la loi de toutes façons.

> « Le juge d'instruction a conclu que l'étude des RG ne constituait pas un « fichier informatique prohibé », et a prononcé un non lieu. »

Pour Me Traynard, la justice n'est pas très pugnace dans cette affaire : le directeur des RG en fonction au moment des faits –Pascal Mailhos- n'a même pas été entendu. C'est son successeur, Joël Bouchité, qui est passé dans le bureau du juge.

L'avocat n'est pas d'un très grand optimisme quand on lui demande si l'audience a une chance de se tenir vite : « on reparle des bandes », relève t-il, « on sort de la polémique Edvige et on rentre dans celle des statistiques ethniques, le climat n'apparaît pas très favorable ».

Franck Maitre

Info :
Un rapport sur les fichiers de police a été rédigé par les députés Delphine Batho (PS) et Alain Benisti (UMP), dans le cadre des

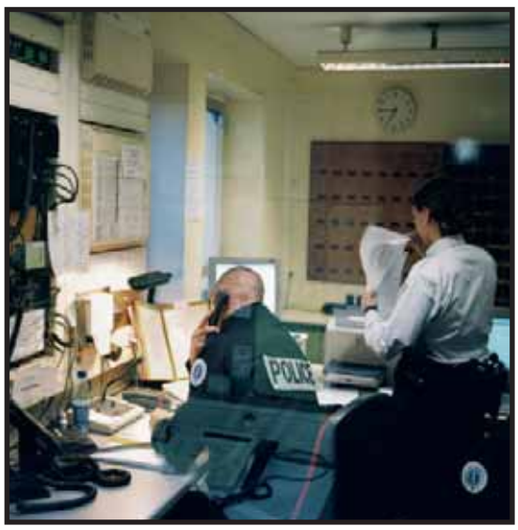

Témoignage

« La mèche ne va pas tarder à s'allumer »

Six mois après le drame*, la colère ne tombe pas dans le quartier de la Monnaie à Romans : l'accident, qui avait entraîné la mort d'un mineur, aggrave les tensions entre riverains et police. Entretien avec un témoin privilégié, Samy S.**, qui vit sur place depuis plus de quarante ans. Et a pu constater combien la situation, peu à peu, se dégradait.

Six mois après les faits, quelle est l'atmosphère dans le quartier de la Monnaie ?

C'est une dynamite dont la mèche ne va pas tarder à s'allumer. La police surexcite les jeunes. Elle multiplie les provocations gratuites. J'en ai moi-même fait l'expérience. Pour un simple contrôle, ils mettent la main sur leur arme, engueulent, fouillent au corps. Les jeunes se sentent frustrés et humiliés. La police utilise des hélicoptères. On se croirait en guerre ! Il y a des casses, des voitures brûlées. C'est très tendu.

Quelle est selon vous la cause de ces incidents ?

Le sentiment d'injustice. Beaucoup jugent la police responsable de l'accident*. D'après l'enquête, le volant s'est bloqué, et la voiture des jeunes s'est encastrée dans un mur... Mais la police a sa part de responsabilité. Elle savait que la voiture était volée. Romans est une petite ville : les policiers auraient pu simplement arrêter les jeunes plutôt que de se lancer dans une course poursuite...

Quelle serait la solution pour apaiser les tensions ?

La police doit changer d'attitude à l'égard des jeunes et cesser de faire du chiffre. Il faut rétablir le dialogue, faire de la psychologie. Et surtout éviter de mettre tous les jeunes dans le même sac. La provocation vient des deux côtés. Il faut que ça cesse. La police joue au chat et à la souris. C'est un jeu dangereux qui provoque des drames. La seule solution, c'est la médiation et la proximité.

> « La police doit changer d'attitude à l'égard des jeunes et cesser de faire du chiffre. Il faut rétablir le dialogue. »

Propos recueillis par Hayat Gazzane

* fin septembre 2008, une course poursuite entre une voiture de la police et un groupe d'adolescents conduisant un véhicule volé avait provoqué la mort d'un des jeunes, âgé de 16 ans.
** L'initiale a été changée par souci de confidentialité

Interview : Joaquim Masanet

« Il est essentiel d'instaurer cette relation de confiance »

Joaquim Masanet est vice-président de l'Association Nationale d'Action Sociale des Personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur (l'ANAS). Syndicaliste depuis 1973 et ancien responsable du SNIP des CRS, il crée en 1997, l'UNSA Police. Homme d'expérience et de terrain, il nous fait part de son constat et des solutions pour harmoniser les rapports entre les habitants des quartiers et la police.

Comment expliquer les relations, parfois très difficiles, entre les forces de l'ordre et la jeunesse ?

C'est vrai qu'il existe des tensions parfois violentes, mais pas avec tout le monde, bien souvent ce sont toujours les mêmes qui s'en prennent à la police. C'est une minorité qui pollue la vie de la population. Vous le savez aussi bien que moi, dans certains endroits si les agents de la force publique ne sont pas les bienvenus, c'est parce qu'ils perturbent les trafics. Il y a aussi des facteurs qui aggravent ces tensions, le fait, par exemple qu'il y ait de moins en moins de présence policière quotidienne sur le terrain. Du coup, quand la police débarque, elle représente uniquement la répression et cela nourrit ses confrontations.

Que pensez-vous des polémiques sur la politique du chiffre, les obligations de résultats ?

La hiérarchie peut donner des instructions mais c'est l'agent de terrain qui doit relever ou non les infractions. Le dispositif, mis en place par la Ministre, oblige le Préfet à réduire les chiffres de la délinquance dès que ces derniers augmentent, il s'agit donc pour nous, policiers, de relever toutes les infractions commises. La conséquence : chaque fois que la justice est saisie, le policier doit répondre du chef d'accusation et non pas son supérieur. Mais, tous ne sont pas dans une logique de chiffres, beaucoup essayent d'installer de bonne relation avec les citoyens. Face à l'augmentation de la violence physique, à l'encontre des policiers, il est essentiel d'instaurer cette relation de confiance.

Selon vous, quelles sont les solutions pour désamorcer les tensions et peut-être améliorer le regard des jeunes sur la police ?

Avant tout, je crois que nous avons besoin d'une présence policière tous les jours et pas uniquement lorsqu'il y a des problèmes. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on continue de baisser les effectifs de la police. Il vaut mieux une sécurité d'État qui garantisse la sécurité de tous, de l'ouvrier au chef d'entreprise, plutôt que de voir se développer des sociétés de gardiennage au détriment d'un service public de qualité. Mais avant tout, il faut réinstaller des services publics de qualité qui, malheureusement, ont disparu de ces quartiers difficiles.

> « Tous les policiers ne sont pas dans une logique de chiffres, beaucoup essayent d'installer de bonnes relations avec les citoyens »

Propos recueillis par Loubna Meliane

Rencontre

Jeunes / police : des processus de stigmatisation réciproque

Le sociologue Manuel Boucher revient sur les éternels rapports jeunes et police grâce à une rencontre avec un groupe de jeunes rappeurs de la cité dites « des enfants perdus »

Depuis la répression à l'encontre des émeutiers et « les lourdes peines - six ans de prison pour l'un d'entre eux - l'envie de certains jeunes d'en découdre avec les forces de l'ordre a diminué ». Mais le poids des mauvaises relations entre les habitants des quartiers et la police est considérable. L'étude décrit une situation très tendue : « toutes les nuits, trois cars de CRS quadrillaient le quartier (...) trois ans après les émeutes de novembre 2005. » Les provocations viennent des deux cotés. Abou raconte : « Des fois quand ils passent en voiture, les CRS ils font des bras d'honneur, [...] ils vous provoquent [...] ils ont rien à faire, tellement qu'ils galèrent. Ils ont besoin d'adrénaline. » La police se comporterait mieux dans d'autres quartiers, notamment les centre-ville, en particulier quand il s'agit de séparer deux individus qui se battent. Mais lorsque cela se passe dans le quartier « ce ne sont jamais des policiers qui arrêtent ces bagarres mais des habitants eux-mêmes », rapporte le sociologue. D'où un sentiment de deux poids, deux mesures.

Pourtant, la détestation de la police ne fait pas l'unanimité chez les jeunes interviewés : il y a ceux pour qui « les flics du poste de police du quartier ne sortent jamais sauf pour aller à Intermarché chercher du vin et acheter du camembert ». Et puis ceux qui affirment : « Il y a des keufs qui nous ont sauvé la mise quand même. Moi je dis qu'il y a des keufs ce sont de vrais enculés mais il y en a d'autres non ! », précise ainsi Stomy. Ceux qui tiennent ces propos, selon Manuel Boucher, sont « des jeunes qui, à un moment donné de leur trajectoire, ont pu sortir du quartier et même de la ville grâce à leur réussite scolaire ou à leur parcours professionnel ». Ils ont pu rencontrer les policiers ailleurs que dans un contexte de quartier, « où les processus de stigmatisation sont réciproques ».

Pour les premiers, « si l'on développe des rapports humains avec la police et que des policiers se comportent humainement avec vous, c'est que nécessairement vous leur fournissez des informations sensibles sur les activités illégales (...) dans le quartier ». En gros, vous êtes une balance. Selon M. Boucher, les jeunes qui affirment au grand jour entretenir des relations amicales avec des policiers ont donc, soit un passé de délinquant notoire, soit une reconnaissance particulière (par exemple des sportifs reconnus) qui leur assurent une certaine respectabilité. Explication de certains comportements inadmissibles des policiers à l'égard des jeunes, selon ces derniers : « Il y a pas mal de policiers qui lorsqu'ils étaient jeunes se faisaient tabasser par les renois et les rebeus (...) Les trois quarts des keufs se faisaient victimer. Donc en devenant keufs ils se sont dit dans leur tête qu'ils pourraient faire la misère à tout le monde. » Enfin, seule une catégorie de forces de l'ordre échappe à la vindicte : les gendarmes, considérés « plus compréhensifs et surtout plus professionnels ». A tel point que pour certains jeunes interviewés, entrer dans l'armée pour sortir de la galère n'est pas exclu. Faut-il vraiment considérer cela comme une lueur d'espoir ?!

Ferhat Dendoune & Erwan Ruty

Analyse

Un petit travers si médiatique

« Un policier tué à La Courneuve par un Sri-lankais », cette simple information émise le 23 février, qu'est-ce à dire ?

Un drame a eu lieu, aux circonstances encore très incertaines, et nos médias à l'unisson désignent les protagonistes l'un par sa fonction, l'autre par son origine. Ça passe comme une lettre à la poste et pourtant, quelle équation redoutable !

mais quelle valeur informative peut prendre l'origine du second dans le raisonnement du quidam qui reçoit cette violente information ?
Comme très souvent, à ce stade très factuel de médiatisation, la mention de l'origine ne présente strictement aucun intérêt. Et réciproquement, la priorité donnée à la mention de l'origine nous signifie quelque chose. Un traitement neutre de l'information aurait indiqué les origines du présumé coupable dans l'article bien plus renseigné qui fait également état des origines vosgiennes de la victime mais pas avant.
Ce crime était-il donc raciste pour justifier cette mise en exergue d'une origine sri-lankaise ?
Les rares premières constatations indiquent que ce n'est absolument pas dans cette direction qu'il faut chercher.

> « Cette mention de l'origine renforce l'image du dangereux immigré. Elle associe la conduite délinquante et l'origine d'une personne. »

Au delà de la simple maladresse du médiateur qui colporte sans une once d'esprit critique une information « de source policière » comme si elle était cruciale, posons nous la question sinon de la motivation patente du moins du contenu latent d'un tel message...
Cette mention si fréquemment inutile de l'origine nationale des personnes impliquées renforce l'imago du dangereux immigré. Elle nourrit une fois de plus la relation causale si banale et si néfaste qui associe la conduite délinquante et l'origine d'une personne. En définitive elle sert à stigmatiser l'étrangeté de l'étranger, à bannir symboliquement le démon qui menace l'intégrité de l'entre-soi.
L'innocent journaliste peut toujours s'en défendre, quel autre mobile ferait briller à ses yeux la nécessité de pointer les origines des personnes dont il parle sans que cela ne présente un quelconque avantage pour la compréhension des faits qu'il expose ?
Malheureusement, ce genre de discrète bavure journalistique œuvre vigoureusement pour l'épanouissement de la xénophobie ordinaire.

Raphaël Batoux pour les Indivisibles

www.lesindivisibles.fr

Interview : Nathalie Preguimbeau

Contrôles au faciès, en finir avec l'impunité.

Nathalie Préguimbeau est avocate près de la Cour d'Appel de Limoges et membre du Syndicat des Avocats de France (SAF). Elle nous expose la législation relative au contrôle d'identité, et nous explique comment lutter contre le phénomène des « contrôles au faciès ».

P à P : Quelle(s) sanction(s) est possible à l'encontre d'un policier procédant à des contrôles au faciès ? Lors d'un constat de « contrôle de faciès » effectué par les policiers, est-il possible de les poursuivre pour discrimination raciale ?

Nathalie Preguimbeau : Il y a deux possibilités de sanctions : la condamnation pénale et la sanction disciplinaire.
Il n'empêche que le principal problème est celui de la preuve.
La personne qui prétend avoir été victime d'un contrôle au faciès devra recueillir le maximum de preuves, et notamment, de témoignages de personnes qui pourront attester par exemple qu'elles ont pu constater que seules des personnes ayant la peau noire, ont été, en définitive, contrôlées.
La personne peut déposer une plainte simple auprès du procureur de la république pour discrimination raciale conformément à l'article 225-1 du Code Pénal.
Le fait qu'il n'y ait pas de disposition précise dans le code pénal qui prévoit le comportement discriminatoire d'un policier dans le cadre d'un contrôle d'identité, ne gêne en rien la poursuite du policier sur le fondement de la discrimination raciale.
Il est peut être juste regrettable qu'il n'y ait pas de circonstance aggravante prévue dans ce cas.
Enfin, hormis la condamnation pénale du policier, une sanction disciplinaire pourra lui être également infligée à l'issue d'une enquête interne qui sera déclenchée après le dépôt d'une plainte de la victime auprès de la gendarmerie ou de la police.

Quelle(s) solution(s) proposez vous aujourd'hui afin de lutter contre les contrôles au faciès fortement dénoncés au sein de notre société ? Selon vous, la création d'une infraction pénale particulière pour appréhender ce comportement des policiers serait elle opportune ?

La multiplication des testings serait un outil efficace pour lutter contre ces pratiques.
Des dénonciations systématiques des contrôles au faciès devraient faire avancer les choses.
A mon avis, l'introduction d'une nouvelle infraction pénale pour incriminer expressément le comportement discriminatoire des policiers opérant des contrôles au faciès, n'est pas la solution car nous avons déjà un code pénal complet. C'est juste que ce dernier n'est pas complètement appliqué.
Il serait préférable que soit introduit une circonstance aggravante incriminant le comportement des policiers en tant que dépositaires de l'autorité publique qui opèrent des contrôles au faciès ce d'autant qu'ils sont censés faire respecter la loi et la respecter d'autant plus eux mêmes.
Je terminerai en disant qu'en tant que membre du syndicat des avocats de France (SAF), je fais partie du Comité qui est en train de se mettre en place au niveau national pour assurer une vigilance en la matière.

Propos recueillis par Anny Balta

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur poteapote.info

Internet

Des sites racistes en toute impunité sur la toile

Les idées d'extrême droite qui ne trouvent plus d'écho, dans les médias traditionnels, se retrouvent aujourd'hui sur le net.

Altermedia, Alterinfo, Novopress, AAARGH, les Ogres... sous couvert de dénoncer la désinformation des médias traditionnels, ces sites, alimentés par les groupuscules d'extrême droite ou des auteurs négationnistes, récupèrent les sceptiques et les déçus du système républicain, distillant par là-même leur discours raciste et antisémite fondé le plus souvent sur la théorie du complot.

Certains « bien-pensants » se rassurent en arguant que ces théories nauséabondes ne dépassent pas les frontières du monde virtuel. Or, de nombreux faits divers prouvent le contraire et traduisent bien l'impact de ces contenus sur les plus « faibles d'esprit ».

En effet, les auteurs de profanations de cimetières, d'infractions violentes contre la population maghrébine, de destructions de biens, n'annoncent-ils pas leurs méfaits en direct sur le net, reprenant à leur compte les idées véhiculées par ces sites.

Personne n'ignore cette réalité et pourtant tous se concentrent sur le téléchargement illicite !

Les pouvoirs publics, par leur manque de réactivité et leur incapacité à s'adapter aux évolutions de l'Internet, ont bien montré leur impuissance à réprimer la délinquance raciste sur Internet.

En revanche, les seuls acteurs capables d'endiguer cette progression du discours haineux sont bien les fournisseurs d'accès, garants de la fiabilité du réseau.

Y'aurait-il une diffusion des discours racistes et antisémites sans leur intervention ? Permettez-nous d'en douter...

Or, au lieu de moraliser leur action, ces derniers se plaisent à se cacher derrière un soi-disant statut de « simple » prestataire technique pour ne pas faire face à leur responsabilité.

Ne fermez pas les yeux, réagissez....

Emilie Perrier

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin

ABONNEZ-VOUS ! !

ABONNEMENTS ET SOUTIENS PAR AN : 0 50 EUROS 0 100 EUROS

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : ..... CP : .....
MAIL : ..... N° DE TEL. : .....

COUPON À RENVOYER À :
FÉDÉRATION NATIONALE DES MAISONS DES POTES – 16, SQUARE DUNOIS, 75013 PARIS.

Évènement

Etats généraux de la justice pénale : rendez-vous le 20 juin.

Suite au scandale judiciaire d'Outreau, le chef de l'État Nicolas Sarkozy avait, conformément à la logique gouvernementale d'une loi par fait divers, proposé de supprimer le juge d'instruction. Éventualité face à laquelle le monde judiciaire s'élève comme un seul homme.

Nos gouvernements s'étaient spécialisés depuis quelques années dans une frénétique activité législative en matière de justice. Le résultat de cette activité est loin du discours démagogique visant à faire croire qu'il suffit de faire des lois pour régler les problèmes d'une société. Ces lois ont en, fait, durci la répression pénale et appauvrie les institutions en charge de rendre la justice, d'assurer la prévention de la délinquance et d'oeuvrer à la réinsertion des citoyens.

Chacun de son côté contestait la remise en cause des missions fondamentales de la protection des mineurs, celle de la justice de proximité ou encore celle des droits de tout justiciable à se défendre.

Mais l'annonce par le président de la République devant la Cour de cassation de la suppression du juge d'instruction a finalement eu raison des réflexes corporatistes. Le chef de l'État a en effet réussi l'exploit d'unifier magistrats, avocats, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse et conseillers de réinsertion, universitaires et psychologues pour dénoncer la logique de destruction du principe d'égalité face à la justice et d'indépendance face au pouvoir exécutif.

Au départ, quelques dizaines de magistrats et d'avocats se retrouvent et manifestent devant la Cour de cassation. Ils y rencontrent les acteurs de la prévention et de la réinsertion et décident d'une première assemblée générale en janvier. Ce sont finalement plus de deux cents personnes qui ont lancé à l'unanimité, le 21 mars dernier, un appel solennel des « États généraux de la justice pénale » à l'Assemblée Nationale. Désormais, la bataille est lancée car ces derniers ne comptent pas s'arrêter là : rendez-vous est pris pour le 20 juin prochain.

> « Nos gouvernements s'étaient spécialisés depuis quelques années dans une frénétique activité législative visant à faire croire qu'il suffit de faire des lois pour régler les problèmes d'une société. »

L'objectif : recenser dans tous les territoires de la République les propositions de réforme des acteurs et des citoyens sous forme de cahiers de doléance, afin de garantir les « principes intangible » d'une justice pénale égalitaire et indépendante, nécessaires à toute démocratie.

Natacha Gorchon

L'appel national des États Généraux de la Justice Pénale

«La justice est notre bien commun. Son avenir nous concerne tous.»

Le 21 mars 2009, Nous, professionnels du droit et de la justice, magistrats, avocats, fonctionnaires de police et de justice, éducateurs, universitaires, psychiatres, chercheurs, citoyens, nous sommes réunis en présence de parlementaires, autour d'une volonté commune : alerter sur la situation des libertés et appeler à un renouveau de la justice pénale. Notre rassemblement est notre légitimité. De « Grands Témoins » s'associent à notre démarche. Des figures du monde judiciaire et de la société civile participent à nos travaux. Des associations, des syndicats soutiennent cette initiative.

Au terme de cette journée de travail, de réflexion et d'échanges :

Nous constatons une aggravation du repli sécuritaire et de l'insécurité juridique ; chaque fait divers médiatisé génère sa loi pénale et des sanctions nouvelles ; l'accumulation de réformes sans réflexion préalable, ni évaluation rend la justice pénale incompréhensible.

Nous déplorons, outre l'extrême insuffisance de la loi pénitentiaire, les conditions dans lesquelles elle est soumise dans l'urgence à la représentation nationale.

Nous dénonçons les atteintes portées au principe de séparation des pouvoirs dont le transfert annoncé de toutes les fonctions d'instruction à un parquet hiérarchisé et dépendant du pouvoir exécutif est une des récentes expressions.

Nous refusons que les perspectives de réforme du droit des mineurs soient avant tout dictées par des objectifs répressifs.

Nous rejetons une politique de criminalisation de la maladie mentale et de réduction du soin au seul enfermement.

Nous affirmons d'ores et déjà qu'il ne peut y avoir de réforme acceptable de la procédure pénale sans indépendance de l'autorité d'enquête.

Parce que le statu quo ne saurait nous satisfaire, cette journée de débats ouvre solennellement les travaux des Etats Généraux de la Justice Pénale.

Parce que la justice est notre bien commun et que nous sommes une force de proposition, nous appelons nos concitoyens à se mobiliser partout en France, pour dresser un état des lieux, participer à l'élaboration de cahiers de doléance sur la justice pénale et contribuer ainsi à l'élaboration d'une « Charte des principes intangibles » garantissant une justice pénale indépendante et impartiale, démocratique et républicaine, conforme aux standards européens, lors d'un grand rassemblement national le 20 juin 2009 à Paris.

Contacts : etats.generaux.justice@gmail.com / www.etats-generaux-justice.blogspot.com

Procès

Un procès, une condamnation et des interrogations

Souvenez-vous de cette nuit du 4 mars 2006 : Chaïb Zehaf, 42 ans, père de trois enfants, d'origine Algérienne, est abattu de trois balles, dont une tirée à bout touchant, en sortant d'un bar à Oullin. Ce crime avait-il un mobile raciste?

Prés de trois ans plus tard le procès s'est ouvert en assises le 26 janvier 2009. Les témoins se sont succédés à la barre pour tenter de comprendre la personnalité complexe de l'accusé. Jean Marie Garcia est décrit par son ex compagne comme quelqu'un de « gentil » « bosseur » « fort » et « intelligent » quand il était sobre. Le problème étant qu'il était rarement sobre. Dés, le premier jour d'audience un autre aspect de Garcia s'est révélé. Il est apparu comme quelqu'un ne supportant pas l'autorité et qui refusera de répondre aux questions du procureur général Vioux relativement à la provenance des armes retrouvées chez lui.

Dés le début du procès M. Garcia niera le mobile raciste. Bien qu'il ne puisse expliquer les raisons de son geste, celui-ci n'aurait su résulter du racisme. L'hypothèse d'un racisme inconscient sera évoqué par Bernard-Henry Levy lors de sa comparution en tant que témoin.

Le 30 janvier, le verdict fut annoncé. Jean Marie Garcia fut condamné à 25 ans de réclusion criminelle et la circonstance aggravante de crime raciste n'a pas été retenue.

Pour la famille, il s'agit d'une déception, le demi frère de la victime a indiqué « Effectivement, justice a été faite mais on ne sait toujours pas la vérité. On a toujours pas le mobile au bout d'une semaine au tribunal. C'est ma plus grosse déception, on aurait aimé avoir une explication ».

À l'issue du procès en assises de Monsieur Garcia, SOS Racisme tient à saluer la dignité de la famille de la victime durant ces trois longues années. Notre mobilisation commune pour la justice et la vérité, a permis que se tienne un procès exemplaire : tant par le nombre de témoignages que par la qualité des débats. Mais il restera des zones d'ombres dans ce dossier : Jean

Marie Garcia n'a-t-il pas tué Chaïb à cause de préjugés ? Le sentiment de peur qu'il a ressenti face à Chaïb et à son cousin n'est-il pas le résultat de ces préjugés ? Ces questions resteront en suspend pour la famille car l'accusé n'a jamais été en mesure d'expliquer son geste.

Julie Gaillard

Procès

Une victime en garde à vue pour avoir porté plainte contre une policière

Le 15 mars 2008, au volant de son véhicule dans une rue de Dijon, Mérième, une jeune femme a été doublée de façon anormale (queue de poisson) par une voiture anonyme. Quelques minutes plus tard, elle retrouve ce véhicule à un feu rouge.

Choquée par son attitude, elle descend de sa voiture pour indiquer à la conductrice qu'elle a manquée de causer un accident : « ça ne va pas, faite attention, j'ai un enfant de 4 ans derrière ». Au lieu de s'excuser, la conductrice brandit une carte professionnelle en déclarant : « police, sale bougnoule, vous allez avoir de mes nouvelles ; je vais vous retirer votre permis ...».

Le soir même elle reçoit à son domicile une convocation, à venir présenter son permis de conduire au commissariat de police de Chenôve. La convocation est signée, en outre, par la conductrice ayant tenu des injures racistes à son égard. Mérième entreprend, donc d'aller porter plainte pour injure raciale au Commissariat central de Dijon. Mais le policier à l'accueil refuse de prendre sa plainte car elle devrait s'adresser directement à l'antenne de police de son quartier. Celle-ci étant fermée, Mérième retourne donc au Commissariat central. Devant son insistance, l'officier de police accepte de prendre sa plainte mais sans vouloir mentionner l'identité du policier auteur des injures racistes.

Quelques jours plus tard, tandis qu'elle monte dans sa voiture, elle réalise qu'elle est suivie par un véhicule de police en faction, en face de son domicile. Après quelques minutes, cette patrouille l'oblige à se ranger sur le bas-côté pour un contrôle de routine. Elle leur précise qu'elle se rendait, justement au commissariat de police. Un des policiers lui déclare : « de toute façon, elle ne peut pas vous recevoir, elle n'est pas là aujourd'hui ». Ils lui font ainsi comprendre qu'ils savent tout à propos de sa plainte. Avant qu'elle ne reparte, elle sera verbalisée pour plaque minéralogique illisible. Si sa plaque est si « illisible », comment expliquer que la fonctionnaire de police ait pu l'identifier ? En honnête citoyenne, Mérième a non seulement payé son amende, mais également fait changer la plaque d'immatriculation de son véhicule.

Par la suite, Mérième reçoit une convocation du Commissariat central de Dijon à propos de sa plainte. Le jour du rendez-vous, elle est reçue par une fonctionnaire de police qui lui assène « votre plainte ne colle pas, ça fait 25 ans que je la connais ; elle n'est pas capable de dire cela. Par conséquent, vous allez être placée en garde-à-vue pour dénonciation calomnieuse ». Elle n'en revient pas, elle tremble de tout son corps. Pendant sa garde-à-vue, la fonctionnaire de police lui demande si elle veut changer ses déclarations. Bien qu'abasourdie, Mérième ne cède pas à la pression et décide de maintenir sa plainte. Après l'intervention de Maître Samuel Esteve , son avocat, Mérième est enfin libéré.

Saisi par l'affaire, le 18 avril 2008, le Président de SOS Racisme écrit alors au Ministre de l'Intérieur pour dénoncer un usage abusif de la garde-à-vue dans le but d'intimider une victime d'injures racistes commises par un policier. Dans le même temps, Madame Claude Darciaux, député-maire de Longvic (21) saisit quant à elle, la Commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS).

Jusqu'à ce jour, ni Mériem, ni SOS Racisme, n'ont été informés des suites du dossier. La mésaventure de Mérième est d'autant plus scandaleuse que le policier l'ayant mise en garde-à-vue siège au Pôle Anti-discrimination du Parquet de Dijon. Mais, ce dernier a préféré couvrir une collègue plutôt que de défendre une victime d'injures racistes.

Adriano Mendy

TRIBUNE

Une majorité de français (55%) estime que la mise en place de statistiques ethniques, n'est pas une arme efficace pour lutter contre le racisme et les discriminations. C'est ce qui ressorts du sondage CSA réalisé du 4 au 5 mars 2009 pour le compte de SOS Racisme et de l'Union des Étudiants Juifs de France. La pétition www.fichepasmonpote.com, initiée par SOS Racisme et la Fédération nationale des Maisons des potes a déjà rassemblé plus de 108 000 personnes.

Par Stéphane Jugnot, statisticien-économiste (diplômé de l'ENSAE)

Statistiques de la diversité : un mélange d'impostures scientifiques et d'hypocrisie

Yazid Sabeg, commissaire à la diversité vient d'annoncer sans grande surprise qu'il allait demander la mise en place de statistiques ethno-raciales, pudiquement baptisées « de la diversité » et soit disant fondées sur l'autodéclaration du « ressenti d'appartenance ». A cet effet, un comité de réflexion doit être mis en place, avec à sa tête, François Héran, défenseur des statistiques ethno-raciales, au coté de quelques chercheurs et du CRAN, conseil autoproclamé « représentatif des associations noires de France ».

Ce comité ne débattrait pas de l'opportunité de ces statistiques mais des modalités de leur mise en oeuvre. Il est vrai que depuis deux ans, la plupart des associations qui luttent réellement et au quotidien contre les discriminations, comme SOS Racisme, la Licra, le Mrap, l'UEJF, le FIDL ont déjà exprimé plusieurs fois leur désaccord. Début 2007, après une large consultation, la CNIL avait suggéré de recourir aux informations objectives, comme la nationalité et le pays d'origine. Fin 2007, le conseil constitutionnel faisait de même, en indiquant que « si les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1er de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race ». Mandatée par le Président de la République pour étudier la façon de contourner l'obstacle, la commission Veil concluait encore dans le même sens. A la fin des années 1990, François Héran avait souligné que « la pertinence scientifique et sociale [de l'étude des origines] ne dépend pas seulement des sociologues ou des démographes qui conçoivent l'enquête » mais aussi de «l'ensemble du corps social ». Ce temps semble révolu. Désormais, la volonté d'un seul semble suffire.

La question de l'opportunité et de la pertinence de telles statistiques reste pourtant entière : les arguments de ses partisans relèvent en partie d'impostures scientifiques et de beaucoup d'hypocrisie. Imposture quand on affirme que cet outil serait indispensable pour mesurer, et combattre, les discriminations. Imposture aussi, quant on parle d' « autodétermination ». Hypocrisie quand on prétend qu'il n'est pas question de mettre de telles informations dans des fichiers ou dans le recensement, ni d'établir un référentiel ethno-racial.

Les statistiques de la diversité ne peuvent prétendre mesurer les discriminations parce que la discrimination nait dans le regard de l'autre et dans sa relation avec l'autre. Ce qui importe, ce n'est donc pas comment la victime potentielle de discrimination se perçoit elle-même ou comment elle pense que les autres la perçoivent. Ce qui importe, c'est, au contraire, comment l'autre la perçoit et comment il décide d'agir en conséquence. L'étude et la mesure des discriminations supposent donc de partir des interactions, soit par des observations sur le terrain comme la sociologie en réalise depuis longtemps, soit par des méthodes de simulation, largement répandues aux Etats-Unis et qui commencent à se développer en France, à l'image du testing à grande échelle réalisé récemment par la Dares, le service statistique du ministère du travail, en lien avec le Bureau international du travail.

> « Qu'elles utilisent une typologie ethno-raciale ou des critères objectifs, les statistiques de la diversité ne permettent que de constater des inégalités de situation, dont on ne peut rien conclure directement. »

Qu'elles utilisent une typologie ethno-raciale ou des critères objectifs, les statistiques de la diversité ne permettent que de constater des inégalités de situation, dont on ne peut rien conclure directement. Une faible proportion d'immigrés ou d'enfants d'immigrés parmi les cadres d'une entreprise peut être la conséquence d'une politique discriminatoire, consciente ou non, de l'entreprise, mais aussi celle des inégalités dans l'accès aux grandes écoles ou d'une sous représentation des immigrés dans le bassin de recrutement de l'entreprise. Inversement, une forte présence d'immigrés n'est pas le signe d'absence de discrimination. Dans les métiers des services aux personnes et aux entreprises, cette sur représentation est d'ailleurs parfois perçue comme le signe d'un métier pénibles ou difficile. Le testing réalisé par la Dares a même montré dans la restauration, que pour les postes en cuisine, où les immigrés sont nombreux, s'ils avaient le choix, les employeurs préféreraient employer des personnes en apparence non issues de l'immigration.

Par Vus Make

L'obsession ethnique

La question de l'appartenance ethnique est omniprésente dans les médias elle n'apporte pourtant aucune valeur ajoutée à l'information.

Les titres se suivent et malheureusement se ressemblent : « Les suspects, d'origine indo-pakistanaise.. », « Cinq jeunes hommes et une femme, membres de la communauté sri-lankaise et indo-pakistanaise... », « Cinq hommes et une femme, âgés de 25 à 28 ans et appartenant à la communauté indo-pakistanaise... », ...
C'est en ces termes que les médias, de l'AFP en passant par le Figaro ou encore Elle, sans oublier les grandes chaînes comme TF1 ou France 2 ou encore la radio se sont fait l'écho d'un fait divers survenu à la Courneuve, en Seine Saint Denis le 21 févier 2009. La quasi-totalité des médias ont jugé « indispensable » de préciser que les personnes suspectées étaient d'origine ou de nationalité indo-pakistanaise. Cette attitude quasi systématique du traitement des faits divers par l'appartenance ethnique vraie ou supposée des personnes mises en cause touche parfois à l'obsession. Alors pourquoi cette obsession ethnique des journalistes ?

La question de l'altérité dans les médias reste entière. En effet, de nombreuses conférences, colloques et autres rapports, se penchent très souvent sur la question de la présence à l'antenne ou dans les rédactions de journalistes issus de la diversité, mais ces réflexions laissent de côté la question du traitement de la différence dans les médias. Cette question mérite une véritable réflexion de la part des journalistes mais plus largement de la société.

Cette problématique est essentielle quand on connaît le poids des médias dans la représentation que la société a d'elle-même, et force est de constater aujourd'hui que les médias ne savent pas traiter la question de l'altérité dans les sujets dont ils sont amenés à s'emparer.

Les médias, bien plus que tout autre secteur d'activité, sont au cœur de la société, et cette position leur confère une responsabilité vis-à-vis de celle-ci.

Donner des précisons sur l'origine d'un suspect alors que cet élément ne présente aucun intérêt informatif peut porter préjudice à cette personne et plus largement à toute personne partageant avec ce suspect une origine commune. Cette attitude contribue à nourrir les clichés et les idées reçues qui font le lit de la méfiance et de la peur qui aveugle les sociétés.

Il est primordial que les journalistes entreprennent un travail d'introspection sur ces problématiques, pour se débarrasser de certains réflexes que chacun d'entre nous peut avoir dans la vie de tous les jours, mais que les journalistes qui s'adressent à des millions de personnes ne peuvent conserver.
Cette précaution est indispensable à observer, au-delà des personnes d'origine étrangère, vis-à-vis de tous les membres de la société, car il en va de la qualité de l'information proposée par les journalistes, comme des conditions indispensables au vivre ensemble.

Par Akli Mellouli Membre du CN du parti socialiste

Diversité ou diversion

Dans la vie des partis politiques, l'approche des échéances électorales est toujours un moment difficile à vivre.

Il faut penser amis, courants, sensibilités dans les courants, amis dans les courants, amis « sensibles » dans les courants et j'en passe. Cette équation à plusieurs inconnus, je devrais plutôt dire à multiples connus, devient un véritable casse-tête pour les responsables en charge de constituer les listes. Jusqu'il y a peu, cette amère subtilité restait encore juste un mauvais moment à passer. Il s'agissait de choisir entre quelques-uns (blancs, la soixantaine et bien portants) tout en promettant aux sexagénaires restants une place au Sénat ou dans un quelconque exécutif départemental.

Depuis 2002, la diversité (militants de base, jeunes, colorés) comme avant elle, la parité, s'est invitée à la table des négociations, rajoutant pour le coup, une inconnue totalement étrangère à ces classiques matheux politiques. Comment faire avec ce « X » qui, depuis Malcom en passant par la Xénophobie, a fait couler tant d'encre et voter tant de lois pour permettre le mieux vivre ensemble. La première formule a consisté à faire comme si cela n'existait pas pour continuer à fonctionner comme avant. Tel un troupeau d'autruches, les responsables politiques ont tenté de se convaincre que la société qu'ils construisaient ressemblerait encore et toujours à celle de leurs ancêtres. Difficile cependant de vouloir faire le casse du siècle sans se heurter à la réalité du 21ème millénaire. La deuxième solution adoptée, toujours en cours d'actualité, consiste à mettre la main sur des «X» bien lisses, adaptables à toutes les équations, et trouver les moyens de polir les plus rugueux. Les plus lisses bénéficieront d'un traitement aménagé. Accommodants, toujours aux ordres, jamais revendicatifs, ces, finalement, petits « x » feront l'affaire. Bien choisis, jeunes et colorés, ils réagiront comme de bons sexagénaires blancs et bien portants y compris quand une loi prônera le rôle positif de la colonisation. Car quoi de plus positif pour eux que leur cooptation.

Pour débuter la séance de polissage des plus rugueux, on commencera par leur proposer une place inéligible, histoire de leur faire comprendre qu'on leur accorde déjà le droit d'exister politiquement. Une façon de les faire flirter avec le pouvoir tout en leur interdisant de l'épouser. Grâce ou à cause de ce mépris affiché, l'équation vire de plus en plus à la complexité et l'on s'aperçoit que tout à leur calcul, ces éminents responsables politiques en oublient que les illustres inconnus n'en restent pas moins des hommes et des femmes épris de République, de justice et de citoyenneté.

Tout à leur quadrature du cercle, les élites n'imaginent même pas ce qu'est la société française du 21ème siècle et ne comprennent pas qu'il ne s'agit plus de place sur une liste mais d'égalité de traitement, d'égalité dans la reconnaissance du militantisme et de l'engagement, d'égalité dans la citoyenneté, en clair d'égalité réelle. Il ne s'agit donc pas d'une question de quota mais de mise à plat de tout un système de pensée. Il ne s'agit pas de trouver la méthode pour faire croire à la représentativité de la société française du 21ème siècle mais de repenser la philosophie qui prévaut à la méthode. Qui composent les partis politiques, des blancs, des blacks et des beurs ou des militants engagés, des défenseurs de la République et des porteurs de valeurs ? De toute évidence les faiseurs d'élus potentiels pensent blancs, blacks et beurs, sinon comment expliquer, qu'un Français d'origine maghrébine qui se retire d'une treizième place, soit remplacé par un autre Français d'origine maghrébine. A la différence près qu'on aura remplacé un « X » rugueux et fier de l'être par un « x » prêt à être poli dans tous les sens du terme. Cette fâcheuse propension à renvoyer les candidats à leur origine plutôt qu'à leur engagement dans la République montre à quel point il est nécessaire d'écrire rapidement et ensemble l'histoire collective de la société française du 21ème siècle.

Malgré quelques symboles flatteurs, la France est en pleine régression quant à son acceptation de sa propre société. Il nous appartient donc, à nous, militants engagés, idéologiquement à droite comme à gauche de tirer nos partis politiques respectifs vers le haut en refusant d'être des « x » polis ou à polir et en luttant pour être des citoyens égaux en droits et en devoirs.

Algérie

Bouteflika : une victoire controversée

Abdelaziz Bouteflika vient d'être réélu pour un troisième mandat à la présidence de la république algérienne sans surprise et sans opposition. Le président candidat avait exigé d'être réélu à la majorité écrasante, objectif atteint, les chiffres officiels l'ont annoncé vainqueur avec 90.24 % des suffrages exprimés. L'élection du 9 avril 2009 est un véritable plébiscite. Le taux de participation était le seul mystère et l'unique enjeu de ce scrutin, il a finalement été annoncé par Yazid Zerhouni, le ministre de l'Intérieur algérien, celui-ci s'élevait à 74,54%. Des chiffres surréalistes d'après la presse algérienne qui crie à la fraude et au bourrage des urnes.

Avec l'absence de rivaux sérieux, les partis de l'opposition ayant décidé de ne pas participer à un scrutin jugé « joué d'avance », l'abstention était le seul adversaire de Bouteflika, et le seul baromètre de crédibilité de cette élection était alors le taux de participation. La machine électorale, au service du président candidat Bouteflika,s'était mise en place pour faire campagne et sensibiliser les algériens et tous les moyens ont été déployés pour faire de cette élection une apothéose.

Dans un contexte international inédit avec l'arrivé de Barack Obama à la maison blanche, l'élection en Algérie ressemble à une farce démocratique. Les américains ont fait confiance à un homme noir peu connu, voire inconnu quatre ans auparavant. Un pas de géant dans un pays qui pratiquait la ségrégation il y a juste 40 ans. Les algériens, eux, viennent de rater encore une fois leur rendez-vous avec la démocratie.

En effet, avec la candidature d'Abdelaziz Bouteflika pour la troisième fois à la magistrature suprême, c'est plutôt un retour en arrière. Rien ni personne n'a pu freiner sa course à sa propre succession. Le 12 novembre 2008, il a réformé la constitution algérienne dont l'article 74 qui limitait à 2 le nombre de mandats présidentiels successifs. Ainsi la révision constitutionnelle adoptée a renforcé les pouvoirs du président en faisant de lui le seul chef de l'exécutif. Bouteflika pouvait briguer un troisième mandat et à 72 ans, il va probablement être président à vie.

Depuis sa première élection le 15 avril 1999 et d'une main de fer, Bouteflika a réduit définitivement les derniers espaces de la démocratie et de la liberté d'expression. La presse écrite s'est trouvée déstabilisée avec l'arrestation des journalistes de la presse indépendante qui défendaient leurs statuts difficilement acquis durant les années sanglantes, payant ainsi le prix fort. Un grand nombre de journalistes indépendants s'est exilé de force. Pour les autres, restés sur place, les arrestations et condamnations rythment leur quotidien.

La répression du mouvement de Kabylie (printemps noir) entre avril 2001 et avril 2002 a discrédité davantage l'image de l'État algérien. Les violentes émeutes qui ont eu lieu pour dénoncer les injustices et les abus d'autorité avaient fait 126 morts et des centaines de blessés condamnés à vie.

Aujourd'hui, sous le slogan «une Algérie forte et sereine», Abdelaziz Bouteflika est présenté comme l'homme providentiel, celui qui va sauver l'Algérie. Seulement l'amnésie semble frapper de nouveau. Un déni de vérité qui s'éternise dans l'indifférence totale de l'opinion internationale. Bouteflika préside l'Algérie depuis 10 ans dans un système politique complètement sclérosé. C'est ce troisième mandat qui fait de lui, un homme fort est serein, il réalise son rêve de finir comme son mentor, Houari Boumédiène, mourir président.

Dans un pays où 70% de la population a moins de 30 ans, l'exacerbation a laissé place à la lassitude et à la résignation. A la question : Avez-vous, comme l'Américain Martin Luther King un rêve? La réponse des jeunes algériens est : Bien sûr que oui, we have a dream, celui de quitter ce pays et partir loin, très loin...

Hamida REKKAS

Kurdes

Newroz, le nouvel an kurde.

Le Newroz, littéralement le « nouveau jour », autrement dit le nouvel an kurde a lieu chaque nuit du 20 au 21 mars. Les Kurdes et bien d'autres peuples de la Mésopotamie célèbrent l'arrivée du printemps en allumant des feux et en dansant autour.

Dans la mythologie mésopotamienne, au 7e siècle avant Jésus-Christ un tyran nommé Dehak dominait la région et maintenait sous son joug tous les peuples. Un seul homme osa s'élever contre le tout puissant despote. Il était forgeron kurde nommé, Kawa. Refusant de donner son dernier fils en sacrifice au tyran, il le tua à coup de massue. Dans la croyance populaire la célébration du printemps et celle de la libération du joug du tyran ne font donc plus qu'un.

Bien que commune à de nombreux peuples du Moyen Orient, cette fête fut interdite par l'État Turc, car pour l'idéologie officielle d'État elle symbolisait le séparatisme. Il convient de rappeler qu'au regard de la constitution turque, toute référence à une culture autre que turque est une attaque à l'unité de la nation et de la patrie et est donc interdite et réprimée.

Aujourd'hui, le Newroz a dépassé son cadre culturel et est devenu une journée de résistance, de lutte contre l'intolérance et de revendications, durant laquelle les partisans de la liberté, les défenseurs des droits de l'Homme ou des droits des Kurdes affirment leur aspiration à plus de liberté.

Le Newroz 2009 s'annonce crucial, car il coïncide avec une échéance électorale importante. De nombreux commentateurs pensent que ces élections vont voir les Kurdes voter massivement pour des candidats se revendiquant ouvertement kurdes, ce qui donne une dimension supplémentaire au Newroz 2009.

Pour finir en kurde, «Bijî Newroz » (Vive le Newroz), et espérons que ce Newroz tout comme le premier devienne celui de la liberté et de la fraternité des peuples.

Atila Balikci et Tulin Sen

Mali

Le Mali à l'honneur à Aubervilliers

Dans le cadre de la première édition des saveurs métisses d'Aubervilliers, initiative mise en place avec l'Office Municipal de la Jeunesse de la ville, se tenait une exposition sur la culture malienne.

Aubervilliers dispose d'une diversité culturelle importante. En favorisant la rencontre des cultures « d'ici et d'ailleurs », elle veut que chacun puisse manifester un autre regard sur la richesse des peuples. La ville accueillait une exposition malienne intitulée «Besoin d'écrit, la piste africaine ».

L'exposition visait à mettre en évidence et en perspective des pratiques graphiques à l'œuvre dans l'Afrique d'aujourd'hui et montrait les correspondances avec des processus analogues ailleurs dans le monde, et notamment en occident, à faire comprendre le sens et les raisons du travail graphique et typographique.

Cinq thèmes ont été abordés :

Besoin d'écrit,

Le passage de la parole à l'écrit naît toujours d'un besoin : dénombrer les troupeaux, fixer une croyance religieuse, édicter une loi, ... pour faire comprendre les deux versants de ces processus : la beauté propre des signes écrits, les raisons de leur invention.

La piste africaine

L'exposition prenait ses exemples en Afrique, un continent souvent identifié à l'oralité, quoiqu'il soit, avec l'Égypte, une des sources de l'écriture.

Besoin de résister

A la fin du XIXe siècle, l'Afrique est presque entièrement soumise à quelques pays d'Europe. En plusieurs endroits, des écritures sont inventées pour résister à la domination culturelle de l'Occident. C'est notamment le cas de l'écriture Bamoum (Cameroun), mise au point par le roi Njoya et qui sera interdite par les autorités coloniales.

Besoin de secret, besoin de sacré

Des vêtements à la gloire de héros de la lutte anticoloniale ont pu être portés, à l'insu des occupants, grâce à des pagnes bogolan teints par les femmes, composés de signes abstraits dont la combinaison forme des messages.

Besoin d'annoncer

Les grandes villes africaines ont développé leur propre style d'annonces commerciales. L'image et le texte se marient pour présenter aux éventuels clients les produits dont ils peuvent avoir besoin. Les vêtements de coton imprimé sont eux aussi utilisés pour diffuser des messages de toutes sortes : annonces commerciales, slogans patriotiques, prévention sanitaire, etc. Il en résulte une forte présence de l'écrit sur l'espace public. •

Diaby Doucouré

Pour tout renseignement : 01-48-33-87-80

Sénégal

Une fondation lutte pour la dignité des migrants sénégalais

Qui a dit que le sort des migrants des pays du Sud dépend uniquement de la bonne volonté des pays du nord ? Traumatisés par la vision des corps de candidats à l'émigration clandestine, étalés sur les plages espagnoles, des Sénégalais ont décidé de prendre les choses en main pour améliorer les conditions de vie et de mobilité de leurs compatriotes.

Sous la présidence de Mme Khady Sakho Niang, la Fondation des Emigrés Sénégalais (FES) est un organisme international qui entend apporter des solutions aux problèmes des migrants sénégalais en leur offrant une protection juridique, en accompagnant les projets de co-développement, en facilitant les démarches administratives tout en menant des actions de médiation économique, sanitaire et sociale.

Madame Khady Sakho Niang explique qu'ils comptent « aider par exemple les étudiants qui quittent le Sénégal, en quête de diplôme européen ou américains, mais ne retournent pas au pays faute d'offres d'emploi ».

> « Nos fils installés dans des pirogues bondées, et mal équipées sont mort de faim, d'épuisement ou en se perdant en mer. »

Elle précise que « le vieillissement des populations émigrées doit être sérieusement pris en compte, c'est pourquoi le cas des retraités n'est pas en reste ». En France, de 30 à 40 000 retraités africains (selon le Figaro), ouvriers pour la plupart, ont accepté des emplois pénibles pour subvenir aux besoins de leur famille. À la retraite, ils sont abusivement contraints de rester dans l'hexagone pour percevoir le fruit d'années de cotisations. Même si le Ministre Français de la Cohésion Sociale a déclaré qu'un projet de loi prévoyait une allocation leur permettant de retourner vivre plus longtemps dans leur pays d'origine, sans pour autant perdre certaines aides, ils ont de plus en plus de mal à faire face à l'augmentation du coût de la vie en France. Pire, une fois au pays, ils se perdent dans les méandres de l'administration sénégalaise...

La F.E.S entend aussi aider les femmes de l'association de Yayi Bayam Diouf qui a perdu son seul enfant, parti sur une pirogue pour subvenir aux besoins de ses proches. Autour d'elle, 375 mères de famille du village de pêcheurs de Thiaroye sur Mer (en périphérie de Dakar) ont perdu de 1 à 4 enfants partis en mer pour un voyage sans retour. « Nos fils installés dans des pirogues bondées, et mal équipées sont mort de faim, d'épuisement ou en se perdant en mer. Nous ne voulons plus de ça ! Nous sommes révoltées mais dignes. Pour que les jeunes restent sur place, nous avons crée des activités économiques (artisanat, alimentation), mais c'est à petite échelle et il en faut bien plus. »

Grâce à une forte mobilisation et le soutien de la Ministre du tourisme et de l'émigration, Aminata Lô Dieng, les migrants sénégalais auront enfin un organisme en charge de coordonner leurs démarches et améliorer leur sort. •

Médina Koné

La FES : www.la-fes.org

Antiracisme

Fallait-il aller à Durban II ?

Rappelez vous la conférence de Durban, organisé sous l'égide de l'ONU en 2001 afin d'« éradiquer le racisme, les discriminations et l'intolérance sous toutes ses formes ». Celle-ci avait complètement dérivé, sous l'impulsion de l'Iran et de la Lybie, et s'était transformée en tribune anti-israélienne aux relents antisémites. Les massacres au Darfour, la liberté de conscience en Égypte, le traitement des minorités en Indonésie ou en Chine, rien de tout ça au cœur des débats.

Dans la prolongation de Durban I, du 20 au 24 avril s'est tenu à Genève la conférence de suivi, dite Durban II. Comme beaucoup le craignaient Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a réussi à créer le scandale au premier jour de la conférence de l'ONU contre le racisme avec sa diatribe négationniste. Mais il ne faut pas s'y tromper, l'objectif de ces sorties haineuse est purement interne. Quelle belle image pour le régime iranien que d'avoir son Président, revêtu des oripeaux de l'ONU fustiger Israël.

La façon avec laquelle ce sommet a été préparé augurait un tel fiasco. Le déroulé a été le même qu'en 2001. La Libye a présidé le comité préparatoire, composé de Cuba, de l'Iran, du Pakistan, et autres pays reconnus pour leur exercice irréprochable de la démocratie et de la tolérance.

Pour preuve, la majorité des débats préparatifs ont tourné autour de la question de la « diffamation de la religion », portée par les pays de l'Organisation de la Conférence Islamique, inspirés par « l'affaire des caricatures » de Mahomet et dont l'objectif est loin d'être la garantie de la liberté de conscience ou de culte.

Alors dans ces conditions fallait-il aller à Genève?

Le Canada, Israël, les États-Unis et l'Italie, les pays bas ont boycotté le sommet. La France, quant à elle, tenait la position selon laquelle Durban I avait dérapé à cause du contexte d'Intifada, que tout se présentait sous de meilleurs auspices cette fois ci. Mais patatras : les opérations militaires israélienne sur Gaza sont depuis passées par là. La France, dont la position diplomatique, était désormais celle de la ligne rouge (si ça va trop loin on se retire) a manifestement péché par optimisme.

Il aurait été souhaitable que la France travaille plus activement à construire une position européenne commune et cohérente. Qu'elle essaie aussi d'agréger des États de Sud afin de briser la ligne de lecture « Occident/ Tiers Monde » qui est totalement galvaudée sur ces questions.

C'est cette grille de lecture qui est utilisée par les régimes coutumiers de pratiques lourdement attentatoire aux droits de l'Homme pour évacuer leur responsabilité et par la même se dédouaner des exactions qui peuvent être commises sur leur territoire à l'encontre des minorités linguistiques ou religieuses. La rhétorique d'Al Béchir est sur ce point limpide.

Finalement cette conférence est venu souligner avec force la principale faiblesse des institutions internationales : leur légitimité est construite sur le socle d'une souveraineté aveugle aux régimes politiques.

Guillaume Ayné

Espagne

Harmonisation des « tendances » en Europe, la répression est à la mode.

La lutte contre les discriminations raciales et les inégalités, liées à l'origine ou la couleur de peau, n'a pas de frontières. En Espagne, devenue terre d'immigration et confrontée à une crise économique sans précédent, la tendance est à la répression.

La politique de régularisation massive n'est plus une option pour le gouvernement Zapatero. Le secteur de la construction connaît depuis 2007 des difficultés ayant comme impact l'accroissement massif du nombre de demandeurs d'emploi de ce secteur. La grande majorité des travailleurs, affectés par le chômage sont étrangers, et l'État Espagnol ne semble pas disposer à assumer la réinsertion de ces personnes dont il a eu un jour besoin pour faire tourner la base de son économie.

L'incitation au retour est placardée dans les couloirs du métro barcelonais et une publicité choquante est faite pour inciter les personnes à « rentrer chez elles » tout en bénéficiant d'une partie de leurs indemnités de chômage. Comme si la « chance » était à saisir « maintenant ou jamais ».

L'arrivée chaque jour des « Cayucos » au Îles Baléares crispe encore plus le débat, et la société confrontée à un taux de chômage proche de 20% se renferme sur elle-même et dissémine les préjugés racistes de la même manière que l'aurait fait le FN en France il y a 15 ans.

Au cœur de Barcelone, dans le quartier du Raval, des « descentes » sont effectuées par la Police nationale et les Mossos d'Esquadra, résurgence des modes opératoires franquistes, et le centre de rétention de la Zone Franche ne désempli pas.

Les cas de violences et d'insultes racistes sont toujours plus nombreux au Bureau des Plaintes de SOS Racisme Barcelona, que ce soit de la part du corps policier ou des particuliers, dans le monde du travail, mais aussi tout simplement dans le cadre de cohabitations quotidiennes, entre voisins etc.

SOS Racisme Barcelona mène son combat sur plusieurs fronts : accompagnement juridique des victimes, campagnes de sensibilisation du grand public et des institutions, formations à la gestion de la diversité à destination des agents de sécurité etc. L'heure est à la mobilisation aussi en Espagne où la crise économique risque bien d'aggraver la situation.

Julie Marquiset

Autriche

Les étrangers dans le colimateur

Depuis la fin des années 80, l'Autriche est le témoin d'attaques du système politique de la 2ème République par l'extrême droite. Les étrangers sont devenus le cœur de leurs préoccupations politiques.

Les forces politiques du centre (SPÖ et ÖVP) se sont retrouvées face à des campagnes racistes contre les « dealers de drogues africains » ou contre les « bandes criminelles roumaines » ou contre « l'abus du droit d'asile ».

Avec la participation au gouvernement du parti de Haider (FPÖ), les partis politiques centraux ont fait de leur programme du chauvinisme national et des politiques de bouc émissaire.

La tendance réactionnaire du Journal populaire « Kronenzeitung », le fait que les syndicats se focalisent sur les nationaux plutôt que les étrangers et la scission de la Gauche sur la question islamique ont accéléré ce processus et ont poussé les mouvements antiracistes à être sur la défensive.

Aussi, la politique européenne d'anti-discrimination a-t-elle été insuffisamment transposée.

Les procès contre la discrimination raciale sont assez rares, étant donné qu'il manque des services d'encadrement pour les victimes.

Pour l'ensemble de l'Autriche (env. 8,4 millions d'habitants), seuls trois membres de l'office pour l'égalité de traitement sont financés par le gouvernement. [voir ce lien qui explique ce qu'est l'office pour l'égalité de traitement et comment la directive sur l'égalité raciale a été transposée en Autriche.
Et malgré l'intervention véhémente des ONG, le plan d'action national requis par l'Union Européenne, n'est pour l'heure pas prévu dans l'agenda du Gouvernement.

Le Gouvernement actuel prétend que l'Autriche ne rencontre absolument pas de problèmes de racisme, en ce que l'intégration est entendue comme l'assimilation de l'étranger à la culture locale.

Or, dans ce climat politique, se côtoient la discrimination structurelle et le racisme quotidien.
La discrimination raciale se fait de manière ouverte dans la location d'appartements ou dans l'accès à l'emploi. Les personnes, appartenant à certaines communautés et minorités étrangères, sont également davantage exposées aux dangers des propos et insultes racistes et des abus de pouvoir policiers.

> « La discrimination raciale se fait de manière ouverte dans la location d'appartements ou dans l'accès à l'emploi. »

Dernièrement, un homme de couleur noire de nationalité autrichienne a été placé en rétention administrative [normalement appliquée avant une expulsion !] pendant 8 jours au motif que les autorités persistaient à refuser de vérifier son identité.

Une campagne de sensibilisation sur le racisme au quotidien, à l'échelle européenne, pourrait avoir un véritable effet positif et impulsif en Autriche.

Philip Sonderegger
(SOS Mitmensh)
Traduit de l'autrichien par Sonia Seaydarian

Italie

Le "Bel Paese" raciste?

Il y a peu de temps, l'article de Famille Chrétienne, un journal catholique, a fait débat en dénonçant en Italie les lois racistes. Un concept peut-être extrême, mais qui n'est pas privé de fondement.

En effet des amendements législatifs, proposés par la Ligue du Nord, sont entrain de changer le statut de presque 4 millions d'immigrés réguliers, qui vivent en Italie, et du million d'étrangers en situation irrégulière. En période de crise économique et sociale, les sociétés tendent à se fermer, rendant les autochtones moins disposés à la solidarité. Certains font alors de l'étranger un ennemi et le bouc émissaire du mal-être des Italiens. Si à cela on ajoute des faits divers, exagérés par les médias, on comprend pourquoi le parti le plus intolérant envers les étrangers a recueilli le plus de votes, augmentant de fait le degré d'hostilité envers les immigrés. C'est ainsi que nous avons vu réapparaître, de funeste mémoire, les tristement célèbres "rondes des citoyens" qui ont été légalisées dans le droit italien. L'État Italien promeut la militarisation avec l'intention de réaliser un "plan extraordinaire de contrôle du territoire".

Je me demande où est passée notre indignation, l'indignation publique et l'opposition contre cette dégradation des droits liés au projet de loi sur la sécurité.

Nonobstant les déclarations de perplexité manifestée aussi par la Police d'État, en réaction aux rondes citoyennes, nous nous contentons du fait qu'elles sont, tout au moins pour l'instant, non armées. Avec l'excuse hypocrite qu'il existe déjà ailleurs des législations similaires, nous avalons tout : légalisation de l'expulsion d'une personne, en l'absence d'autorisation du magistrat, dénonciation de la part des médecins hospitaliers des étrangers irréguliers, marquage et grilles aux camps des ROMS, limitation à 20% d'étrangers par classe à l'école, etc...

SOS Racisme Italie s'y oppose. L'association se bat pour reconstruire les règles sur l'immigration afin qu'elles garantissent de ne pas fermer les frontières à l'entrée, pour motif de travail régulier, mais de programmer les entrées en 2009, en fonction du marché du travail ; pour une réponse courageuse au problème des travailleurs immigrés, sans permis de séjour, en leur donnant une chance de sortir d'une vie de travail au noir et privée de droits ; pour une égalité des droits et la fin des discriminations au travail et dans l'accès à l'école, la santé et le statut social.

Avec ces revendications, nous menons des mobilisations populaires qui impliquent aussi de nombreux parlementaires ou des personnalités. Nous ne permettrons pas que notre droit meure et que le "bel Paese" devienne raciste.

Angela Scalzo
(secrétaire général de SOS Razzismo)
Traduit de l'Italien par Colomba Delcorso

Interview : Harlem Desir

« l'Europe doit obliger les États membres à combattre plus efficacement les discriminations »

Tete de liste Ps pour la région île de France aux européennes du 7 juin prochain, Harlem Desir, député européen depuis 1999, est un spécialiste reconnu des questions de mondialisation. Le vice président du groupe parlementaire du Parti Socialiste européen nous réaffirme sa volonté de se battre pour que les extra communautaires soient d'avantage protégés par la législation en vigueur en Europe.

Comment allez-vous agir au niveau européen pour défendre notamment le droit des immigrés à des titres de séjour travailleur de longue durée ?

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, on assiste à une remise en cause de l'installation durable des étrangers : difficulté croissante d'obtenir des titres de long séjour et multiplication des titres de court, voir très court séjour qui précarise la situation de ces personnes. Cette situation n'est pas acceptable.

L'Europe doit rappeler qu'elle a besoin de la main d'œuvre étrangère et que des filières entières comme le bâtiment ou l'hôtellerie restauration ne peuvent fonctionner sans elle. Tout comme elle assure aujourd'hui le droit à la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne, l'Europe doit aujourd'hui se battre pour un renforcement du droit à la stabilité pour tous les étrangers. Nous nous sommes battus contre la directive « Retour », directive de la honte qui permet d'enfermer des étrangers pendant 18 mois sans jugement. Nous demandons son abrogation. Ce sera l'une de nos priorités si la Gauche est majoritaire au Parlement européen le 7 juin prochain.

> « L'Europe doit rappeler qu'elle a besoin de la main d'œuvre étrangère et que des filières entières comme le bâtiment ou l'hôtellerie restauration ne peuvent fonctionner sans elle. »

Quel est votre projet de renforcement de la législation européenne contre les discriminations ?

Il faut que l'Europe oblige les États membres à combattre de manière plus effective les discriminations. Nous avons voté deux directives importantes. Mais une enquête rendue publique par le Bureau International du Travail fait apparaître qu'en France, ce sont 3 employeurs sur 4 qui pratiquent la discrimination dans les secteurs du bâtiment ou de l'hôtellerie restauration. Les moyens donnés pour sanctionner les discriminations sont insuffisants et quand les sanctions existent, leur portée n'est pas assez significative. Nous devrions prendre exemple sur la législation américaine, notamment le dispositif de la Class Action qui permet une action collective pour toutes les victimes d'une même discrimination dès lors qu'une décision de justice de principe est rendue reconnaissant l'existence d'une discrimination dans une entreprise. C'est un dispositif très dissuasif.

> « Nous devrions prendre exemple sur la législation américaine, notamment le dispositif de la class action qui permet une action collective pour toutes les victimes d'une même discrimination »

Êtes-vous favorable à ce que les étrangers non européens puissent eux aussi bénéficier de ces emplois publics « non régaliens » en France comme dans tous les pays d'Europe ?

Absolument. Il est anormal que des étrangers non européens qui résident légalement dans un pays et qui y travaillent ne puissent avoir accès à ces emplois publics non régaliens comme tous les autres. Ce déni d'égalité sur le marché du travail n'est plus tolérable. Le droit de l'Union européenne prévoit le droit à l'égalité dans l'accès à l'emploi aux résidents extra-communautaires de longue durée, mais ce principe n'a pas été transposé en droit interne pour tous les emplois publics. Une proposition de loi déposée par la Sénatrice socialiste Bariza Khiari vient d'être adoptée par le Sénat concernant la levée des conditions de nationalité qui restreignent l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions libérales ou privées tend à lutter contre les discriminations et à simplifier des procédures administratives. Attendons le vote de l'Assemblée nationale, mais c'est une véritable victoire dont devront s'inspirer les autres États membres de l'Union européenne. •

Propos recueillis par la rédaction

Analyse

La « directive retour » : une harmonisation ratée

Après de longues années de négociation entre les États-membres un compromis, concernant les étrangers en situation irrégulière, est enfin né... Au détriment des migrants et de leurs droits fondamentaux...

Le samedi 21 juin 2008 un ressortissant tunisien de 41 ans, détenu au Centre de Rétention Administrative de Vincennes (CRA) est mort.
Cet évènement répond, par une sorte de concordance des temps, à la directive européenne dite « directive retour », adoptée par le Parlement à Strasbourg le mercredi 18 juin 2008, qui harmonise les conditions de rétentions et d'expulsion des étrangers et qui bouleverse les acquis de la République en matière de protection des droits humains.

La directive prévoit des mesures coercitives renforcées comme la possibilité d'utiliser la force pour organiser le retour des étrangers.

Mais la directive va plus loin encore. Elle prévoit que chaque État membre peut fixer une durée maximale de rétention qui peut être étendue jusqu'à 18 mois ! Cependant Brice Hortefeux, Ministre de l'époque, a affirmé que la durée de rétention en France resterait de 32 jours. La future position d'Eric Besson, son actuel successeur, reste cependant à définir.

Par ailleurs, le dispositif prévoit que les décisions de retour sont assorties d'une interdiction d'entrée pour une durée maximale de cinq ans sauf dans l'hypothèse de menace à l'ordre public.

Entre discrimination et confusion, une politique du deux poids deux mesures.

La directive faisant fi des Droits de l'enfant, n'oblige pas les autorités de l'État membre qui éloigneront un mineur non accompagné de vérifier les conditions d'accueil du mineur dans son pays d'origine.

La directive opère une distinction savante pour les étrangers en situation irrégulière. Ainsi, les garanties procédurales peuvent ne pas être appliquées aux personnes qui ont pénétré illégalement sur le territoire d'un État membre et qui n'ont pas obtenu par la suite l'autorisation d'y séjourner. Exit l'obligation de motivation en droit et en fait d'une décision permettant un recours juridictionnel.

La directive fait également une confusion volontaire en traitant de manière indifférenciée l'étranger en situation irrégulière et le demandeur d'asile faisant l'objet d'une décision de refus.

Pour conclure, la directive légalise la violation des droits fondamentaux puisque l'étranger entré illégalement sur le territoire français pourra se voir notifier :
- une décision sans motivation au moyen d'un formulaire type,
- sans qu'aucune information sur les voies de recours ne lui soit donnée
- et le tout dans une langue qu'il ne comprend pas.

Ce texte rebaptisé à juste titre, « directive de la honte », parce qu'il fait de l'étranger en situation irrégulière un détenu sans droit et un délinquant sans crime renoue avec l'idée, venue d'un autre temps, qu'il serait des hommes qui seraient moins hommes que d'autres.

Maître Jérôme Karsenti

Solidarité

La solidarité ne doit pas être considérée comme un délit.

Ils sont Afghans, Érythréens, Kurdes, Iraniens et bien d'autres, à la recherche d'une vie meilleure, ils échouent par centaines à Calais et sur la Côte d'Opale espérant atteindre un jour leur terre promise, l'Angleterre.

Chacun sait que le camp de Sangatte a été fermé le 5 novembre 2002 par le ministre de l'intérieur de l'époque Nicolas Sarkozy. Depuis, la France entière croit que cette décision a été synonyme de résolution des problèmes, c'est pourtant bien plus compliqué...
Ici, ces pauvres âmes sont des centaines à vivre sur le littoral en espérant passer vers un Eldorado qui n'existe plus que dans les brochures des passeurs, des marchands d'esclaves. Nous sortons de l'hiver et les jours se réchauffent. Ces personnes vivent comme des chiens dans la boue, dans des conditions d'hygiène tellement déplorables que des maladies comme la gale se développent aisément. Et il n'est pas rare d'y voir aussi des enfants.
Heureusement, face à ce problème, de nombreux bénévoles se sont souvenus qu'ils appartenaient au pays des Droits de l'Homme. Grâce à leur générosité, leur abnégation, la situation des migrants est quelque peu améliorée. Ces bénévoles sont soutenus par des dons de particuliers, mais aussi par des subventions essentiellement venues du Conseil Régional.
L'État n'apporte aucune aide et la seule réponse du ministre Besson a pour le moment été de pousser les réfugiés à dénoncer leurs passeurs. Mais ici, et même des syndicats de police le pensent, nous savons que cela va juste permettre à un réseau de passeur d'en dégager un autre. Autre réponse, une pression constante des forces de police sur les bénévoles et les réfugiés. Insupportable. De peur que les électeurs récupérés au Front National rejoignent le camp frontiste, le gouvernement ne souhaite pas aider les réfugiés. Toute action massive en faveur des réfugiés pourrait avoir une conséquence « néfaste » du point de vue électoral.
La solidarité ne doit pas être combattue mais soutenue, c'est d'abord cela que l'on attend sur le terrain, à Calais, de la part de l'État.
Pour conclure, Welcome, le film de Philippe Lioret, aurait pu être une fiction. Ne vous y trompez pas, ce film prend parfois des tournures de documentaires. Soyez nombreux à aller le voir, ensuite, aidons les bénévoles par tout moyens.

Daniel Boulogne

En bref...

contre le délit de solidarité...

Sous l'impulsion du député socialiste Daniel Goldberg, l'ensemble des députés du groupe socialiste, ont déposé une proposition de loi visant à supprimer le « délit de solidarité ».

Les objectifs étant de : dépénaliser toute aide (entrée, séjour, transit) lorsque la sauvegarde de la vie ou de l'intégrité physique de l'étranger est en jeu ; remplacer le terme de circulation par celui de transit ; ne sanctionner l'aide au séjour irrégulier que dans le cas où cette aide se ferait moyennant finances ; dépénaliser l'aide au séjour dans le but de préserver soit l'intégrité physique de l'étranger soit sa dignité ; soustraire de toutes sanctions pénales les établissements et services sociaux ou médico-sociaux, ainsi que leurs salariés et bénévoles lorsqu'ils agissent dans le cadre de ces établissements et services.

M.K

Journée de la femme

Je suis féministe et toi ?

Le 8 mars dernier, Journée Internationale des Femmes, des milliers des personnes dans toute la France ont manifesté pour revendiquer une égalité réelle entre femmes et hommes. Des associations, des élus, des collectifs féministes, des citoyens ont eu une revendication en commun : ensemble contre les inégalités.

Depuis un siècle, toute la journée 8 mars, le monde entier « célèbre » les femmes, journée de réflexion sur le combat pour le respect, l'égalité et l'épanouissement des femmes.
Cette journée trouve son origine dans les manifestations de femmes, au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Elle a été, finalement, officialisée par les Nations unies en 1977, invitant tous les pays du monde à célébrer une journée pour les droits des femmes.

Peut-on affirmer sérieusement que l'égalité professionnelle, la parité, la liberté sexuelle, la contraception, l'avortement sont des droits acquis pour toutes les femmes du monde ? Pour les femmes de France? Pour les femmes de ton quartier ?

En France, tous les trois jours, une femme meurt victime de violence, 50 000 femmes vivant en France ont subi des mutilations sexuelles, 70 000 jeunes femmes sont susceptibles d'être victimes de mariage forcé.
Les 2/3 des analphabètes dans le monde sont des femmes, parmi les 160 millions d'enfants privés d'école en 2004, 66% sont des filles.
Au nord comme au sud, de très faibles taux de représentation des femmes aux postes de décision économiques, scientifiques et politiques sont constatés. La situation de la femme s'est certes améliorée mais l'égalité sociale et politique est loin d'être acquise.

La situation de crise actuelle affecte les femmes du fait de leur faible niveau de diplôme et de la précarité de leur poste.

Une baisse de 42 % des subventions accordées au Planning Familial alors que parallèlement le problème des grossesses non désirées chez les très jeunes est loin d'être résolu.

Ainsi, le 8 mars est un rendez-vous important pour nous tous car c'est le jour où, nous les femmes et hommes, militants pour l'égalité réaffirmons notre solidarité et ce combat sans frontières.
Ce jour là, on rend hommage à toutes les femmes qui ont commencé ce long chemin de lutte pour le droit au vote, le droit de disposer de notre corps, profiter de notre sexualité, le droit d'avoir une autonomie économique, le droit d'avoir un métier, d'aller à l'université... Le droit d'imaginer un monde différent et d'être actrices de notre vie, de nos rêves et de notre combat politique.

Marta Lopez

Ni putes ni soumises

Création d'un comité Ni Putes Ni Soumises en République Démocratique du Congo (Kinshasa)

Au cours de l'année 2007 a été créé en République Démocratique du Congo un comité SOS Racisme et Ni Putes Ni Soumises, afin de militer pour la citoyenneté, l'égalité, la laïcité et la mixité.

Depuis, ce comité s'efforce de faire bâtir une société du vivre ensemble, où tous les habitants de la République Démocratique du Congo, quels que soient leur couleur de peau, leur origine ethnique ou tribale, leur sexe, leur lieu d'habitation ou leur religion, seront considérés à égale dignité.

La promotion du statut de la femme congolaise tient une place prépondérante dans ce combat. Profitant alors de la journée internationale de la femme (8 mars 2008), l'association a organisé un point de presse à son siège, où l'attention de l'opinion publique a été appelée sur les actes de violences commis sur des jeunes femmes.

L'association a par ailleurs obtenu, pendant deux mois, un accès régulier aux émissions socio-éducatives de la radio-télévision nationale (RTNC), où elle a fait passer un message de tolérance, d'égalité et de mixité entre les filles et les garçons.

Cependant, le viol d'une jeune fille de 14 ans par une dizaine d'individus, dans un quartier populaire de Kinshasa (Bandal), ainsi que la recrudescence des combats à l'Est du territoire, avec son lot de violences sexuelles, incitent aujourd'hui l'association à autonomiser la cellule qui s'occupe de la défense des droits de la femme, de manière à pouvoir aider utilement les victimes de violences et, par ailleurs, à engager de nombreuses actions éducatives sur l'émancipation de la femme congolaise.

Face à la complexité du problème, il a semblé utile de nouer un partenariat avec l'association française Ni Putes Ni Soumises, afin de profiter de son expérience, acquise depuis déjà plusieurs années dans ce combat. Le futur comité a présenté trois projets à NPNS : la création d'une plate-forme d'accueil des victimes de violences, la sensibilisation des jeunes sur les violences sexuelles et l'organisation d'une manifestation le 08 mars 2008. La validation de ces projets par NPNS devrait permettre la réalisation de ce partenariat.

Michel Pombia

Justice

Chahrazad, ou l'espoir de milliers de jeunes filles d'aspirer à l'émancipation et à la liberté.

C'est au tribunal de Bobigny que s'est tenu le procès de l'agresseur de Chahrazad, brûlée pour avoir osé dire NON en 2005. Là où une stèle rappelle le procès politique de l'avortement en 1972. Là où Marie-Claire faisait avancer historiquement la liberté des femmes : le droit de choisir.

Le verdict est tombé : 20 ans de réclusion pour Amer Butt. Au-delà de la sanction, la justice a condamné fermement un acte ignoble et barbare pour que plus jamais cela ne se reproduise. Nous avons gagné, ce jour-là, le pouvoir de dire NON.

Mais dans ce procès, il y a d'autres accusés, invisibles mais bel et bien là. Oppressant nos poitrines : les traditions patriarcales. Celles-là mêmes qui enferment, qui réduisent les femmes à de simples objets. Ce procès, c'est aussi le procès de tous ceux qui laissent faire le relativisme culturel.

Pour eux, il faudrait se taire ou mieux disparaître. La réponse c'est aussi Chahrazad, brûlée mais bien vivante. La femme debout à cette barre. Je vous demande, de la regarder droit dans les yeux. De lui dire que ce qu'elle a vécu n'existe pas. N'est pas si grave. Est excusable. Qu'elle n'en fasse pas trop, au risque de stigmatiser !

L'avocat général a plaidé la reconnaissance de ce qu'a vécu Chahrazad comme un crime dit d'honneur. Car c'est bel et bien pour laver l'honneur d'un homme blessé dans son orgueil que Chahrazad a été immolée. Aujourd'hui, combien de femmes meurent pour laver l'honneur de leur conjoint ? Mieux vaut le taire, et rebaptiser ces drames « Crimes passionnels ». Car la passion pourrait excuser. Les jurés ne sont pas tombés dans ce piège. Ce procès doit faire date, et doit servir d'exemple, d'abord en Europe où encore aujourd'hui on trouve des circonstances atténuantes.

Chahrazad, c'est une leçon de vie, le symbole de toutes ces femmes qui ont décidé de dire non à la violence.

Sihem Habchi
Présidente de NiPutes Ni Soumises

Justice

Les droits des femmes en matière de nationalité dans les pays arabo-musulmans.

Le 6 février 2009, un decret présidentiel a reformé l'article 6 du code algérien de la famille. Désormais, les algérienne mariées à des étrangers peuvent transmettre la nationalité algériennes à leurs enfants. Cela reste un sujet sensible pour les pays arabes.

Dans ces pays, la femme n'a pas le droit de transmettre sa nationalité, d'une façon automatique, à son mari et à ses enfants ; sauf si l'enfant est né dans le pays de la mère avec un père apatride ou encore s'il est de parents inconnus . Pourtant, ces états ont tous ratifié les pactes sur les droits civils et politiques, à l'exception de la convention sur la nationalité des femmes mariées.

Pourtant, ces discriminations avérées sont davantage le fait d'un déficit démocratique que de considérations religieuses, sachant que le Code de la famille est d'inspiration coranique.

Le Coran traite les hommes et les femmes sur un pied d'égalité manifeste, ainsi qu'il ressort des textes suivants : « Quand à elles, elles bénéficient d'un droit équivalent à celui qui leur incombe, en fonction du raisonnable » (La vache, II, 228). Ce texte est un fondement dans l'établissement de l'égalité des droits et devoirs, de sorte qu'aucune législation promulguée ne peut l'enfreindre. Le Coran confirme le propos : « La mère ne souffrira pas du fait de son enfant, ni le père du fait de son enfant » (La Vache, II, 233). Ce texte fait du lien entre les deux parents et leur enfant un lien unique. Il en résulte que la loi fondée sur ce lien traite également l'homme et la femme et leur donne des droits identiques sur les enfants.

> « Sous la pression des mouvements de femmes, la Tunisie a été le premier pays à réformer son Code de la famille »

Sous la pression des mouvements de femmes, la Tunisie a été le premier pays à réformer son Code de la famille en 1993, suivi en 2006 par l'Algérie, en 2004 par l'Egypte et en 2006 par le Maroc, pour qu'une femme mariée à un étranger puisse transmettre sa nationalité à ses enfants.

Dans la ligne de cette tendance internationale, le législateur français, en 1973, a entrepris de supprimer la discrimination entre celui qui est né de père français et celui qui est né de mère française dans la question du droit à renoncer à la nationalité française ; étant rappelé que le Code de la nationalité, promulgué en 1945, autorisait le fils d'une française à renoncer à la nationalité française au moment de son accession à l'âge de la majorité, ce qui n'était pas possible pour l'enfant d'un père français.

Ceci dit, la citoyenneté des femmes dans les principaux pays arabo-musulmans demeure amplement inachevée, d'autant que « la promotion des femmes constitue une condition sine qua non de la renaissance arabe », comme le rappelle le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) dans son rapport annuel sur le monde arabe.

Anouar Benaboud

Violence

« La journée de la jupe » : femmes légitimement au bord de la crise de nerf

Ce film, diffusé dernièrement sur Arte et aujourd'hui à l'affiche d'une cinquantaine de salles de cinéma, est un coup de poing. Un coup de gueule sur l'école, la banlieue et les femmes –profs ou élèves- qui s'y noient. Faute d'y trouver un peu d'air. C'est un ovni dans la galaxie du cinéma français.

Certes, « Entre les murs » abordait déjà, sur un mode mimant le documentaire, la question des écoles dites difficiles et du face à face enseignant/élèves.
Mais, «la journée de la jupe» est une palpitante fiction dotée d'un scénario musclé, de dialogues affutés et de rebondissements inattendus. Ce n'est pas un jour comme les autres que vont vivre ces élèves de troisième. Mais une de ces journées paroxystiques –forcément cinématographiques- où tout explose, où tout à chacun se révèle. D'abord, sur le ton de la comédie sociale, le huit-clos vire peu à peu au drame.

Sonia Bergerac, campée par une formidable Isabelle Adjani, prof de français visiblement usée, tente de débuter son cours sur Molière. Mais de Molière, il sera finalement peu question. Comme d'habitude semble nous dire l'hostilité manifeste des élèves qui bousculent cette prof à bout de nerfs. Sauf, qu'en quelques minutes, le chahut général va cesser et les rapports de force –qui se substituent à toutes relations sociales normales- vont s'inverser. Un revolver est découvert dans le sac du caïd de la classe. Menacée, acculée, la prof se saisit de l'arme et finit par prendre en otage une dizaine de ses élèves. Dans ce climat pour le moins tendu, elle va régler ses comptes, et peu à peu les élèves vont briser la loi du silence. L'arme permettra de rendre la parole à ceux et celles qui, tyrannisés par deux crétins shootés à la testostérone, n'osaient plus la prendre.

> « A l'école du chacun pour soi, les filles cherchent à se rendre invisibles ou jouent les dures. »

Ce film parle donc de la France d'aujourd'hui, de la jeunesse métissée des banlieues et des écoles qui n'ont plus rien de sanctuaires. Et, ce faisant, son réalisateur Jean-Paul Lilienfeld évite pas mal d'écueils. Pas de psychologie de comptoirs ni de grandes envolées mélodramatiques sur le background social des élèves. La vie de chacun d'entre eux apparaît par touches au détour d'un aveu soudainement lâché, d'une mère affolée qui ignore tout de son gangster de fils (ou se voile la face). Pas de victimisation donc ni de grands procès politiques. Le film pose les questions qui font mal, qui bouffent la vocation de Sonia Bergerac et la vie de millions d'élèves. Tandis que l'institution, à l'image de la cynique ministre de l'Éducation du film, fait elle la sourde oreille.

Formidable condensé des maux qui gangrènent l'école et rendent la communication, entre prof et élèves, entre filles et garçons impossible, ce film surtout assume le féminisme comme une urgence sur un ton brut de décoffrage. Les filles des quartiers évitent bien sûr les jupes pour éviter de « provoquer » leurs camarades de classe. La prof est invitée à faire de même mais résiste en exigeant le respect et en brandissant les principes de laïcité et de mixité. Cette jupe, dont l'interdit incarne le contrôle qui s'exerce sur les femmes, devient alors paradoxalement symbole d'une émancipation, d'une liberté revendiquée.
A l'école du chacun pour soi, les filles cherchent à se rendre invisibles ou jouent les dures. Vaines stratégies pour tenter de contourner la virilité exacerbée des garçons. Cette identité masculine caricaturale, se révèle tout aussi enfermante (et suicidaire) pour eux. Elle résulte moins de pseudo-traditions que de la ségrégation sociale des « ghettos urbains » où les jeunes, et en premier lieu les garçons, sont confrontés à l'échec scolaire, au chômage et aux discriminations. ▪

Rosa Eagle

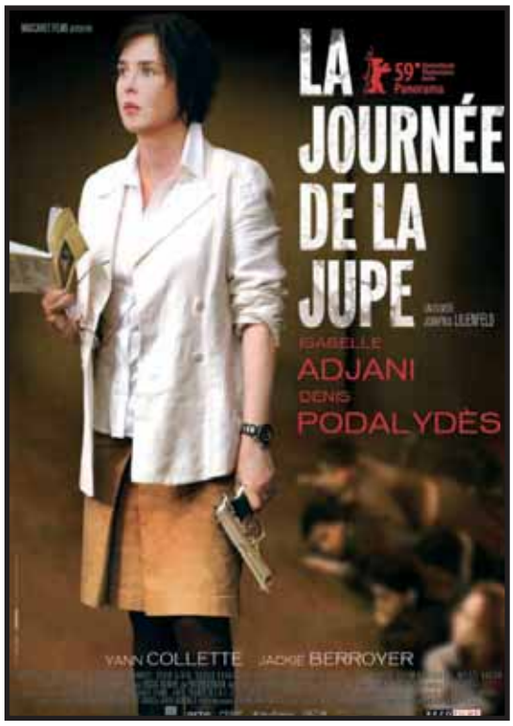

L'équipe de Pote à Pote

Le journal des quartiers - N°122 – Fédération Nationale des Maisons des Potes – 16, Square Dunois, 75013 Paris. Tél : 01 44 93 23 23 / Fax : 01 44 93 23 24
www.poteapote.info

Directeur de la Publication : Samuel THOMAS / Rédactrice en Chef : Yasmine OUDJEBOUR / Rédactrice en Chef adjointe : Loubna MELIANE / Directrice Artistique : Marilou JAMPOLSKY / Abonnements : Mala DHUNNOO / Rédacteurs : Pierre PASTEL ; Olivia CAUET ; Emilie PERRIER ; Médina KONE ; Layla RAHOU Anny BALTA ; Jérôme KARSENTI ; Raphaël BATAOUX ; Jean-Alain STEINFELD ; Franck MAITRE ; Fabien SAFARI ; Sihem HABCHI ; Karim OMARJEE ; Hayat GAZZANE ; Mohammed OUSSEDIK ; Natacha GORCHON ; Yasmine OUDJEBOUR ; Cyril POCREAUX ; Yslane HAIDA ; Loubna MELIANE ; Ferhat DENDOUNE ; Véronique BURY ; Vus MAKE ; Erwan RUTY ; Hélène BOINEAU ; Dominique MARDAYE ; Alexandre RAMSAMY ; Michel POMBIA ; Akli MELLOULI ; Julie GAILLARD ; Hamida REKKAS ; Philip SONDEREGGER, Daniel BOULOGNE ; Guillaume AYNE ; Atila BALICKI ; Tulin SEN ; Rosa EAGLE ; Marc DEGBE Marta LOPEZ ; Nadjet CHERIGUI ; Angela SCALZO ; Norbert NITCHEU ; Samuel THOMAS ; Yves JUNQUA ; Annick TIMMERMANS ; Anouar BENABOUD Diaby DOUCOURE ; Julie MARQUISET ; François MASSON ; Issa NDIAYE ; Adriano MENDY ; Stéphane JUGNOT ; Traduction de l'italien par Colomba DELCORSO ; traduction de l'autrichien par Sonia SEAYDARIAN /
Crédits Photos : FNMDP / N° de commission paritaire : 1208G84757-ISSN 1259 – 4199

LES ARTICLES SIGNES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS /
IMPRIMEUR : EXPRESSIONS 2
10 bis, rue BISSON - 75020 Paris - Tél.: 01 43 58 26 26 - Fax: 01 43 58 40 99

Antiracisme

Y'a pas bon les propos racistes.

Marre des clichés, marre de la France divisée, marre de la République morcelée ... pour remettre les pendules à l'heure, l'association les Indivisibles organisait le 17 mars à l'espace Barbara, dans le 18 ème arrondissement de Paris, la cérémonie des « Y'a bon Awards ».

Objectif : combattre certains propos publics en dénonçant avec humour les hommes politiques, journalistes ou penseurs ayant le plus contribué à la banalisation de préjugés xénophobes. Puisque tout le monde connaît le tirailleur incapable de dire « c'est bon » mais « y'a bon » pour une pub, il paraissait évident d'utiliser le slogan pour incarner la problématique.
En utilisant l'humour comme arme d' « instruction massive », Blanche du Jamel Comedy Club et Aïssa Maïga, Comédienne, envoyaient sous forme de « missiles » humoristiques les propos les plus scandaleux devant une salle bondée de journalistes, personnalités et parrains hilares.
L'originalité, de la remise des prix, réside dans l'idée que brocarder Jean Marie Le Pen ou Dieudonné est trop évidente. Afin d'interpeller sur les questions, liées au racisme ou aux discriminations, les Indivisibles ont pris le parti de présenter les réactions de personnes auxquelles on ne s'attendait pas. Luc Ferry, ex Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, a reçu le prix « le bruit et l'odeur » ; le prix «Les Envahisseurs» pour Sylvie Noachovitch, ex candidate UMP dans le Val-d'Oise, qui déclarait « Moi, mon mari peut dormir tranquille. Dans ma circonscription, il n'y a que des Noirs et des Arabes. L'idée de coucher avec l'un d'eux me répugne », «L'académie bien française» pour Yvan Rioufol, éditorialiste au Figaro, «Tu l'aimes ou tu la quittes» pour Alain Finkielkraut. Notons Eric Raoult «Pour l'ensemble de son oeuvre» et sa fameuse phrase « Le Raincy, c'est pas Bamako » ou encore le prix « À titre posthume » pour Pascal Sevran.

Malgré l'insistance du public qui criait « Zemmour » en souvenir de sa fameuse phrase «J'appartiens à la race blanche, vous appartenez à la race noire...» il n'a reçu aucun prix.
En attendant, ce soir là, il n'y avait ni France d'en haut, ni d'en bas, ni d'ailleurs. Il n'y avait que des français...sans commentaires.

Médina Koné

Cinéma

Welcome chez les ...sans papiers !

« Simon prend le parti d'aider Bilal qui s'est décidé à suivre ses cours de natation dans le but de rejoidre l'Angleterre...à la nage. »

Welcome n'a rien à voir avec un blockbuster bourré d'effets spéciaux. Politique, polémique, au goût de docu fiction, il soulève la question dérangeante de la gestion des personnes, en situation irrégulière, souhaitant se rendre en Grande-Bretagne mais bloquées en France depuis la fermeture de Sangatte. Simon, (Vincent Lindon), maître nageur, en plein divorce, aide le jeune irakien Bilal (Firat Ayverdi) en lui enseignant la natation afin qu'il tente de traverser la Manche.
Dans ce film bouleversant, Philippe Lioret, souligne avec de nombreux détails les différents modes de rejet et de traque des personnes sans papiers.
Rien ne nous est épargné : entre le patron d'un grand magasin qui interdit l'accès à la boutique aux sans papiers, les passants qui fuient les réfugiés, le voisin de Simon qui le dénonce parce qu'il vient en aide aux malheureux qu'il croise, la violence entre sans papiers, au sein du camp, mais aussi la présentation des méthodologies de la police qui tente de dissuader Simon qui veut porter assistance à une personne sans papier afin de reconquérir le cœur de celle qu'il aime.

Est-ce cela la société ?

En choisissant cette thématique, le réalisateur met le doigt là où ça fait mal et irrite Eric Besson, Ministre de l'Immigration, qui demande au réalisateur de retirer ses propos sur le parallèle entre la situation des réfugiés clandestins à Calais et celle des Juifs en 1943.
Seulement, les rafles, les humiliations publiques, le rejet de la population et le désarroi qui se lisent sur les visages des sans papiers, en transit forcé, qui nous sont présentées sont si révoltants que la comparaison est obligatoire.
Découvrez les réactions de quelques téléspectateurs :
Halim : « Je pense que le film est assez réaliste. Ce qui m'a le plus marqué c'est la détermination du jeune Bilal qui essayait sans cesse de suivre des cours pour traverser la Manche à la nage. Sans relâche quelque soit la situation, il n'a jamais cessé d'y croire !»
Annie : « j'ai vu le film avec ma fille qui me disait qu'elle espère que le film aura le pouvoir de faire changer les mentalités. Le film est si bouleversant que ça m'a émue aux larmes. J'ai été vraiment surprise. La bande annonce est loin de la réalité du film. La douleur des personnes en situation irrégulière, leur volonté, la dureté du regard des autres sont si forts que c'est intenable. Je crois qu'on est loin de la réalité ».

Médina Koné

Interview : Samia Messaoudi

« La question de la stigmatisation est pesante »

Samia Messaoudi, journaliste et auteure, nous présente son dernier ouvrage « Antillais d'ici », co-écrit avec Mehdi Lallaoui, aux éditions Au nom de la Mémoire.

Avant tout, pouvez-vous nous présenter votre collection Au nom de la Mémoire ?

Comme son nom l'indique « Au nom de la Mémoire » est une collection qui publie essentiellement des ouvrages sur les questions de mémoire : celle de l'immigration, de la colonisation, de mémoire urbaine,... autour de ces identités multiples que l'on retrouve aujourd'hui dans la société française et qui font partie intégrante de notre histoire. D'ailleurs, le premier travail que nous avons effectué, Mehdi Lallaoui et moi, porte sur la mémoire de l'immigration en France, publié sous forme de triptyque. Naturellement, d'autres ont suivi comme « 20 ans d'affiches antiracistes », « Du bidonville au HLM », « Le silence du fleuve. Octobre 1961 », etc.... et le « petit » dernier « Antillais d'ici ».

Et ce projet autour de la communauté antillaise, comment est-il né ?

Même si ce projet est né de notre intérêt à travailler sur les questions de la mémoire de l'immigration, ce dernier a surtout été dynamisé par George-Pau Langevin, première députée originaire des Antilles en métropole. En effet, chaque fois que l'on se rencontrait, elle saisissait l'occasion pour me rappeler que les Antillais, avec ces histoires d'immigration, eux aussi, étaient quelque part des Français et comme disait Césaire « à part entière ou entièrement à part, plutôt entièrement à part » disait-il et « il avait raison » rappelle George-Pau Langevin.

Cet ouvrage est donc dédié aux antillais vivants en métropole, comment est-il articulé ?

Toute la première partie de l'ouvrage est consacrée à l'histoire des domiens, au pourquoi on est allé les chercher, leur installation en métropole, ... vient ensuite la question de l'esclavage, celle de l'identité antillaise, traitée de façon approfondie, et enfin une suite de portraits. Au travers de ces parcours singuliers et attachants, nous avons présenté des portraits d'hommes et de femmes qui témoignent de leur histoire, de leur vie en métropole. Chacun raconte son exil, son appartenance à la créolité, sa recherche identitaire, les discriminations dont ils sont victimes, le retour au « pays »,...

Parmi l'ensemble des témoignages recueillis, avez-vous remarqué un sentiment commun ?

J'ai pu constater, en effet, que pour beaucoup la question de la stigmatisation, dont ils font l'objet, est pesante pour eux. Chaque fois ils insistaient sur le fait qu'être antillais ne se limite pas au punch ou au zouk ! Avec toujours cette volonté de souligner que, eux aussi, possèdent leur propre histoire, leur propre culture, leur propre langue et comptent bien la transmettre à leurs enfants. En fait, ils sont vraiment dans ces rapports à leur identité et leur créolité est extrêmement importante dans leur construction.

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

Antillais d'Ici : textes et photos de Samia Messaoudi et Mehdi Lalaoui- 140 pages- Couleur- 25 €
Une exposition aura lieu du 1er au 29 avril prochain à la Mairie de Paris, un documentaire est en cours de réalisation et sera prochainement diffusé sur France O.

Interview : Djura

Djura fait son « Opéra des Cités »

Artiste engagée, connue pour son combat pour l'émancipation des femmes à travers la création du premier groupe féminin d'expression berbère : « Djurdjura » ou encore la publication de deux livres « Le voile du silence » et « La saison des narcisses », Djura décide aujourd'hui de mettre son talent et son énergie au service de « l'opéra des Cités ».

Vous êtes à l'origine de l'Opéra des Cités, pouvez-vous nous présenter cet étonnant projet culturel ?

L'opéra des cités est en réalité une fresque musicale qui raconte l'histoire de l'immigration, sur trois générations, à travers les yeux d'une petite fille qui a quitté sa Kabylie natale. Arrivée en France à l'âge de cinq ans, elle a traversé tous les affres de l'immigration, des cités de transit à Paris aux cités dortoirs en banlieue, avec tout ce que ça représente de révolte, de soumission, au départ, de prise de conscience, ensuite, et donc d'affirmation de soi. Dans le même temps, ce spectacle véhicule toute l'histoire de la musique c'est-à-dire que toutes les mélodies suivent l'évolution de l'immigration, de même que le décor et les costumes. On traverse donc toutes ces époques pour s'apercevoir, au final, que nous sommes français car, nous aussi, avons vécu toutes ces époques qui font partie de l'histoire française. C'est donc un one shot (spectacle unique) intergénérationnel, pluriculturel, métissé, implanté dans les quartiers prioritaires des grandes villes de France, regroupant des événements artistiques régionaux avec un grand rassemblement des Cités à l'Opéra de Paris, des ateliers pédagogiques, des productions de films documentaires et un site artistique en Bourgogne.

Quel message souhaitez-vous délivrer à travers ce projet ?

En fait l'Opéra des Cités n'est que la prolongation des combats que j'ai toujours porté à travers mon travail artistique. Aujourd'hui ce qui me préoccupe de plus en plus ce sont les jeunes (filles et garçons) habitant les cités. C'est pourquoi j'ai voulu faire ce travail dans les quartiers, parce qu'avec la maturité, je considère avoir le devoir de transmettre à ces jeunes ce que j'ai appris et j'ai surtout envie de les aider, les mettre à l'honneur, les faire briller sur une scène, leur redonner confiance en eux. Moi je viens de la Courneuve et n'oublie pas ni d'où je viens, ni qui je suis, ni qui étaient mes parents et quand je vois la situation actuelle, surtout depuis les émeutes de 2005, il m'est impossible de rester impuissante. J'ai donc tout naturellement décidé de me mettre au service de cette cause là pour donner une image positive de nos quartiers, produire du lien social, promouvoir des valeurs de tolérance, d'ouverture.

Un tel projet nécessite des moyens considérables, non ?

En effet. Dès le départ, nous avons obtenu le soutien de l'ACSE mais également celui de partenaires prestigieux comme la Fondation France Télévisions, la SACEM, Beur FM, SFR.... cependant nous sommes toujours à la recherche de mécènes, de sponsors conscients que la jeunesse des quartiers est le devenir de demain !

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

Interview : Nacer Kettane

BEUR FM est aujourd'hui en phase avec la société actuelle celle de la diversité

Président Fondateur de « Beur FM », Nacer Kettane nous retrace son parcours atypique qui s'est axé autour du même engagement citoyen.

Bon nombre d'entre nous ignore qu'en réalité votre fonction première est celle de médecin, pouvez-nous expliquer comment de médecin vous êtes devenu Président Fondateur de Beur FM ?

C'est très certainement lié à mon histoire et au milieu social dans lequel j'ai grandi. Enfant de parents militants FLN algériens et de l'immigration ouvrière, je suis arrivé en France à l'âge de quatre ans et j'ai grandi dans l'ambiance des années 60-70 c'est-à-dire marquée par le racisme anti-algérien. Comme beaucoup de Français issus de l'immigration j'ai vécu, pendant 20 ans, dans une cité de béton coincée entre un terrain vague et une décharge publique ; sans électricité mais j'ai tout de même réussi à faire des études.
C'est donc ce milieu qui, très tôt, m'a conduit à m'impliquer dans une dynamique et dans des structures de révolte, de revendications ; lesquelles portaient sur le refus du racisme, la lutte contre les discriminations.

Comment s'est définie cette implication ?

Au-delà de mon implication dans les différentes structures existantes, j'ai crée le journal « Sans Frontières » puis, avec l'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 et l'avènement des radios libres, j'ai crée « Radio Beur », avec à l'esprit, le fait qu'elle soit à la fois un média à part entière et un soutien au service de tous ceux qui, comme nous, refusent le racisme, la discrimination, valorisent l'héritage culturel, s'inscrivent dans la transmission des mémoires partagées (colonisation, esclavage,...). C'est d'ailleurs en cela que « Radio Beur » a été très active à l'arrivée du collectif d'accueil de « La Marche des Beurs » à Paris en 1983 ou encore très impliquée dans « La Marche des Droits Civiques » en 1985-86. Période qui, je le rappelle, était extrêmement difficile avec une extrême droite à son apogée et une avalanche de crimes racistes.
La radio a donc accompagné toute cette période et dans la continuité d'affirmation de ce que nous sommes, c'est en 1992 que « Radio Beur » devient « Beur FM » et intègre le réseau national.

Beur FM occupe le paysage radiophonique depuis presque 30 ans, comment s'est produit son évolution ?

A ce jour « Beur FM » c'est une vingtaine de stations. Elle a gardé son identité première tout en suivant l'évolution de la société ; en réalité elle a changé avec son public, son auditoire. On peut dire qu'elle est en phase avec la société actuelle et plus précisément celle de la diversité, pour reprendre le terme d'usage employé pour nous caractériser. L'ensemble de nos programmes (musicaux / infos / débats,...) sont inhérents aux préoccupations des personnes issues de cette diversité. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons tout naturellement crée « Urban Raï », concert qui mêle tous les courants musicaux de la diversité : traditionnel, raï, kabyle, slam, en passant par la fusion pop / rock / jazz jusqu'aux courants actuels et qui aura lieu cette année le 11 avril prochain au Zénith de Paris.

Propos recueillis par
Yasmine Oudjebour

Interview : Nicolas Rey

Crazy Caraïbe, un polar ethnographique

Nicolas REY, anthropologue, spécialiste des « Amériques Noires », auteur de « Quand la révolution aux Amériques était nègre3 (Karthala 2005), revient sur l'histoire de résistance des Caraibes noirs, cette fois au travers d'un polar mélant habillement fiction et enquête ethnographique.

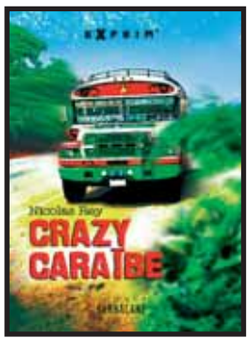

PAP : De quoi parle ce livre ?

Nicolas REY : De Miguel Angel, arrivé à l'âge de 8 ans, suite à un naufrage, dans un village de la Côte caraïbe, Sacrifician, qui a été adopté par les Garifuna au Honduras. Adulte, il est parti pour réaliser ses rêves et être pilote, mais le voilà trafiquant de drogue, pilote du cartel de Cali en Colombie. Le cartel décide de faire passer la drogue jusqu'aux USA par l'Amérique centrale et choisi Sacrificion, village tranquille ou cohabitent les communautés noires, blanches et indiennes, nœud parfait entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du nord pour s'y installer leur poste avancé.
Miguel Angel, informé du choix de son village de Sacrificion, pense alors pouvoir protéger sa communauté en se proposant pour mener à bien un premier transbordement. Manque de bol, son avion se crashe au Honduras avant d'atterrir. S'engage alors une course poursuite infernale mêlant un petit garçon de 12 ans, Sergio, rêveur de pirate, qui a récupéré la came ; deux tueurs à gage colombien, engagés par le cartel pour effacer toute trace de leur implication ; l'oncle Victor, indien ex chamane qui ne jure plus que par le Dieu Alcool, sans oublier Roxanna, la bomba Latina et El Négrito chef du terrible gang des Salvatruchas.

Les Garifunas se prêtent-ils au trafic de drogue ? Est-ce la fin de ce peuple héritier de la résistance à la colonisation et à l'esclavage ?

Non, Miguel Angel, le héros adopté par cette communauté menace la cohésion du groupe. Il est partagé entre son intérêt personnel, s'enrichir par le trafic de drogue et son amour pour les Garifunas qui eux jouent collectif. Les Garifunas, à travers des rituels en honneur aux ancêtres s'inscrivent dans une tradition de résistance, sur laquelle repose leur organisation sociale. Si un des membres vient par exemple à vendre les terres ancestrales du groupe, il pourra alors disparaître en l'air, victime de la vengeance des ancêtres.

Ce système très cœrcitif a permi aux Garifunas de survivre depuis leur arrivée en Amérique centrale à la fin du 18ème siècle. Ils étaient alors a peine 3000. Les Garifuna aussi appelés « Caraibes Noirs » sont un groupe né de la rencontre à St Vincent dans les petites Antilles, entre les indiens caraïbes et les noirs marrons (esclaves en fuite). Après avoir repoussés les Français puis les Anglais de cette Ile, ils ont finalement été déportés par les Anglais en 1796 sur les côtes du Honduras, sous contrôle espagnol.

Aujourd'hui ils sont prés de 100 000, présents au Nicaragua, au Honduras, au Guatemala et au Bélize et ont des associations puissantes à New York et à Los Angeles . Même dans la migration ils ne se sont pas « dissout » car chaque rituel majeur doit être réalisé sur la terre ou sont enterrés leurs ancêtres en Amérique centrale.

Propos recueillis par
Samuel Thomas

Portrait

ISNOGOOD

Amine et Rachid forment un duo de comiques, connus sous le nom d'Isnogood. À la fois humoristes et travailleurs sociaux, portrait de deux hommes qui n'ont pas fini de faire parler d'eux.

Amine et Rachid se connaissent depuis l'enfance. Ils ont fréquenté les mêmes bancs d'école, attirés par une envie commune, celle de faire rire les autres. Issus du quartier des Oliviers à Aubenas ils prennent vite conscience de leurs réalités de jeunes de quartier, issus de l'immigration. Le Sud, le soleil certes, mais également le chômage et le racisme, qui ne dit pas son nom, sont le lot quotidien de ces enfants contraints à grandir trop vite.

Poussés par leur entourage mais aussi par les habitants de leur quartier, admiratifs du talent de nos deux jeunes adolescents, ils s'exercent dans les halls d'immeubles les longs soirs d'hiver et d'été. Par la suite, la ville leur proposera de se produire sur une véritable scène lors de la fête du quartier. C'est à cet instant que l'idée de continuer cette expérience de scène devient une évidence à leurs yeux. Ils s'orientent donc vers une association du quartier pour les aider à trouver des financements, dans l'objectif de créer d'autres spectacles. Ils vont rencontrer un homme, le responsable de projet, qui va leur apprendre à se débrouiller seuls tout en gardant un œil attentif à leurs progrès. Aujourd'hui, ils dénoncent avec ferveur la politique d'assistanat, mise en place par de nombreuses collectivités qui, selon eux, a contribué à l'enfermement des habitants des quartiers : « Ils sont très peu à s'être pris en main et à sortir de cette logique d'assistanat qui les a assassinés ».

Débrouillards et motivés, ils décident donc de monter leur propre structure pour répondre aux carences d'animation dans leur quartier. Ils enchaînent les projets, décrochent une bourse Défi Jeunes et élargissent leurs réseaux. Confrontés à des problèmes de plus en plus forts dans les quartiers, ils adhèrent à l'OBUS, Organisation des Banlieues Unies, avec laquelle ils entretiendront une relation très forte. Pour eux, il faut fédérer les associations au niveau national pour sortir de l'individualisme et ainsi trouver des solutions collectives : « Entre militants, on se serre les coudes, on a tous, les mêmes galères, les mêmes problèmes à des échelles différentes alors on se fait passer les tuyaux, on s'entraide ». Leur travail d'acteurs sociaux a des conséquences positives sur le quartier. Des vocations naissent, des compagnies de théâtre se développent et une véritable programmation culturelle s'impose. Le festival « Puissance Rock » voit le jour. Pendant six ans, en collaboration avec le réseau « Printemps de Bourges », les jeunes deviennent des acteurs à part entière de cet événement. Malheureusement, les responsables de l'époque ont peu suivi financièrement et le festival n'a pas survécu.

Dans leur sillage, ils rencontrent Michel Boujenah, « d'une incroyable générosité autant sur scène que dans la vie », il sera pour eux un parrain, toujours attentif et prêt à les aider. Dernièrement, et grâce à lui, ils ont pu se produire à l'Olympia, dans le cadre du Festival « Paris fait sa comédie » aux côtés d'humoristes reconnus comme Guy Bedos, Danny Boon ou Florence Foresti. Désormais, leurs talents de comiques n'est plus à démontrer. Le théatre n'est qu'un outil, au service des jeunes, dont ils s'occupent. Du plaisir, ils en prennent sur scène, mais le plus important, c'est ce qu'ils expriment à travers leurs sketchs. Des tranches de vies : l'histoire d'un père qui ne veut pas laisser son fils épouser une femme qu'il juge différente, un jeune confronté à un énième contrôle d'identité ou encore une soirée entre amis qui se termine devant l'entrée de la discothèque,... le tout sans jamais se considérer comme victimes. Et le rire permet cela, tout est possible : faire comprendre, évoluer et même parfois apporter des solutions. •

Parole recueillie par Loubna Meliane

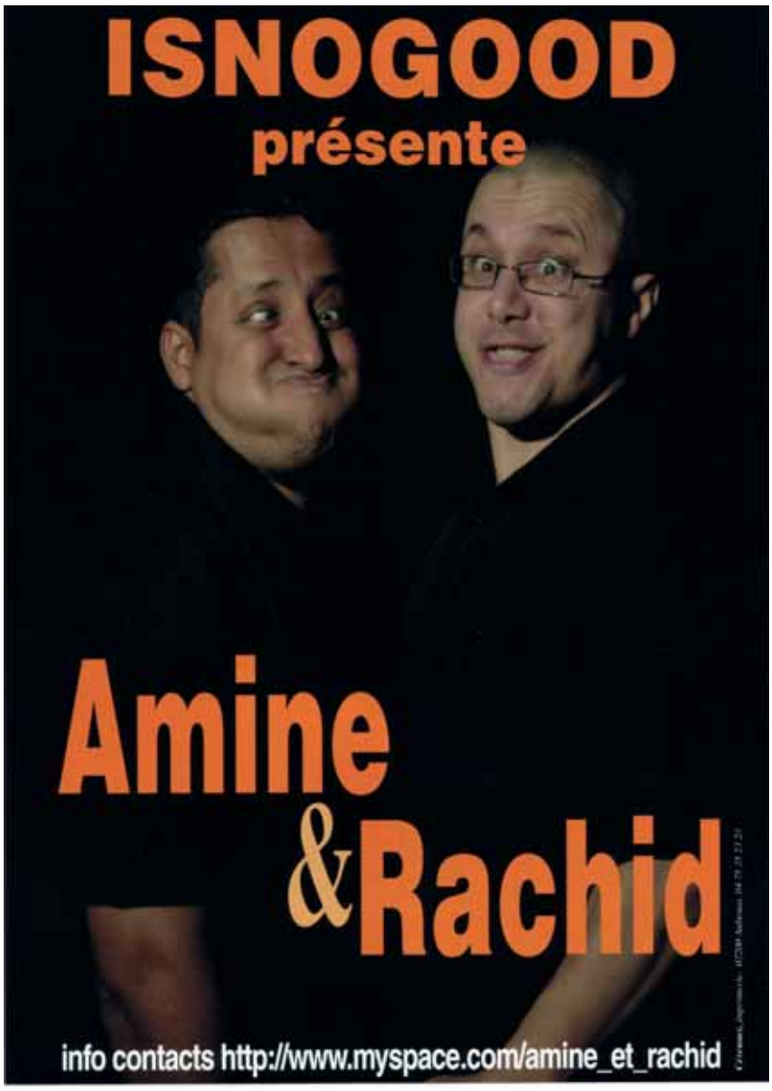

Vous pouvez les retrouver sur scène :
le 24 avril à Montbéliard,
le 28 avril à Autrans,
le 16 mai à Lyon,
le 17 juin à Avignon,
le 18 et 19 juin à Toulouse
et le 20 juin à Tarbes.

« Entre militants, on se serre les coudes, on a tous les mêmes galères, les mêmes problèmes à des échelles différentes alors on se fait passer les tuyaux, on s'entraide ».